



HAL
open science

Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen : le couple fondateur d'une lignée de docteurs

Lucas Brancourt

► **To cite this version:**

Lucas Brancourt. Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen : le couple fondateur d'une lignée de docteurs. Histoire. 2023. dumas-04308322

HAL Id: dumas-04308322

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04308322>

Submitted on 27 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Brancourt Lucas

DU Généalogiste et Histoire des familles

Promotion 2023

**Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen : le couple fondateur
d'une lignée de docteurs**



Sous la direction de Stéphane Cosson

Généalogiste familial professionnel

Charte de non-plagiat

Je soussigné, Lucas Brancourt, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Remerciements

Je tiens à remercier le superviseur de ce mémoire, qui a été notre professeur en généalogie et qui exerce le métier de généalogiste familial professionnel, Monsieur Cosson. Il m'a fortement aidé dans mes recherches et ce, toutes les fois où j'ai pu le solliciter. Je tiens également à remercier Madame Ortega, responsable pédagogique de cette formation et enseignante en anthroponymie ainsi que Monsieur Roig, Président de l'Université de Nîmes.

Ce mémoire n'aurait pu se faire sans le concours de l'intégralité des enseignants du diplôme universitaire « Généalogie et Histoire des Familles » de l'Université de Nîmes, lesquels par leurs enseignements, m'ont permis de pouvoir réaliser ce mémoire, à savoir Monsieur Wenzel, Monsieur Olivier, Madame Lafage, Madame Gareil et Monsieur Desachy.

Aussi, mes remerciements vont au personnel des Archives départementales du Gard ainsi qu'à celui des Archives départementales de l'Hérault, qui ont fait preuve d'une grande disponibilité et qui ont toujours su répondre à mes interrogations.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis qui m'ont soutenu tout au long de mes travaux et qui ont pu me fournir également de précieux conseils dans la construction de ce travail.

Sommaire

Charte de non-plagiat	2
Remerciements	3
Sommaire	4
Introduction	6
1. La ville de Nîmes au cœur du XIXème siècle.....	8
1.1 Nîmes au début du XIXème siècle : entre essor économique et instabilité politique .	8
1.2 L’histoire des rues d’habitation du couple principal	10
1.2.1 La rue du Grand-Couvent.....	10
1.2.2 La rue Grétry	11
2. Les ascendants du couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen	14
2.1 Les ascendants d’Eugène Antonin Mourgue	14
2.1.1 La troisième génération	14
2.1.1.1 Le couple Antoine Mourgue et Delphine Auvellier et le cas particulier de Jacques Antoine Mourgue, cousin germain d’Antoine	15
2.1.1.2 Le couple Jean Julien et Marie Pansier	28
2.1.1.3 Le couple Jean Constant et Jeanne Moussier.....	30
2.1.1.4 Le couple Jean Louis Vincent et Marie Peridier.....	30
2.1.2 La deuxième génération	31
2.1.2.1 Le couple Antoine Mourgue et Marie Julien	31
2.1.2.2 Le couple Jean Jacques Constant et Marguerite Vincent.....	33
2.1.3 La première génération : Jean Paul Antoine Mourgue et Marie Constant	34
2.2 Les ascendants d’Adèle Sayen	43
2.2.1 La troisième génération	43
2.2.1.1 Le couple Jean Salliens et Marie Moinier.....	43
2.2.1.2 Le couple Honoré Cariat et Françoise Beloit.....	44
2.2.1.3 Le couple Jacques Rouveirol et Marie Fariniere.....	44
2.2.1.4 Le couple Etienne Bouvier et Françoise Pagès.....	45
2.2.2 La deuxième génération	45
2.2.2.1 Le couple Laurent Sayen et Marie Cariat	45
2.2.2.2 Le couple Louis Rouveirol et Catherine Bouvier	46
2.2.3 La première génération : Honoré Sayen et Françoise Rouverol	48
3. Le couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen	50
4. Les descendants d’Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen.....	81
4.1 Les enfants du couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen	81

4.1.1	Françoise Mathilde Mourgue	81
4.1.2	Paul Mourgue	83
4.1.3	Louis Frédéric Mourgue	92
4.1.4	Honoré Marius Mourgue	92
4.2	Les petits-enfants du couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen	93
4.2.1	Les enfants de Louis Bonail et Mathilde Françoise Mourgue	93
4.2.2	Les enfants de Paul Mourgue et Pauline Tur	94
Conclusion.....		97
Annexes		99
Annexe 1 - Nomination de Jean Scipion Mourgue comme Officier de la Légion d'honneur		99
Annexe 2 - Circulaire de Jacques Antoine Mourgue envers le corps administratif lors de prise de fonction en tant que Ministre de l'Intérieur.....		100
Annexe 3 - Extrait du registre des délibérations de la commune du Vigan dans le Gard établissant le domicile du citoyen Jacques Antoine Mourgue dans ladite commune du Vigan		101
Annexe 4 - Contrat de mariage d'Antoine Mourgue et de Marie Julien.....		103
Annexe 5 - Extrait de l'inventaire après décès concernant Eugène Antonin Mourgue		106
Annexe 6 - Nomination de Jean Tur comme Officier de la Légion d'honneur.....		107
Annexe 7 - Fiche matricule de Marcel Mourgue		108
Bibliographie.....		109
Webographie		110

Introduction

Il a été donné comme consigne au début du diplôme universitaire « Généalogie et Histoire des familles », de choisir en tout premier lieu un couple central dont le mariage est situé chronologiquement entre 1833 et 1842. A partir de ce couple qui formera la base du squelette du mémoire, il est demandé de présenter leurs frères et sœurs, de remonter trois générations au-dessus puis de présenter les enfants et les petits-enfants dudit couple.

Ce mémoire doit comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal.

Un document de chaque type présenté ci-dessous doit également figurer dans ce mémoire :

- Cadastre ;
- Recensement ;
- Notaire ;
- Armée ;
- Hypothèques ;
- Succession ;
- Etat-civil (NMD) ;
- Archives religieuses (BMS).

D'autres documents pourront également, si le cas se présente, être insérés dans ce mémoire.

Les documents marquants seront insérés et transcrits avec l'orthographe laissée telle quelle, les abréviations développées et une traduction si ledit document est écrit dans une langue étrangère.

Tous les documents cités le seront avec la côte du document, mais tous ne seront pas insérés.

La méthodologie de recherche sera expliquée, notamment sur la manière dont ont été obtenus les documents, dont certaines informations ont été trouvées, ou encore comment des blocages ont été rencontrés (et si certains de ces derniers ont été surmontés).

Le choix de ce couple a été le fruit de la conjonction de plusieurs conditions. Tout d'abord et avant toute chose, il a été déterminé par les consignes délivrées en tout début d'année. Ensuite, a été choisi un couple centré sur Nîmes, puisque cette ville est empreint d'une culture et d'une histoire singulières auxquelles je suis attaché.

Mon choix s'est donc porté sur le couple formé par Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen.

S'immerger dans le quotidien d'une famille nîmoise au cœur du XIXème siècle m'a semblé intéressant, surtout que ce couple, nous le verrons, recèle de belles histoires et constitue un tournant majeur dans leur généalogie.

Par ailleurs, au cours de mes recherches, j'ai pu découvrir des documents d'un intérêt très certain ainsi que des personnes qui jouissaient d'une grande notabilité, dont une qui a été Ministre sous Louis XVI.

Ainsi, quelle a été l'histoire de ce couple ainsi que celle de leurs ascendants, fratries et descendants ?

Pour y répondre, ce mémoire sera structuré en quatre parties. La première servira de substrat historique et sera ainsi centrée sur la ville de Nîmes (1). Ensuite, la deuxième partie traitera de l'ascendance du couple, ainsi que les fratries des ascendants, et parfois, les mariages et descendances des frères et sœurs. Par ailleurs, il s'agira dans cette partie, de mettre en exergue (de manière exceptionnelle) une personne dans la généalogie du couple ayant vécu une histoire particulièrement intéressante et ayant exercé de hautes fonctions au sein des instances royales (2). En troisième partie, il sera question de recentrer les recherches sur le couple principal choisi, leurs frères et sœurs (3). Enfin, une quatrième et dernière partie traitera de la descendance du couple, comptant ainsi leurs enfants et leurs petits-enfants (4).

1. La ville de Nîmes au cœur du XIXème siècle

En tout premier lieu, il sera question d'aborder la situation de Nîmes au début du XIXème siècle jusqu'à l'installation de la Deuxième République en 1848 (1.1), puis ensuite, de faire une brève présentation historique des rues dans lesquelles ont habité le couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen (1.2).

1.1 Nîmes au début du XIXème siècle : entre essor économique et instabilité politique

Grâce à un ouvrage très intéressant écrit par un ancien député du Gard entre 1882 et 1885, Adolphe Pieyre, s'intitulant « Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours, par Adolphe Pieyre,... Tome 1 » paru en 1886 et 1887 aux éditions Catelan, la situation de la ville de Nîmes au temps de la vie du couple principal peut-être racontée et mise en relief.

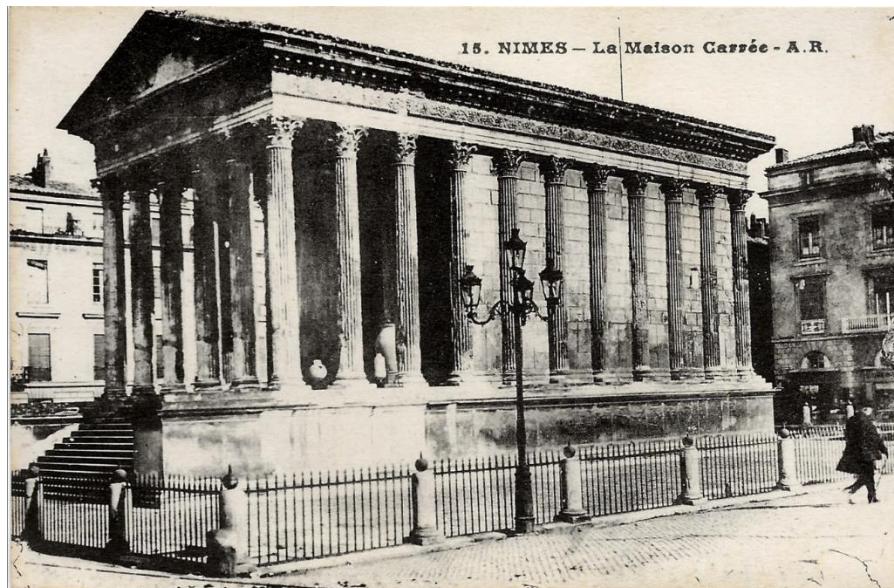
En effet, Adolphe Pieyre (aussi appelé Adolphe Pieyre de Boussuges), raconte dans ce livre que la ville de Nîmes, qui n'est évidemment pas seule dans ce cas, a été l'objet de nombreuses et profondes transformations.



Portrait d'Adolphe Pieyre, député du Gard entre 1885 et 1888, dans les premières pages non-numérotées de son ouvrage « Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours... Tome 1 » paru dans les années 1886-1887 à Nîmes, édition Catelan.

Des transformations économiques se sont opérées avec l'intensification de la construction des chemins de fer¹, lesquels ont pris une véritable importance en ce début du XIX^e siècle. Cette transformation a induit également l'essor de l'industrie et la marche progressive vers une révolution industrielle en France.

Si le début de ce siècle est marqué par de grandes mutations commerciales, économiques et industrielles, il est aussi marqué par une grande instabilité politique avec l'avènement du Premier Empire, puis sa chute en 1814 avec la restauration d'une monarchie royale sous Louis XVIII puis sous Charles X, pour amener à la période qui est l'objet de l'ouvrage suscitée. Cette instabilité, portait en elle les germes des troubles qui ont débouché en 1848 (année durant laquelle les républicains ont pris le pouvoir) sur quelques émeutes² et sur un arrêt de l'activité économique.



Carte postale illustrant la Maison Carrée de Nîmes en 1900, Généanet³

Comment également ne pas parler d'une problématique qui, historiquement, s'est révélée comme majeure pour la ville de Nîmes : l'eau. Au début des années 1830, le Conseil municipal s'était chargé de choisir entre deux projets d'adduction en eau, puisque « Dans les temps de sécheresse, une grande partie des fontaines publiques ne pouvait être alimentée ; les lavoirs publics étaient nauséabonds ; la propreté, la salubrité de la ville, la santé des habitants couraient

¹ Pieyre Adolphe (1886-1887), Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours... Tome 1, Nîmes : Catelan, p.6.

² Pieyre Adolphe (1886-1887), Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours... Tome 1, Nîmes : Catelan, p.271

³ Carte postale illustrant la Maison Carrée de Nîmes en 1900, Généanet : <https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/7758330#0>, consulté le 04 juin 2023

les plus graves dangers ; l'industrie de la teinture était ruinée. » (Pieyre Adolphe (1886-1887), Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours... Tome 1, Nîmes : Catelan, p.31). Ainsi, de cette question cruciale qu'était l'adduction en eau, en ressortit finalement un projet, celui des Messieurs Valz et Fauquier, qui consistait en la dérivation du gardon près de Boucoiran via un canal spécial⁴. Cependant, le projet n'a pas été exécuté, et ce n'est que quarante ans plus tard que la ville de Nîmes a pu recevoir de l'eau⁵. Cette problématique de l'eau, intemporelle puisque même au XXIème siècle celle-ci se révèle cruciale, était donc en plus des troubles, des maladies (choléra), et de la poussée industrielle remarquable, prégnante au sein au cette ville, dont nous allons mettre à l'honneur deux de ses rues.

1.2 L'histoire des rues d'habitation du couple principal

Nous verrons dans cette sous-partie, l'histoire de la rue du Grand-Couvent (1.2.1) et celle de la rue Grétry (1.2.2) au sein desquelles le couple a habité.

1.2.1 La rue du Grand-Couvent



Rue du Grand Couvent, Capture d'écran réalisée sur Google Maps, le 19 mai 2023

⁴ Pieyre Adolphe (1886-1887), Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours... Tome 1, Nîmes : Catelan, p.33

⁵ Pieyre Adolphe (1886-1887), Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours... Tome 1, Nîmes : Catelan, p.21

En 1847, Eugène Antonin Mourgue achète, selon un article de presse⁶, une maison Rue du Grand Couvent.

Dans cette rue, il était réputé y avoir un lavoir destiné à la teinture qui ne devait servir que pour la couleur écarlate⁷. Elle se trouvait, au moment de la rédaction de l'ouvrage d'Albin Michel, « Nîmes et ses rues, Tome 1, de la lettre A à la lettre F », paru à Nîmes dans les années 1876-1877 aux éditions Clavel-Ballivet, dans le premier Canton, à la section une. Elle a changé de nom via une délibération du Conseil municipal du 1^{er} avril 1824 et s'appelait avant, la rue de l'Ancienne Romaine, du nom d'une auberge qui s'y trouvait. La raison de ce changement de nom puise sa source dans la volonté d'un évêque nommé Cohon d'introduire l'ordre monastique des Ursulines, le 17 mars 1637. Ainsi, des religieuses prirent possession d'un couvent qui leur avait été destiné⁸. En 1714, les religieuses commencèrent à bâtir une église, laquelle sera vendue lors de la période révolutionnaire à un protestant nommé Vincent Valz qui la loua par la suite au Consistoire⁹.

Ainsi, il est très intéressant de voir que durant cette période, qui fut contemporaine aux parents du couple principal, il y avait un consistoire puisqu'en plus, les parents des deux époux étaient des protestants.

1.2.2 La rue Grétry

Dans son acte de décès, il est mentionné qu'Eugène Antonin Mourgue est décédé à son domicile au 15 rue Grétry¹⁰.

Située sur le premier canton et sur la section première, en 1876-1877, elle s'appelait auparavant « rue de la Chaîne » compte tenu d'une chaîne qui avait été installée à l'une de ses extrémités en raison d'un grand nombre d'accidents¹¹.

Il est dit également qu'avant, elle était connue des nîmois sous le nom de « rue de M. Paul ». Cette personne dénommée dans cette rue n'est autre que le célèbre Pasteur Paul Rabaut, qui a par ailleurs baptisé le père d'Eugène Antonin, Jean Paul Antoine ainsi qu'un grand nombre de

⁶ Gallica, Courrier du Gard, 09 avril 1847 : [Le Courrier du Gard : journal politique, administratif et judiciaire | 1847-04-09 | Gallica \(bnf.fr\)](#)

⁷ Albin Michel (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 1, de la lettre A à la lettre F, Nîmes : Clavel-Ballivet, p. 17

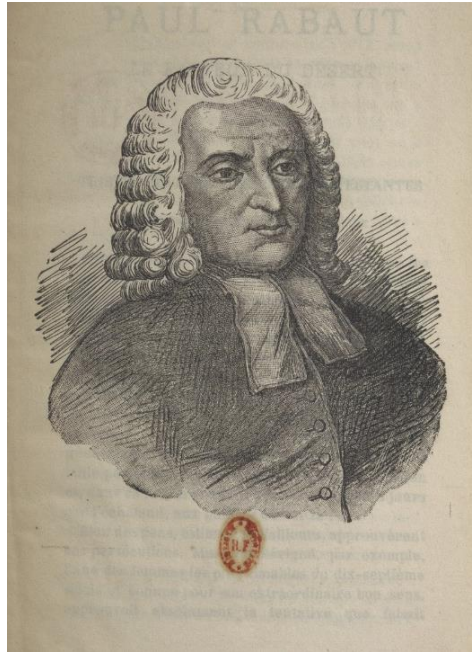
⁸ Albin Michel (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 1, de la lettre A à la lettre F, Nîmes : Clavel-Ballivet, p.203

⁹ Albin Michel (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 1, de la lettre A à la lettre F, Nîmes : Clavel-Ballivet, p.203

¹⁰ Acte de décès d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4162, vue 22

¹¹ Albin Michel (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 2, de la lettre G à la lettre Y, Nîmes : Clavel-Ballivet, p.36

personnes de la généalogie qui sera présentée, et qui a exercé son ministère de 1743 jusqu'à 1795¹².



Portrait de Paul Rabaut, dans la monographie « Paul Rabaut, le pasteur du désert », éditée en 1885, impression de A.Lepage, mise en ligne sur Gallica le 29 juin 2015¹³

En 1790, afin d'honorer le dévouement dudit pasteur, il a été décidé d'ériger une maison dans laquelle il pourra vivre, et c'est ainsi qu'un grand nombre de protestants ont participé à la construction de cette maison, bien qu'il n'ait pu y vivre étant donné qu'il fut incarcéré durant la Terreur à la citadelle de Nîmes. Il mourra quelques temps après sa libération. La maison est donc devenue propriété du Consistoire et est d'autre part, bien plus tard en 1831, reconnue comme établissement public.

¹² Albin Michel (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 2, de la lettre G à la lettre Y, Nîmes : Clavel-Ballivet, p.37

¹³ Monographie de Paul Rabaut (1885), « Paul Rabaut, le pasteur du désert », Impression A.Lepage, éditée en 1885



Capture d'écran faite sur Google Maps de la Maison « Paul Rabaut », située au carrefour de la rue Grétry et de la rue Rabaut Saint-Etienne, le 19 mai 2023

Sur l'image ci-dessus, nous pouvons voir qu'une plaque est fixée au mur sur laquelle est marqué :

« Ici est décédé le 25 septembre 1794
Paul Rabaut, pasteur du désert
au service de l'Eglise de Nîmes
sous la croix pendant cinquante-six ans,
né à Bédarieux le 9 janvier 1718
Pasteur à Nîmes en 1743 »

Le nom actuel de la rue a été choisi par le Conseil municipal de la ville de Nîmes par une délibération adoptée en 1824. Il s'agit d'un nom d'artiste, celui d'André Ernest Modeste Grétry, célèbre compositeur né à Liège en 1741 et décédé à Montmorency en 1813¹⁴.

Ainsi, après avoir fait un exposé la situation de Nîmes du début du XIX^{ème} siècle ainsi qu'un court historique des deux rues où le couple a habité, il est temps d'aborder la généalogie du couple principal, Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen en commençant par leurs ascendants.

¹⁴ Albin Michel (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 2, de la lettre G à la lettre Y, Nîmes : Clavel-Ballivet, p.40

2. Les ascendants du couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen

En voulant choisir une présentation généalogique descendante, nous partirons donc de la troisième génération en évoquant les différents couples. Comme prescrits par les consignes, les fratries des couples devront apparaître. Pour se faire, il a été décidé de scinder en deux sous-parties le traitement de l'ascendance du couple principal avec dans un premier temps, les ascendants d'Eugène Antonin Mourgue (2.1), et, dans un second temps, ceux de son épouse, Adèle Sayen (2.2).

2.1 Les ascendants d'Eugène Antonin Mourgue

Les ascendants d'Eugène Antonin Mourgue seront présentés en trois autres sous-parties par génération d'ascendants. Tout d'abord, nous allons travailler sur la troisième génération (2.1.1), ensuite sur la deuxième (2.1.2), et enfin sur la première (2.1.3).

2.1.1 La troisième génération

La méthode pour rechercher les personnes de la troisième génération est la suivante : tout d'abord, il a fallu regarder les tables catholiques (pour certaines personnes) ou protestantes pour trouver les actes. Ensuite, d'autres registres avec une table alphabétique en début et en fin de volume (selon la première lettre du patronyme) permettent de trouver des actes si des tables manquent. Aussi, certains frères et sœurs de la troisième génération ont pu être identifiés grâce aux baptêmes de leurs neveux et nièces. Toutefois, certains actes de naissance et de décès, certains n'ont pas été trouvés, malgré le passage en revue des tables.

Cette partie se découpera en quatre sections qui correspondront pour chacune d'elles à un couple de la troisième génération. Tout d'abord, nous commencerons à nous intéresser au couple Antoine Mourgue et Delphine Auvellier (2.1.1.1), puis le couple Jean Julien et Marie Pansier (2.1.1.2). Enfin, nous terminerons avec les couples Jean Jacques Constant et Marie Moussier (2.1.1.3) et enfin, Jean Louis Vincent et Marie Peridier (2.1.1.4).

2.1.1.1 Le couple Antoine Mourgue et Delphine Auvellier et le cas particulier de Jacques Antoine Mourgue, cousin germain d'Antoine

Antoine Mourgue est né à Bellegarde, le 14 septembre 1709 et a été baptisé le 17 septembre 1709¹⁵. Ses parents sont Jacques Mourgue et Jeanne Riche, mariés le 9 juin 1705 à Marsillargues¹⁶. Son père est cité dans son acte de mariage comme étant Maire perpétuel de Marsillargues.

De leur mariage sont nés plusieurs enfants (dont Antoine) : tout d'abord, est née à Bellegarde, Claudine Mourgue, le 15 juin 1707¹⁷ et baptisée le 19 juin 1707. Ensuite, vint une autre fille, Jeanne Mourgue qui est baptisée à Marsillargues, le 1^{er} mai 1712¹⁸. Une troisième fille, Anne Mourgue, est née et a été baptisée à Marsillargues, le 4 août 1714¹⁹. Enfin, Antoine Mourgue eut une dernière sœur, Julie Mourgue, baptisée à Marsillargues le 1^{er} février 1718²⁰.

L'une de ses sœurs qui a été citée ci-dessus, Claudine s'est mariée dans sa commune natale avec Jacques Mourgue avec lequel, selon l'acte de mariage datant du 28 juin 1727²¹, elle aurait un lien de parenté au quatrième degré (une dispense a été notifiée). Jacques Mourgue est fils, selon ledit acte de mariage de Jean Mourgue et de Marie Alibert.

De ce mariage, sont nés trois enfants, tous natifs de Marsillargues et tous baptisés à l'église. Tout d'abord, est née Jeanne Françoise Mourgue, baptisée le 12 août 1732²². Ensuite vint Jacques Antoine Mourgue, qui est né le 2 juin 1734 et baptisé le 6 juin 1734²³. Son parrain est Antoine Mourgue, son oncle. Enfin, le couple a eu un dernier enfant, François Fulcrand Mourgue, baptisé le 16 juin 1735²⁴.

¹⁵ Acte de baptême d'Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, GG 8, vue 125

¹⁶ Acte de mariage de Jacques Mourgue et Jeanne Riche, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 278, vue 335

¹⁷ Acte de baptême de Claudine Mourgue, Archives départementales du Gard, GG 8, vue 111

¹⁸ Acte de baptême de Jeanne Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 7/17, vue 75

¹⁹ Acte de baptême d'Anne Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 279, vue 96

²⁰ Acte de baptême de Julie Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 279, vue 139

²¹ Acte de mariage de Jacques Mourgue et Claudine Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 279, vue 253

²² Acte de baptême de Jeanne Françoise Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 279, vue 286

²³ Acte de baptême de Jacques Antoine Mourgue, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 4 – Dossier n°62-01

²⁴ Acte de baptême de François Fulcrand Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 279, vue 319

Au vu de l'importance du personnage, il m'a paru important de mettre en exergue une partie de la vie de Jacques Antoine Mourgue. Tout d'abord, il s'est marié avec Jeanne Vialars à Montpellier le 4 novembre 1766²⁵. De ce mariage sont nés plusieurs enfants :

- Pierre Mourgue, baptisé à Montpellier, le 17 août 1767 dans la même église que dans celle où se sont mariés ses parents²⁶ ;
- Jean Scipion Anne Mourgue, baptisé à Montpellier, le 22 février 1772 et né le jour précédent²⁷. Par ailleurs, il deviendra une personnalité importante au XVIIIème puisqu'il sera nommé second secrétaire à la légation de Londres²⁸. Par la suite, il quitta l'Angleterre, puis partit se réfugier avec son père au Vigan durant la période de la Terreur. Il devient, sous Louis-Philippe d'Orléans, Préfet de la Loire, le 27 septembre 1830, puis de la Dordogne, de la Haute-Vienne, puis enfin des Hautes-Alpes. Un portrait lui est dédié au « British Museum »²⁹. Il est également officier de la Légion d'honneur³⁰ par décret du 9 août 1833 (voir Annexe 1, p.99) ;
- Pierre Eugène Mourgue, baptisé à Montpellier le 27 mars 1774 et né le 10 février 1774³¹ ;
- Camille Marie Elizabeth, baptisée le 10 avril 1776 et née le 18 janvier 1776³² ;
- Pierre Eugène Marie Mourgue, baptisé à Montpellier le 13 avril 1777, et né le 7 février de la même année ;
- Eglé Jeanne Fulcrande Catherine Mourgue, née à Montpellier le 5 juin 1778, baptisée le 7 juin 1778³³. Elle se mariera le 17 juin 1799 (trente prairial an 7) à Montlhéry dans l'Essonne avec Philippe Panon Desbassyns de Richemont³⁴. Un portrait d'elle et de son

²⁵ Acte de mariage de Jacques Antoine Mourgue et Jeanne Vialars, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/34, vue 405

²⁶ Acte de baptême de Pierre Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/34, vue 273

²⁷ Acte de baptême de Jean Scipion Anne Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/35, vue 182

²⁸ Histoire de Jean Scipion Anne Mourgue : <https://www.appl-lachaise.net/mourgue-jean-scipion-anne-1772-1860/>, consulté le 24 mai 2023

²⁹ Portrait de Jean Scipion Anne Mourgue : https://www.britishmuseum.org/collection/object/P_1869-0410-899, consulté le 24 mai 2023

³⁰ Nomination de Jean Scipion Anne Mourgue comme officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Base Léonore, dossier LH//2791/137 : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/273254>, consulté le 24 mai 2023

³¹ Acte de baptême de Pierre Eugène Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/36, vue 52

³² Acte de baptême de Camille Marie Elizabeth Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/36, vue 225

³³ Acte de baptême d'Eglé Jeanne Fulcrande Catherine Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/37, vue 24

³⁴ Acte de mariage de Philippe Panon Desbassyns de Richemont et Eglé Jeanne Fulcrande Catherine Mourgue, Archives départementales de l'Essonne, 4E/2130, vue 174

fil, Eugène, est peint en 1802 par Marie Guillemine Benoist³⁵. Il toujours exposé à New York. Il semblerait également qu'elle possédait des esclaves³⁶ ;



Tableau représentant Eglé Jeanne Fulcrande Catherine Mourgue (Eglé Panon Desbassyns de Richemont) et son fils Eugène, peint en 1802 par Marie Guilhelmine Benoît

- Jules Henry Elisabeth Mourgue, né le premier mars 1780 et baptisé le troisième du même mois³⁷.
- Auguste Émile Mourgue, né le 13 juin 1785 et baptisé le 3 juillet 1785³⁸.

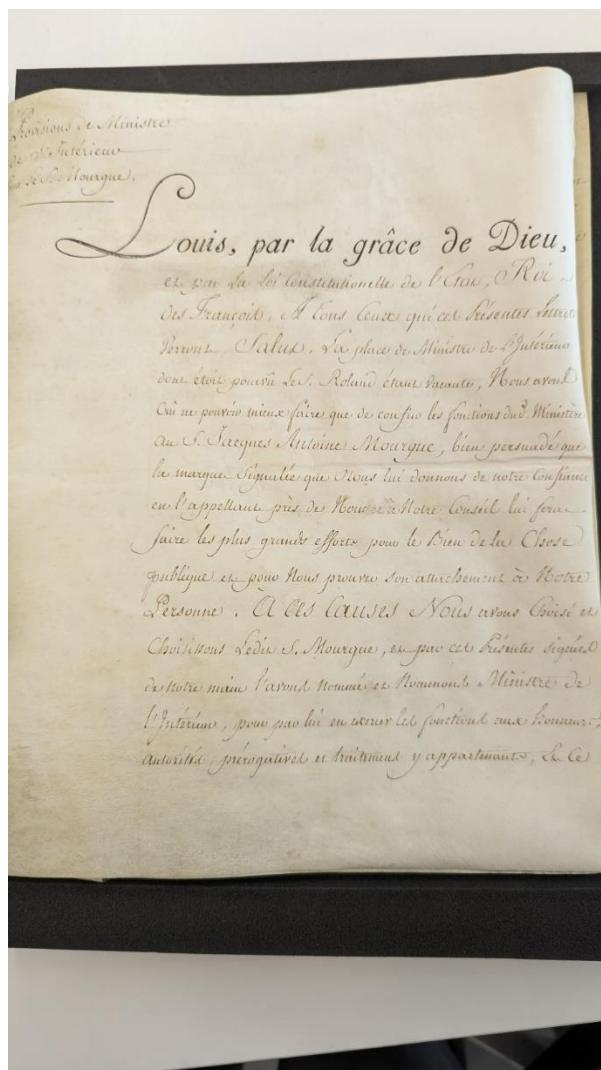
³⁵ Tableau peint par Marie-Guillemine Benoist, exposé à New York au Metropolitan Museum of Art : <https://www.metmuseum.org/art/collection/search/435650>, consulté le 24 mai 2023

³⁶ Article sur Fantaisie, un esclave des Desbassyns s'étant échappé : <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/l-esclavage/resistances-a-l-esclavage/fantaisie-esclave-des-desbassyns-atteint-le-sol-libre-a-paris/>, consulté le 28 mai 2023

³⁷ Acte de baptême de Jules Henry Elisabeth Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/37, vue 150.

³⁸ Acte de baptême d'Auguste Émile Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/38, vue 181

Jacques Antoine Mourgue a été nommé Ministre de l'intérieur par Louis XVI. Voici donc la lettre de nomination, conservée aux Archives départementales de l'Hérault dans le Fonds Mourgue³⁹ :



Premier extrait du titre de nomination par le Roi Louis XVI, datant du 13 juin 1792, de Monsieur Jacques Antoine Mourgue comme Ministre de l'intérieur en remplacement de Monsieur Rolland, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 4 – Dossier n°62-23

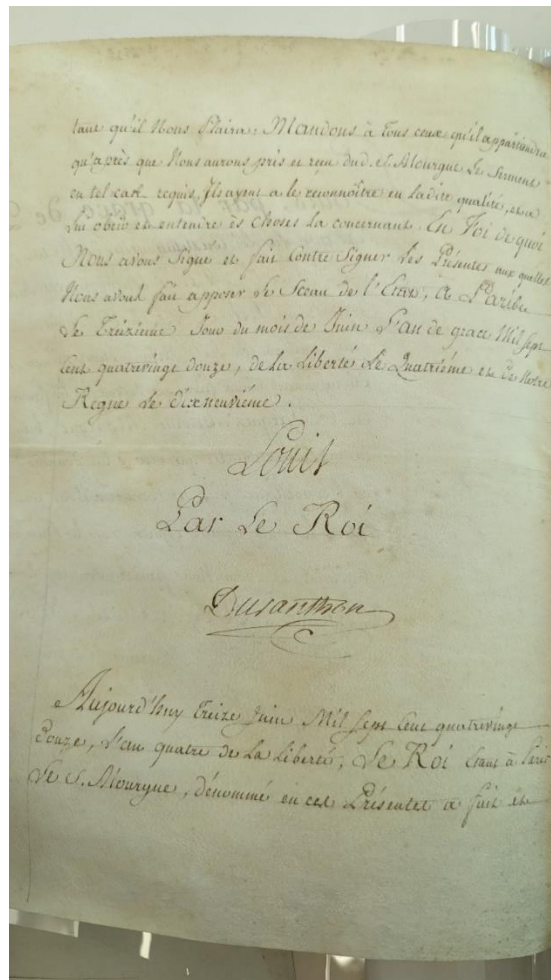
Transcription du titre de nomination :

1. Louis, par la grâce de Dieu
2. et par la loi constitutionnelle de l'Etat, Roi
3. des François, à tous ceux qui ces présentes lettres
4. verront, salut. La place de Ministre de l'Intérieur

³⁹ Titre de nomination par le Roi Louis XVI, datant du 13 juin 1792, de Monsieur Jacques Antoine Mourgue comme Ministre de l'intérieur en remplacement de Monsieur Rolland, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 4 – Dossier n°62-23

5. dont était pourvu Le[dit] Roland étant vacante, nous avons
6. crû ne pouvoir mieux faire que de confier les fonctions dud[it] Ministère
7. au S[ieur] Jacques Antoine Mourgue, bien persuadé
8. que la marque signalée que nous lui donnons de notre confiance
9. en l'appelant près de nous et de notre Conseil lui fera
10. faire les plus grands efforts pour le bien de la chose
11. publique et pour nous prouver son attachement à notre
12. personne. A ces causes, nous avons choisi et
13. choisissons ledit s[ieur] Mourgue, et par ces présentes signées
14. de notre main, l'avons nommé et nommons Ministre de
15. l'Intérieur, pour par lui en exercer les fonctions aux honneurs,
16. autorités, prérogatives et traitemens y appartenants. En ce (suite ci-après)

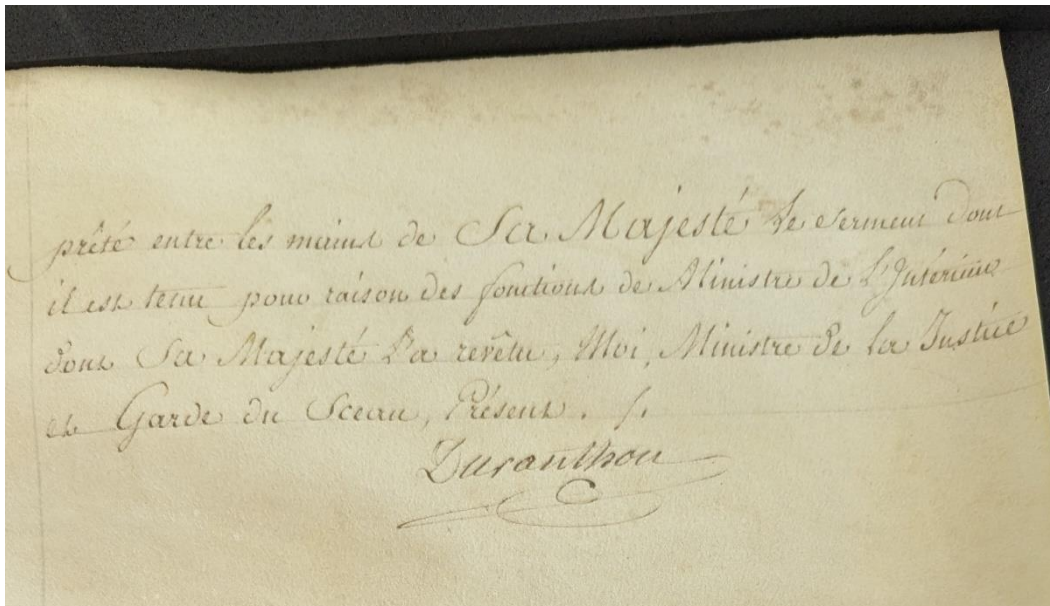
En fin de seconde page ainsi que dans la troisième, c'est le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Antoine Duranthon qui écrit. Il signe tout de même en-dessous de la lettre du Roi.



Deuxième extrait du titre de nomination par le Roi Louis XVI, datant du 13 juin 1792, de Monsieur Jacques Antoine Mourgue comme Ministre de l'intérieur en remplacement de Monsieur Rolland, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 4 – Dossier n°62-23

Transcription de la seconde page du titre de nomination :

17. Tant qu'il nous plaira : mandons à tous ceux qu'il appartiendra
18. qu'après que nous aurons pris et reçu dud[it] s[ieur] Mourgue le serment
19. en tel cas requis, ils ayent à le reconnaître en la dite qualité, et à
20. lui obéir et entendre ès⁴⁰ choses la concernant. En foi de quoi
21. nous avons signé et fait contre signer les présentes aux quelles
22. nous avons fait apposer le sceau de l'Etat, à Paris
23. le treizième jour du mois de juin l'an de grâce mil sept
24. cent quatre-vingt-douze, de la liberté le quatrième et de notre
25. règne le dix neuvième.
26. Louis
27. Duranthon
28. Par le Roi
29. Aujourd'hui treize juin mil sept cent quatre vingt
30. douze, l'an quatre de la liberté, le Roi étant à Paris
31. le s[ieur] Mourgue, dénommé en ces présentes a fait et (suite ci-après)



Dernier extrait du titre de nomination par le Roi Louis XVI, datant du 13 juin 1792, de Monsieur Jacques Antoine Mourgue comme Ministre de l'intérieur en remplacement de Monsieur Rolland, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 4 – Dossier n°62-23

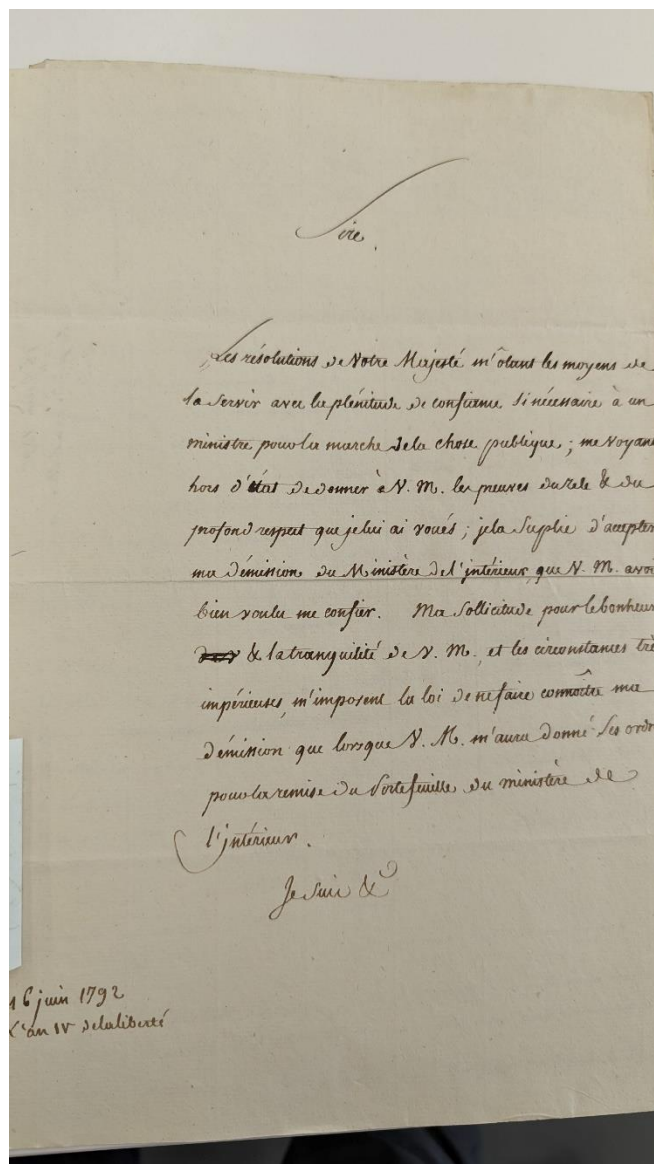
Transcription de la dernière page du titre de nomination :

32. Prêté entre les mains de Sa Majesté le serment dont
33. il est tenu pour raison des fonctions de Ministre de l'Intérieur
34. dont Sa Majesté l'a revêtu, moi, Ministre de la Justice
35. et Garde des Sceaux, présent.
36. Duranthon

⁴⁰ « Es » signifie « en les » : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%c3%a8s/30910>, consulté le 23 mai 2023

Lors de sa prise de fonction, Jacques Antoine promulgue une circulaire, le 15 juin 1792⁴¹ à destination du corps administratif (voir Annexe 2, p.100) dans laquelle il déclare se livrer tout entier à la carrière qui s'ouvre devant lui.

Le lendemain, il envoie une lettre au roi Louis XVI dans laquelle il motive sa décision de démissionner de ses fonctions⁴² :



Minute de la démission motivée de Jacques Antoine Mourgue, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 5 – Dossier n°62-31

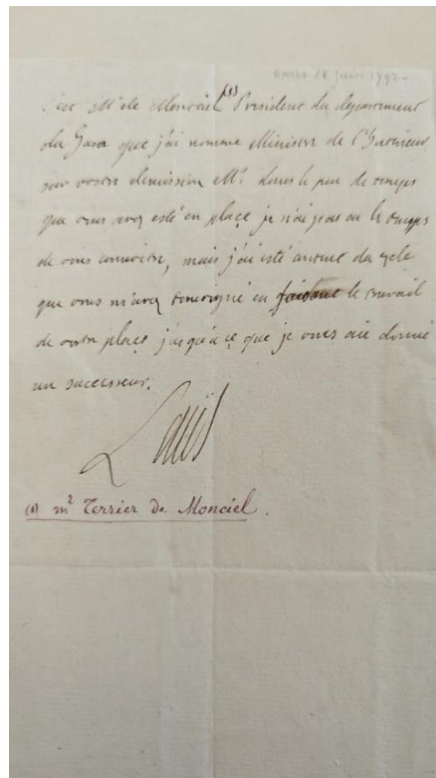
⁴¹ Circulaire de Jacques Antoine Mourgue destinée au corps administratif, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 5 – Dossier n°62-27

⁴² Minute de la démission motivée de Jacques Antoine Mourgue, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 5 – Dossier n°62-31

Transcription de la minute :

1. Sire,
2. Les résolutions de Votre Majesté m'ôtant les moyens de
3. la servir avec la plénitude et confiance si nécessaire à un
4. Ministre pour la marche de la chose publique ; me voyant
5. hors d'état de donner à V[otre] M[ajesté] les preuves de zèle et du
6. profond respect que je lui ai voués ; je la supplie d'accepter
7. ma démission du Ministère de l'intérieur que V[otre] M[ajesté] avait
8. bien voulu me confier. Ma sollicitude pour le bonheur
9. et la tranquillité de V[otre] M[ajesté], et les circonstances très
10. impérieuses m'imposent la loi de ne faire connaître ma
11. démission que lorsque V[otre] M[ajesté] m'aura donné ses ordres
12. pour la remise du portefeuille du ministère de
13. l'intérieur.
14. Je suis [...]
15. 16 juin 1792
16. L'an IV de la liberté

Louis XVI répondra à cette demande, par cette lettre autographe⁴³ :



Lettre autographe de Louis XVI du 18 juin 1792 en réponse à la minute de Jacques Antoine Mourgue du 16 juin 1792, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 5, Dossier n°62-32

⁴³ Lettre autographe de Louis XVI du 18 juin 1792 en réponse à la minute de Jacques Antoine Mourgue du 16 juin 1792, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 5, Dossier n°62-32

Transcription de la lettre :

1. C'est M[onsieu]r de Monciel, Président du Département
2. du Jura que j'ai nommé Ministre de l'Intérieur
3. sur votre démission M[onsieu]r [...] le peu de temps
4. que vous avez esté en place je n'ai pas eu le temps
5. de vous connaître, mais j'ai esté [...] du zèle
6. que vous m'avez témoigné en faisant le travail de votre place
7. jusqu'à ce que je vous ai donné
8. un successeur.
9. Louis

Par la suite, Jacques Antoine ira élire domicile au Vigan, ce que prouve un extrait du registre des délibérations, datant du 23 septembre 1793⁴⁴ (voir Annexe 3, p.101-102).

Il retournera à Paris et décèdera le 14 janvier 1818⁴⁵. Dans son acte de décès, il est mentionné qu'il est Chevalier de la Légion d'honneur et membre du Conseil général des Hospices civils et du Mont de Piété de la ville de Paris.

Après avoir fait cette grande parenthèse sur la vie de Jacques Antoine Mourgue, dont Antoine, le mari de Delphine a été le parrain, il est temps de se consacrer au cas de Delphine (aussi appelée Dauphine dans certains actes) Auvellier.

Delphine Auvellier, la femme d'Antoine Mourgue, est née à Nîmes, le 27 décembre 1713 à la Paroisse Saint-Castor et baptisée le 1^{er} janvier 1714⁴⁶. Elle est la fille de Pierre Auvellier et de Dauphine Phelip (sa cousine germaine), mariés le 22 décembre 1707 à la paroisse Saint-Charles⁴⁷. Elle a plusieurs frères et sœurs, tous nés à Nîmes :

- Catherine Auvellier, née juste avant le mariage de ses parents, baptisée au sein de la paroisse Saint-Charles (contrairement à tous ses frères et sœurs, baptisés à la paroisse Saint-Castor) le 10 novembre 1707 et née le 9 novembre 1707⁴⁸ ;
- Marie Delphine Auvellier, née le 22 mars 1710 et baptisée le 29 mars 1710⁴⁹ ;
- Mathieu Auvellier, né le 14 mai 1711 et baptisé le 18 mai de la même année⁵⁰ ;

⁴⁴ Extrait du registre des délibérations de la commune du Vigan dans le Gard établissant le domicile du citoyen Jacques Antoine Mourgue dans ladite commune du Vigan, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 5, Dossier 62-40

⁴⁵ Acte de décès de Jacques Antoine Mourgue, Archives de Paris, 5 MI 1 1187, vues 49-50

⁴⁶ Acte de baptême de Delphine Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 619, vue 381

⁴⁷ Acte de mariage de Pierre Auvellier et Dauphine Philip, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 651, vue 254.

⁴⁸ Acte de baptême de Catherine Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 651, page 250

⁴⁹ Acte de baptême de Marie Delphine Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 618, vue 484

⁵⁰ Acte de baptême de Mathieu Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 619, vue 27

- Anne Auvellier, née 23 juin 1712 et baptisée le 27 juin de la même année⁵¹ ;
- Mathieu Auvellier, né le 1^{er} mars 1715 et baptisé le 8 mars de la même année⁵² ;
- Pierre Denis Auvellier, né le 6 mai 1716 et baptisé le 12 mai de la même année⁵³ ;
- Marguerite Bernardine Auvellier, née le 21 mars 1720 et baptisée le 27 mars de la même année⁵⁴ ;
- Honorée Auvellier, née le 12 janvier 1722 et baptisée le 15 janvier 1722⁵⁵. Elle est décédée à 16 mois, le 7 juin 1723 puis est enterrée le 8 juin 1723⁵⁶ ;
- Daniel Auvellier, né le 15 février 1725 et baptisé le 18 février 1725⁵⁷ ;
- Louis Auvellier, né le 11 janvier 1727 et baptisé le 16 janvier de la même année⁵⁸ ;
- Elisabeth Auvellier, née le 18 avril 1728⁵⁹.

Concernant cette famille Auvellier, il est intéressant de s'intéresser à elle, puisqu'elle jouit d'une certaine renommée à Nîmes.

En effet, un fonds privé concernant cette famille a été versé en 2014 aux Archives départementales du Gard, et Delphine Auvellier, ainsi que ses frères apparaissent à l'intérieur de ce fonds, avec même un écu qui est associé à chacun d'entre eux, dans un document recomposant la généalogie de la famille⁶⁰ :

⁵¹ Acte de baptême d'Anne Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 619, vue 158

⁵² Acte de baptême de Mathieu Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 619, vue 521

⁵³ Acte de baptême de Pierre Denis Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 620, vue 153

⁵⁴ Acte de baptême de Marguerite Bernardine Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 621, vue 17

⁵⁵ Acte de baptême de Honorée Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 621, vue 289

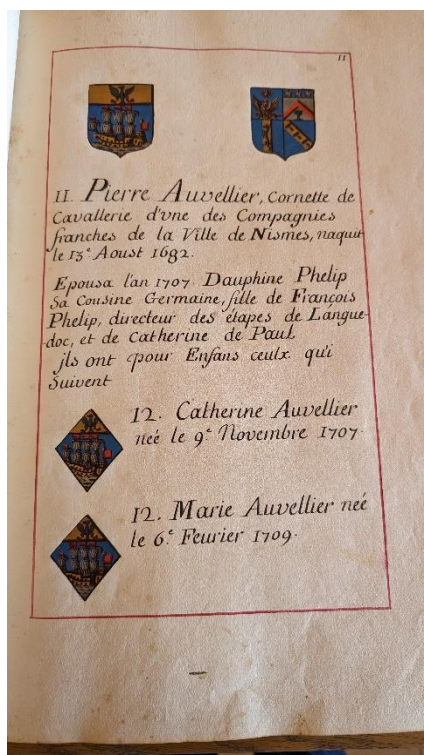
⁵⁶ Acte de sépulture de Honorée Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 621, vue 493

⁵⁷ Acte de baptême de Daniel Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 622, vue 182

⁵⁸ Acte de baptême de Louis Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 622, vue 100

⁵⁹ Acte de baptême d'Elisabeth Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 622, vue 257

⁶⁰ Fonds Auvellier, Généalogie Auvellier, Archives départementales du Gard, 1 J 1598, p.11-12, consulté le 19 avril 2023.



Onzième page du document de la généalogie Auvellier, Archives départementales du Gard, 1 J 1598

Transcription :

1. 11. Pierre Auvellier, cornette
2. de Cavellerie d'une des compagnies
3. franches de la ville de Nismes, naquit
4. le 13 aoust 1682.
5. Epousa l'an 1707 Dauphine Phelip
6. sa cousine germaine, fille de François
7. Phelip, directeur des étapes de Langue
8. doc, et de Catherine de Paul.
9. Ils ont pour enfans ceulx qui suivent
10. 12. Catherine Auvellier
11. née le 9^{ème} novembre 1707
12. 12. Marie Auvellier née
13. le 6^{ème} février 1709 (suite ci-après)



Douzième page du document de la Généalogie Auvellier, Archives départementales du Gard, 1 J 1598

Transcription :

- | | |
|-----|---|
| 14. | 12. Dauphine Auvellier |
| 15. | née le 22 ^{ème} mars 1710 |
| 16. | 12. Mathieu Auvellier, |
| 17. | né le 14 ^{ème} may 1711 |
| 18. | 12. Dauphine Auvellier |
| 19. | la jeune, née le 27 ^{ème} décembre |
| 20. | 1713 |
| 21. | 12. Mathieu-Marc |
| 22. | Auvellier, né le p[remier] mars 1715 |
| 23. | 12. Pierre-Denis Auvellier, né le 6 ^{ème} may 1716 |

Ainsi, nous apprenons par ce document, que le père de Delphine Auvellier, Pierre était un militaire. En effet, « Cornette de cavalerie d'une des compagnies franches de Nîmes » signifie qu'il était officier dans la cavalerie légère⁶¹. La compagnie franche, quant à elle, représente une unité d'infanterie rattachée à la marine royale⁶².

Aussi, nous apprenons que sa femme, qui n'est autre que sa cousine germaine comme cela est écrit, est la fille d'un directeur des étapes en Languedoc. Les étapes peuvent désigner plusieurs

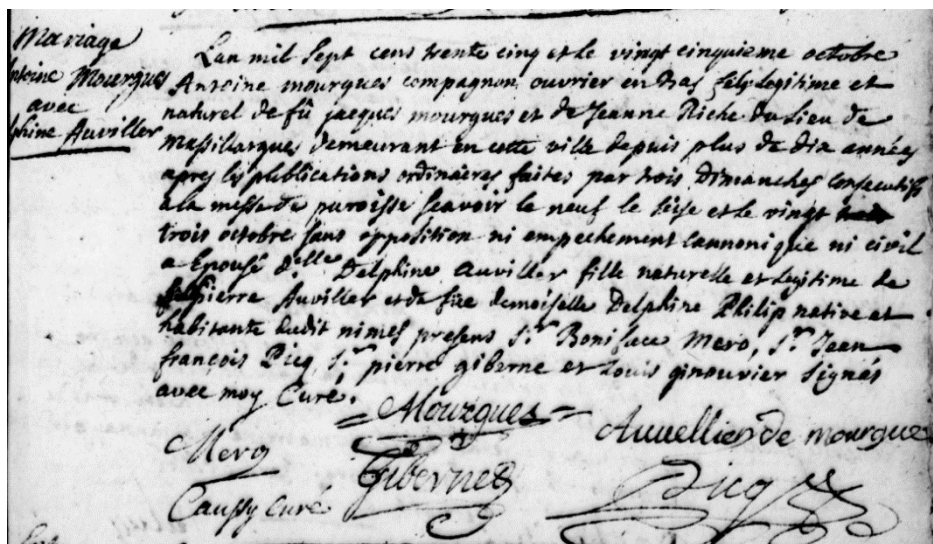
⁶¹ Définition de la cornette de cavalerie : <https://cnrtl.fr/definition/academie4/cornette>, consulté le 21 mai 2023

⁶² Définition de la compagnie franche : <https://dictionnaire.sensagent.com/Compagnies%20franches%20de%20la%20marine/fr-fr/>, consulté le 21 mai 2023

choses⁶³ : le lieu où les vivres sont entreposés, les vivres à distribuer aux troupes ou l'impôt régulier. Ainsi, il peut être tout aussi bien en charge de l'impôt ou bien des lieux où les vivres sont entreposés.

En termes d'héraldique, sur son écu losangé (puisqu'il est porté par une femme), présenté à la douzième page en face de son nom, Delphine Auvellier reprend les armes de son père ce qui est communément appelé en la matière, des armoiries parlantes, c'est-à-dire, qu'elle font référence au nom de famille. Ici, dans le cas de Delphine et de son père Pierre, le blasonnement est celui-ci : d'azur au navire d'argent équipé de gueules au chef d'or chargé d'une aiglette de sable (blasonnement trouvé en partie sur le Jougla de Morenas⁶⁴).

Les deux époux, au vu des registres dans lesquels ils apparaissent, sont des protestants. Malgré cet état de fait, ils se sont mariés le 27 octobre 1735, à Nîmes, à la Paroisse Saint-Charles⁶⁵. Au début, je ne trouvais pas l'acte étant donné qu'il s'agissait de protestants et qu'ils avaient eu à la fois des enfants à l'église de Marsillargues et au Désert à Nîmes. Mais, grâce au contrat de mariage de leur fils, Antoine et Marie Julien, j'ai su qu'Antoine (fils) a été baptisé à la Paroisse Saint-Charles à Nîmes. Deux autres enfants ont été trouvés de ce couple suite à cette découverte et en remontant chronologiquement, l'acte de mariage a pu être trouvé.



Acte de mariage d'Antoine Mourgue et Delphine Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 654, vue 69.

⁶³ Définition des étapes : <https://www.etudesheraultaises.fr/publi/logistique-et-ancien-regime-les-etapes-du-roi-et-de-la-province-de-languedoc-aux-xviii-et-xiiiie-siecles/>, consulté le 21 mai 2023

⁶⁴ Jougla de Morenas, tome 1, p. 293 : https://palisep.fr/bibliotheque/jougla/tome_01.pdf, consulté le 21 mai 2023.

⁶⁵ Acte de mariage d'Antoine Mourgue et Delphine Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 654, vue 69.

Transcription de l'acte :

1. L'an mil sept cens trente et le vingt cinquième octobre
2. Antoine Mourgues compagnon ouvrier en bas, fils légitime et
3. naturel de fû Jacques Mourgues et de Jeanne Riche du lieu de
4. Marsillargues demeurant en cette ville depuis plus de dix années
5. après les publications ordinaires faites par trois dimanches consécutifs
6. à la messe de paroisse scavoir le neuf le seize et le vingt trois
7. octobre sans opposition ni empechement canonique ni civil
8. a épousé d[emois]elle Delphine Auviller fille naturelle et légitime de
9. Pierre Auviller et de fûe demoiselle Delphine Philip native
10. et habitante dudit Nîmes présens s[ieu]r Boniface Mars, s[ieu]r Jean
11. François Piey, s[ieu]rs Pierre Giberne et Louis Ginouvier signés
12. avec moy curé.

Antoine Mourgue est décédé le 8 octobre 1762⁶⁶ à Nîmes puis inhumé le jour d'après, à l'âge de 52 ans.

Delphine Auvellier est décédée le 19 juillet 1771 et a été inhumée le jour suivant⁶⁷ à Nîmes.

Les deux époux ont eu 6 enfants (présentés à la partie 2.1.2.1).

2.1.1.2 Le couple Jean Julien et Marie Pansier

Jean Julien, s'est marié au Désert avec Marie Pansier le 2 novembre 1749⁶⁸, ce qui confirme qu'ils sont protestants. Dans leur acte de mariage, Jean est dit fils de Pierre Julien et d'Anne Serre. Marie Pansier est, toujours selon leur acte de mariage, fille de Jean Pansier et de Jeanne Cartoux.

Si l'acte de sépulture de son mari n'a pas été retrouvé, l'acte de sépulture concernant Marie Pansier l'a bien été. Elle est décédée le 10 mai 1777⁶⁹ puis inhumée le jour suivant à l'âge de 49 ans, sur la requête de son mari toujours vivant, Jean Julien, dont il nous est dit dans ledit acte qu'il est taillandier (fabriquant d'outils tranchants).

⁶⁶ Acte de sépulture d'Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 727, vue 258

⁶⁷ Acte de sépulture de Delphine Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 729, vue 76

⁶⁸ Acte de mariage de Jean Julien et Marie Pansier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 84

⁶⁹ Acte de sépulture de Marie Pansier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 730, vue 290

Du Lundy onsieme May mil sept cent
 Soixante Dix-Sept, Par devant nous Jean Scipion
 Lagarde avocat premier Consul Maire & general de
 Police de la ville de Nîmes

Sur la requette a nous presentee par Jean
 Julien taillandier habitant de cette ville contenant
 que Marie Pansier son Epouse est decedee le jour d'hier
 sur l'heure de midi agee de quarante neuf ans
 Et Comme aux termes de la Declaration du Roi
 Du 9. avril 1736 art. 13 registree au parlement de
 Toulouse le 7. Septembre suivant et en la Cour
 presidial de cette ville le 22 Decembre de la meme
 année, ceux auxquels la Sepulture Ecclesiastique
 n'est pas accordée ne peuvent etre inhumés qu'en
 vertu de notre ordonnance rendue sur la Conclusion
 du procureur du Roi de police il nous plaise lui
 permettre de faire inhumier la F. Marie Pansier
 son Epouse

Extrait de l'acte de sépulture de Marie Pansier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 730,
 vue 290

Transcription de l'acte :

1. Du lundy onsieme may mil sept cent
2. Soixante dix-sept, pardevant nous Jean Scipion
3. Lagarde avocat premier consul maire [lieutenant] général de
4. Police de la ville de Nîmes.
5. Sur la requête à nous présentée par Jean
6. Julien taillandier habitant de cette ville contenant
7. que Marie Pansier son épouse est décédée le jour d'hier
8. sur l'heure de midi âgée de quarante neuf ans
9. et comme aux termes de la déclaration du Roi
10. du 9^e[me] avril 1736 art[icl]e 13 enregistrée au parlement de
11. Toulouse le 7^e[me] septembre suivant et en la Cour
12. Présidial de cette ville le 22 décembre de la meme
13. année, ceux auxquels la sépulture ecclésiastique
14. n'est pas accordée ne peuvent être inhumés qu'en
15. vertu de notre ordonnance rendue sur la conclusion
16. du procureur du Roi de police il nous plaise lui
17. permettre de faire inhumer la d[emoiselle] Marie Pansier
18. son épouse.

Le couple a eu six enfants (se référer à la partie 2.1.2.1).

2.1.1.3 Le couple Jean Constant et Jeanne Moussier

Jean Constant et Jeanne Moussier se sont mariés, à une date qui n'a pas été trouvée, puisque l'acte de mariage est manquant. Ils sont connus par la naissance de leurs enfants (baptisés au Désert).

Jeanne Moussier a un frère, Jean, qui est cité dans l'acte de baptême de son petit-fils (puisque'il sera son parrain), Jean Jacques Constant⁷⁰.

Jean Constant est décédé le 29 juin 1759, puis inhumé le même jour à l'âge de 60 ans⁷¹, par une requête présentée par sa femme. Dans cet acte de décès, sa profession est évoquée : celle de fileur de soie.

Le couple a eu deux enfants (se référer à la partie 2.1.2.2).

2.1.1.4 Le couple Jean Louis Vincent et Marie Peridier

Jean Louis Vincent et Marie Peridier se sont mariés au Désert le 14 juillet 1758⁷² à Nîmes. Il est précisé dans cet acte de mariage religieux protestant que Jean Louis est né à Marseille mais qu'il habite à Nîmes depuis plus de vingt ans. Il y est également marqué que celui-ci était fileur de soie et que ses parents sont Etienne Vincent et Juliette Bellamy. Quant à Marie Peridier, elle n'est pas non plus native de Nîmes. En effet, elle est née dans la commune de Campagne, dans l'Hérault, proche de Montpellier et elle habite Nîmes depuis plus de 25 ans. Ses parents sont Gabriel Peridier et sa mère est dénommée « défunte Sipeyre ». Marie a une sœur, Marguerite, dont aucun acte n'a été trouvé mais dont son existence est prouvée dans l'acte de baptême de sa fille, Marguerite Vincent⁷³ (puisque'elle est sa marraine).

Jean Louis est décédé le 8 novembre 1767 à Nîmes et inhumé le jour suivant⁷⁴ à l'âge de 41 ans, sa femme est présente à ladite inhumation.

Un enfant a été retrouvé de ce couple (2.1.2.2).

⁷⁰ Acte de baptême de Jean Jacques Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 750, vue 110

⁷¹ Acte de sépulture de Jean Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 727, vue 65

⁷² Acte de mariage de Jean Louis Vincent et Marie Peridier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 739, vue 237

⁷³ Acte de mariage de Marguerite Vincent, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 135

⁷⁴ Acte de sépulture de Jean Louis Vincent, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 728, vue 174

2.1.2 La deuxième génération

Pour cette deuxième génération, en plus de chercher dans les tables et registres religieux, la même méthodologie a été appliquée aux actes d'état-civil. Un découpage analogue à la partie précédente sera effectué à l'exception que pour cette sous partie, il n'y aura que deux couples qui seront présentés, avec les fratries. Ainsi, nous étudierons tout d'abord le couple Antoine Mourgue et Marie Julien (2.1.2.1) puis le couple Jean Constant et Marguerite Vincent (2.1.2.2).

2.1.2.1 Le couple Antoine Mourgue et Marie Julien

Antoine Mourgue est donc le fils d'Antoine Mourgue et de Delphine Auvellier. Même si son acte de naissance n'a pas pu être retrouvé, et ce malgré l'indication de sa paroisse de baptême et de sa présumée année de naissance selon son acte de décès. En effet, son acte de mariage avec Marie Julien, en date du 1^{er} juillet 1783⁷⁵ nomme ses deux parents. Dans cet acte de mariage, nous apprenons qu'il était faiseur de bas.

Un contrat de mariage a été établi le 25 juin 1783, chez Maître Novy, notaire de la ville de Nîmes. Celui-ci indique qu'Antoine Mourgue était veuf d'une certaine Margueritte Planette (voir Annexe 4, p.103-105)⁷⁶.

Nous apprenons également qu'Antoine a eu deux frères et trois sœurs :

- Pierre Jean Baptiste Mourgue, décédé à 14 jours et inhumé à Nîmes, le 5 avril 1736⁷⁷ ;
- Catherine Mathieu Mourgue, née le 6 août 1737 à Nîmes, et baptisée à la Paroisse Saint-Charles le 10 du même mois⁷⁸. Son parrain est Mathieu Auvellier (son oncle) dont il est dit de lui qu'il est banquier à Paris ;
- Jean Mourgue, baptisé le 16 avril 1741 à l'église de Marsillargues⁷⁹. Sa marraine est sa tante, Catherine Auvellier ;
- Julie Mourgue, baptisée à l'église de Marsillargues en mai 1743⁸⁰ (la date est difficilement déchiffrable en raison d'une grosse tâche d'encre). La marraine est Julie Mourgue, sa tante, et son parrain est Dominique Auvellier, dont je n'ai pas retrouvé

⁷⁵ Acte de mariage d'Antoine Mourgue et de Marie Julien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 755, vue 69

⁷⁶ Contrat de mariage d'Antoine Mourgue et de Marie Julien, Archives départementales du Gard, 2 E 39/231, folios 113-114

⁷⁷ Acte de sépulture de Pierre Jean Baptiste Mourgue, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 654, vue 69

⁷⁸ Acte de baptême de Catherine Mathieu Mourgue, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 654, vue 125

⁷⁹ Acte de baptême de Jean Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 279, vue 390

⁸⁰ Acte de baptême de Julie Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 151 EDT 279, vue 413

l'affiliation avec Delphine. Il y a bien un Dominique Auvellier, né le 6 janvier 1733⁸¹, fils de Claude Auvellier et de Catherine Auvellier (dont Catherine Philip est la marraine, donc sûrement de la famille de Dauphine Philip, mère de Delphine Auvellier). Le doute subsiste sur sa filiation, puisque lors du baptême, si nous nous référons à sa date de naissance, il aurait eu dix ans ;

- Catherine Mourgue, née le 20 août 1749 et baptisé au Désert (contrairement à ses autres frères et sœurs), à Nîmes, le 24 août 1749⁸². Son parrain est Louis Auvellier, son oncle, et sa marraine est Catherine Auvellier, sa tante.

Marie Julien, quant à elle, est née à Nîmes le 18 août 1763, et baptisée au Désert le 27 août 1763⁸³. Ses parents sont Jean Julien et Marie Pansier.

Du mariage entre Jean Julien et Marie Pansier sont nés 5 frères et sœurs de Marie, tous baptisés comme elle au Désert :

- Jean Julien, né le 6 octobre 1751 et baptisé le 9 octobre 1751⁸⁴. Son parrain est Jean Pansier (peut-être son oncle) ;
- Etienne Julien, né le 16 novembre 1753 et baptisé le même jour⁸⁵ ;
- Bernard Julien, né le 20 mai 1756 et baptisé le jour suivant⁸⁶ ;
- Jean Pierre Julien, né le 21 janvier 1761 et baptisé le 24 janvier de la même année⁸⁷ ;
- Claudine Julien, née le 8 mai 1772 et baptisée le 10 mai de la même année⁸⁸

Antoine Mourgue est décédé le 18 septembre 1829 à Nîmes⁸⁹, à son domicile sur la section 5, au numéro 2 de la rue flamande. Marie Julien est décédée le 2 février 1826 à Nîmes⁹⁰. Dans son acte de décès, nous apprenons qu'Antoine Mourgue était un ancien huissier, ce qui prouve qu'il a été faiseur de bas (information contenue dans son acte de mariage) puis huissier tout au long de sa vie. A noter qu'il est huissier après la naissance de ses trois enfants (il l'est en tout cas

⁸¹ Acte de baptême de Dominique Auvellier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 624, vue 103

⁸² Acte de baptême de Catherine Mourgue, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 83

⁸³ Acte de baptême de Marie Julien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 740, vue 196

⁸⁴ Acte de baptême de Jean Julien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 88

⁸⁵ Acte de baptême d'Étienne Julien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 91

⁸⁶ Acte de baptême de Bernard Julien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 739, vue 177

⁸⁷ Acte de baptême de Jean Pierre Julien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 156

⁸⁸ Acte de baptême de Claudine Julien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 745, 168

⁸⁹ Acte de décès d'Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4105, vue 364

⁹⁰ Acte de décès de Marie Julien, Archives départementales du Gard, 5 E 4102, vue 72

cité comme tel sur l'acte de mariage de son fils, Jean Paul Antoine⁹¹) puisque dans chacun de leurs actes de baptême, il est décrit comme étant faiseur de bas.

2.1.2.2 Le couple Jean Jacques Constant et Marguerite Vincent

Jean Jacques Constant et Marguerite Vincent se sont mariés le 29 décembre 1776 à Nîmes⁹². Jean Jacques Constant est dit fabriquant de bas dans ledit acte de mariage. Dans l'acte de naissance de leur fille, Marie qui deviendra la mère d'Eugène Antonin Mourgue⁹³, il est dit « revendeur ». Le couple, est au moment de la naissance de leur fils, Jean Jacques, domicilié dans la section neuf de Nîmes. Enfin, dans l'acte de mariage de sa fille, Marie⁹⁴, il est dit « concierge de la maison de justice de Nîmes ».

Jean Jacques Constant est le fils de Jean Constant et de Jeanne Moussier. Il est né le 16 février 1750 et baptisé au Désert le 19 février de la même année⁹⁵ à Nîmes. Il a une grande sœur, Catherine Lucille Constant, née à Nîmes le 16 avril 1748⁹⁶ et baptisée elle aussi au Désert, le 18 avril 1748.

Marguerite Vincent est la fille de Jean Louis Vincent et de Marie Peridier. Elle est née à Nîmes, le 6 mars 1759 et a été baptisée au Désert, le 13 mars 1759⁹⁷. Sa tante, Marguerite Peridier, est sa marraine.

Jean Jacques Constant est décédé le 10 août 1809⁹⁸. Je n'ai pas retrouvé l'acte de décès de sa femme, et ce, malgré avoir regardé les différentes tables protestantes et d'état-civil.

Les deux époux auront eu 3 enfants que nous allons étudier.

⁹¹ Acte de mariage de Jean Paul Antoine Mourgue et Marie Constant, Archives départementales du Gard, 5 E 3980, vues 263-264

⁹² Acte de mariage de Jean Jacques Constant et de Marguerite Vincent, Archives départementales du Gard, dépôt 36 748, vue 247

⁹³ Acte de baptême de Marie Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 759, vue 76

⁹⁴ Acte de mariage de Jean Paul Antoine Mourgue et Marie Constant, Archives départementales du Gard, 5 E 3980, vues 263-264

⁹⁵ Acte de baptême de Jean Jacques Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 85

⁹⁶ Acte de baptême de Catherine Lucille Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 738, vue 50

⁹⁷ Acte de baptême de Marguerite Vincent, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 719, vue 135

⁹⁸ Acte de décès de Jean Jacques Constant, Archives départementales du Gard, 5 E 4085, vue 292

2.1.3 La première génération : Jean Paul Antoine Mourgue et Marie Constant

Jean Paul Antoine Mourgue est né le 22 avril 1784 à Nîmes et baptisé au Désert, le 3 mai 1784⁹⁹. Il est le fils d'Antoine Mourgue et de Marie Julien. Il a un frère et une sœur : Marie Julie Mourgue, née aussi à Nîmes le 13 mai 1788 et baptisée le 19 mai 1788¹⁰⁰ (dont le parrain est désigné comme « Pierre Julien, son oncle », qui est donc soit Jean Pierre Julien, soit un dénommé Pierre Julien dont je n'ai pas retrouvé d'acte) ainsi que Jacques Mourgue (dont la marraine est sa tante, Claudine), né également à Nîmes le 10 août 1789 puis baptisé le 19 août 1789¹⁰¹. Le grand-père maternel de Jean Paul Antoine, Jean Julien, est son parrain dans son acte de baptême.

Marie Constant est quant à elle née le 20 mars 1787 à Nîmes puis baptisé au Désert le 27 mars 1787¹⁰². Elle est la fille de Jean Constant et de Marguerite Vincent. Marie a deux frères :

- Jean Jacques Constant, né à Nîmes le 2 novembre 1777 et baptisé au Désert le 6 novembre 1777¹⁰³. Par ailleurs, son parrain est son grand-oncle, Jean Moussier et sa marraine est sa grand-mère, Jeanne Moussier.
- Pierre Constant, né à Nîmes le 27 octobre 1782 puis baptisé au Désert le 29 octobre 1782¹⁰⁴. Sa marraine est sa tante, Catherine Lucille Constant.

Jean Paul Antoine et Marie se sont mariés le 20 octobre 1808¹⁰⁵.

Dans cet acte de mariage, il est précisé que Jean Paul Antoine Mourgue est domicilié à la section quatre et qu'il est étudiant en clerc d'avoué. Ensuite, dans l'acte de naissance de sa deuxième fille, il est Commissaire de guerre (à l'époque des guerres de Napoléon) puis lorsque Eugène Antonin est né, il était employé à la mairie de Nîmes.

Les époux auront trois enfants de ce mariage dont Eugène Antonin Mourgue (se référer au 3).

Ensuite, Marie Constant décèdera le 20 janvier 1835¹⁰⁶. Jean Paul Antoine, alors veuf depuis deux mois, se remarie une seconde fois à 50 ans, avec Louise Françoise Cadel¹⁰⁷, le 18 mars

⁹⁹ Acte de baptême de Jean Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 756, vue 49

¹⁰⁰ Acte de baptême de Marie Julie Mourgue, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 760, vue 77

¹⁰¹ Acte de baptême de Jacques Mourgue, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 761, vue 113

¹⁰² Acte de baptême de Marie Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 759, vue 76

¹⁰³ Acte de baptême de Jean Jacques Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 750, vue 110

¹⁰⁴ Acte de baptême de Pierre Constant, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 754, vue 94

¹⁰⁵ Acte de mariage de Jean Paul Antoine Mourgue et Marie Constant, Archives départementales du Gard, 5 E 3980, vues 263-264

¹⁰⁶ Acte de décès de Marie Constant, Archives départementales du Gard, 5 E 4112, vue 35

¹⁰⁷ Acte de mariage de Jean Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4011, vues 105-106

1835. Elle est fille de Jean Cadel et de Suzanne Peyre, selon l'acte de mariage. Ce couple, selon les recherches effectués et selon le testament de Jean Paul Antoine, n'a pas eu d'enfant avec sa seconde femme.

Après son second mariage, Jean Paul Antoine a vendu, selon un article de presse ancienne du *Courrier du Midi*¹⁰⁸, une propriété moyennant 6 000 francs à Monsieur Isaac Jallaguiet, serrurier. Cette propriété d'une surface de 100 mètres carrés a une façade sur la rue Saint-Philippe, et l'autre sur la rue de la pitié. Il est également précisé que Jean Paul Antoine a fait construire cette maison sur un jardin qu'il avait auparavant acheté à Monsieur Bonijoly Louis, le 14 mars 1843 et dont le notaire en charge de ce dossier était Maître Poise.

En cherchant dans le cadastre, nous avons bien une trace du changement de propriétaire¹⁰⁹ :

	A Bourquet, Jean	1844	1863	F ^o	282	rue de la Pitié	sol	01	00	01
6 out.	Paul, Antoine propnd	1846	1859		615	615	rue de l'Évêché			01
	rue de Greffe 166	1846	1859		615	615	"		46	"
	A Bourquet, mine									
	Isaac Jallaguiet									
	(en 1850-1851)									
	Jallaguiet									
	Isaac Jallaguiet									
	(En 1851 p ^o 1852)									

Matrice cadastrale, Archives départementales du Gard, 3 P 1851, folio 190

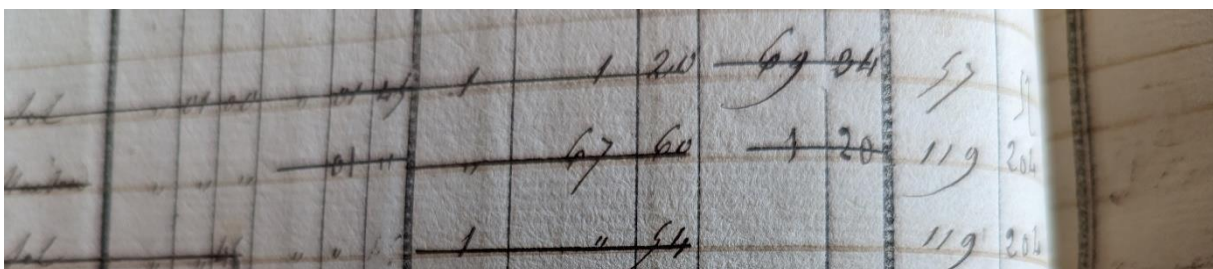
¹⁰⁸ Gallica, *Courrier du Midi*, 15 octobre 1847 : [Le Courrier du Gard : journal politique, administratif et judiciaire | 1847-10-15 | Gallica \(bnf.fr\)](#)

¹⁰⁹ Matrice Cadastrale, Archives départementales du Gard, 3 P 1851, folio 190

Transcription des informations du folio présenté ci-dessus de la matrice cadastrale :

1. ~~Mourgues, Jean~~ (début de la dénomination) / 1846 (année d'entrée) / 1863 (année de sortie) / F (section) / 282 (numéro parcellaire) / ~~rue de la Pitié n°17~~ (adresse) / ~~sol~~ / 01 [are]
2. ~~Paul, antoine proprietaire~~ (suite de la dénomination) / 1846 (année d'entrée) / 1859 (année de sortie) / ~~615~~ (numéro parcellaire) / ~~615~~ (numéro parcellaire) / ~~rue des innocents n°6~~ (adresse) / ~~Maison~~ (nature du bien) / 01 [are]
3. ~~rue des Greffes 166~~ (demeure du propriétaire) / 1846 (année d'entrée) / 1859 (année de sortie) / ~~615~~ (numéro parcellaire) / ~~615~~ (numéro parcellaire) / ~~sol~~ / 45 [centiares]
4. ~~Mourgues Mira~~
5. ~~Veuve Gourdon à Paris~~
6. (en 1850 p 1851)
7. ~~Jallaguier~~
8. ~~Isaac François~~
9. (en 1851 p 1852)

Comme nous pouvons le voir, les propriétés (rue de la pitié n°17 et n°6 rue des innocents) appartenait à Jean Paul Antoine Mourgue. Nous pouvons également voir qu'il s'agissait des sols puis du bâti, comme cela est décrit à droite des adresses. En dessous du nom barré de Jean-Paul Antoine, est marqué (puis barré) celui de Mira Mourgue. En sachant que cette transmission de possession arrive la même année que la déclaration de succession de Jean Paul Antoine, et qu'en dessous de ce nom, apparaît barré « veuve Gourdon à Paris », il s'agit de Marie Pauline Mourgue, sa fille, à laquelle dans son testament il lui légua ledit bien (qu'elle ne gardera pas longtemps comme nous pouvons le constater). Elle habite donc à Paris. En dessous du nom de sa fille, nous retrouvons Isaac Jallaguier, comme cela l'est spécifié dans l'article de presse cité plus haut. Toutefois, son nom est aussi barré, ce qui signifie que lesdites propriétés ont été transférées à quelqu'un d'autre. Pour cela, le numéro du folio tout à droite est utile pour rechercher le propriétaire de l'époque.



Matrice cadastrale, Archives départementales du Gard, 3 P 1851, folio 190

Transcription des informations du folio présenté ci-dessus de la matrice cadastrale (suite du folio 190) :

1. Sol / 1 [are] / 1 [are] (total) / 45 [centiares] (total) / 1 (classe) / 1 (revenu en francs) / 20 (revenu en centimes) / 69 [francs] (total) / 34 [centimes] (total) / 74 (folio de la matrice où est tiré l'article vendu ou acquis) / 57 (folio de la matrice où est passé l'article vendu ou acquis)
2. Maison / 1 [are] (total) / 67 [francs] / 60 [centimes] / 1 franc (total) / 20 centimes (total) / 119 (folio où est tiré l'article vendu ou acquis) / 204 (folio où est passé l'article vendu ou acquis)
3. Sol / 45 [centiares] / 1 (classe) / 54 [centimes] / 119 (folio où est tiré l'article vendu ou acquis) / 204 (folio où est passé l'article vendu ou acquis)

Le numéro du folio renvoyant au dernier propriétaire de la propriété bâtie est le numéro 204.

En regardant le dit folio¹¹⁰ :

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la MUTATION.		de la section	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la propriété.	CONTENANCE		
	entrée	sortie					par parcelle.		
							hect.	ar.	ces.
An François, lampiste	1859	1860	F	615	rue des innocents	Maison			
rue des innocents	1859		F	615		Sol			
Chocat Adrien Ep. ^{v.}	1860			615	rue des innocents 6	Maison			
An lampiste rue de la Monnaie (An [...] ^m p ^r 1873)									

Matrice cadastrale ,Archives départementales du Gard, 3 P 1851, folio 204

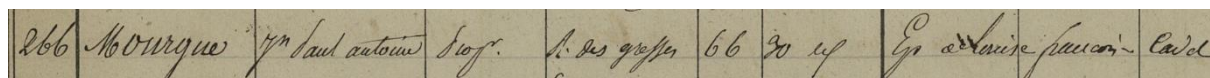
Transcription des informations du folio présenté ci-dessus de la matrice cadastrale (folio 204) :

1. An François, lampiste / 1859 / 1860 / F / 615 / rue des innocents 6 / Maison
2. Rue des innocents / 1859 / F / 615 / Sol
3. Chocat Adrien [...] / 1860 / 615 / rue des innocents 6 / Maison
4. An lampiste rue de la monnaie 2
5. ([...] p 1873)

¹¹⁰ Matrice cadastrale, Archives départementales du Gard, 3 P 1851, folio 119

Le propriétaire était donc à ce moment-là Adrien Chocat à partir de 1860, après que François An l'ait été en 1859. La maison est toujours bien située rue des innocents, sur la section F numéro du plan 615.

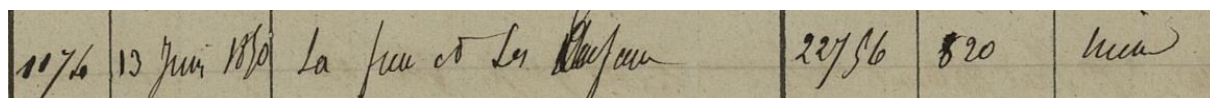
Jean Paul Antoine Mourgue est décédé le 30 juin 1849¹¹¹, laissant derrière lui, sa deuxième épouse et ses enfants. Dans les tables des successions et absences, une déclaration de succession a bien été faite¹¹², au 13 juin 1850 :



266 Mourgue Jⁿ Paul Antoine Prop. r. des greffes 66 30 ep Ep Louise Françoise Cadel

Table des successions et absences (partie 1), Archives départementales du Gard, 19 Q 12/15, vue 128
Transcription de la première partie des indications trouvées sur le décès de Jean Paul Antoine Mourgue dans la TSA :

266 / Mourgue / J[ea]n Paul Antoine / Propr[iétaire] / r[ue] des greffes / 66 / 30 [juin 1849] / époux de Louise Françoise Cadel.



1174 13 juin 1850 La fem et les enfants 22756 820 Nîmes

Table des successions et absences (partie 2), Archives départementales du Gard, 19 Q 12/15, vue 128
Transcription de la seconde partie des indications trouvées sur le décès de Jean Paul Antoine Mourgue dans la TSA :

1174/13 juin 1850/ La fem[me] et les enfants/ 22 756/ 820/ Nîm[es]

Avec ces indications, nous apprenons plusieurs choses : tout d'abord, une déclaration de succession a été établie en date du 13 juin 1850. Sa veuve et ses enfants sont désignés dans cette succession. La valeur du mobilier, argent, rentes et créances dans cette succession correspond à un montant de 22 756 francs. Ensuite, le revenu de ses possessions immobilières sont d'un montant de 820 francs. Enfin, ses possessions immobilières (s'il y en a plusieurs) sont situées à Nîmes.

En cherchant dans les déclarations de succession, celle de Jean Paul Antoine Mourgue a pu être trouvée¹¹³. Nous apprenons plusieurs choses comme le fait qu'il ait écrit un testament et qu'il l'avait envoyé à Maître Poise, le 25 juin 1846. Nous apprenons également la situation maritale

¹¹¹ Acte de décès de Jean Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4131, vue 225

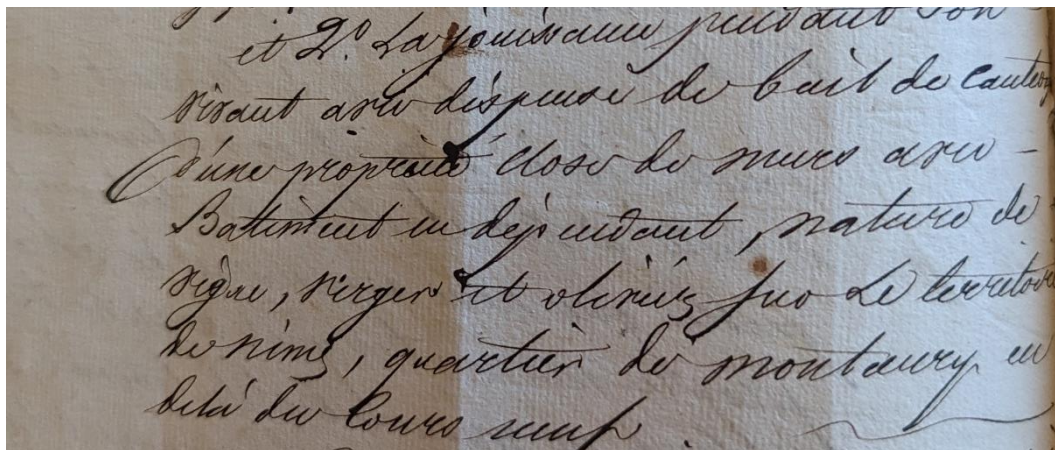
¹¹² Tables des successions et absences, Archives départementales du Gard, 19 Q 12/15, vue 128.

¹¹³ Déclaration de succession concernant Jean Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 19 Q 3/38, folio 160

des sœurs d'Eugène Antonin, que nous verrons plus tard dans la partie consacrée au couple et à leurs fratries respectives, et nous apprenons enfin qu'il leur a légué du mobilier pour une valeur de 22 746 francs comme stipulé par les informations contenues dans la table des successions et absences présentée plus haut, ainsi qu'un capital à hauteur de 16 400 francs.

Il faut donc aller voir dans le minutier du notaire nîmois ci-nommé, à savoir Maître Poise, en prenant en compte la date citée dans cette déclaration de succession.

En effet, en cherchant dans le minutier de ce notaire, nous retrouvons le testament de Jean-Paul Antoine¹¹⁴. A l'intérieur de ce testament, nous apprenons en effet, qu'il lègue à sa seconde femme, Louise Françoise dite Fany CADEL, une pension annuelle de 800 francs en argent, payable par ses héritiers naturels. Il lui lègue aussi la jouissance de son bien situé dans le quartier de Montaury, à Nîmes :



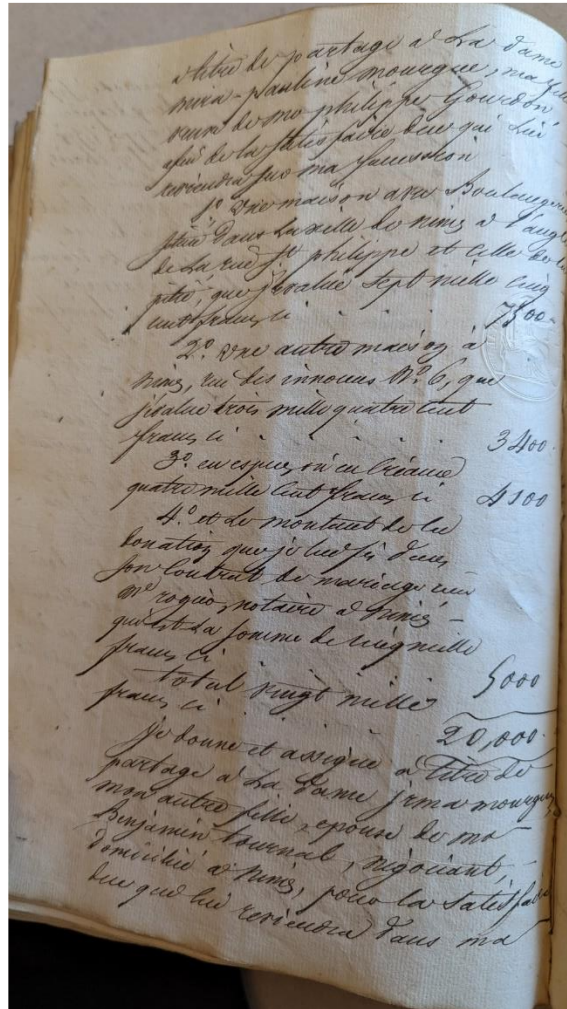
Premier extrait du testament de Jean-Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E 44/199, acte n°346

Transcription de l'extrait de l'acte :

1. Et 2° la jouissance pendant son
2. vivant avec dispense de bail de caution
3. d'une propriété close de murs avec
4. bâtiment indépendant,
5. nature de vigne, verger et oliviers sur le territoire
6. de Nîmes, quartier de Montaury,
7. en delà du cours neuf.

¹¹⁴ Testament de Jean Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E 44/199, acte n°346

Après avoir décidé de léguer divers biens mobiliers à sa veuve, il décide de léguer à ces trois enfants les effets ci-dessous :

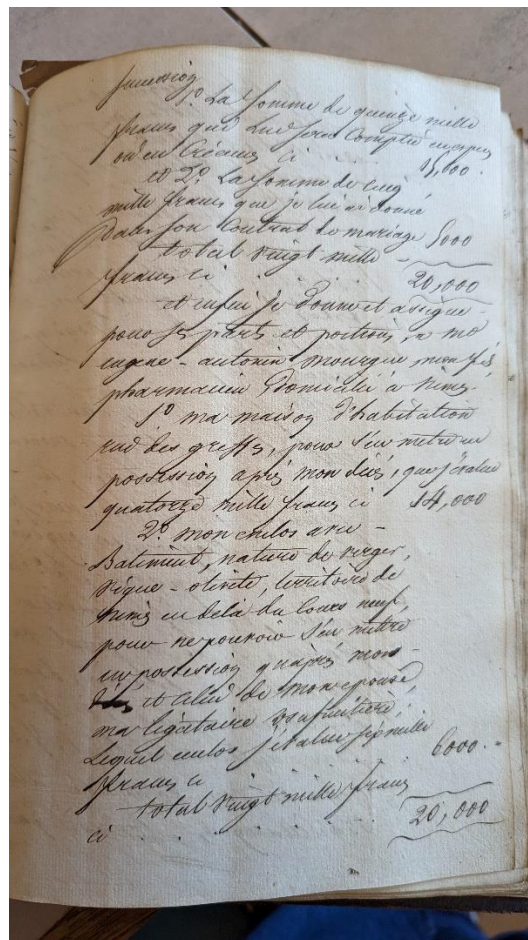


Deuxième extrait du testament de Jean Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E 44/199, acte n°346

Transcription d'un extrait suivant de l'acte :

- | | |
|---|------|
| 1. à titre de partage à la dame | |
| 2. Marie-Pauline Mourgue, ma fille | |
| 3. veuve de mo[nsieur] Philippe Gourdon | |
| 4. afin de la [...] faire [...] qui lui | |
| 5. reviendra sur ma succession : | |
| 6. 1° une maison avec boulangerie | |
| 7. située dans la ville de Nîmes à l'angle | |
| 8. de la rue S[ain]t Philippe et celle de | |
| 9. la pitié que j'évalue sept mille cinq cent francs ci | 7500 |
| 10. 2° une autre maison à Nîmes, rue des innocents n°6, | |
| 11. que j'évalue trois mille quatre cent | |
| 12. francs ci | 3400 |
| 13. 3° en espèce ou en créance | |

14. quatre mille cent francs ci	4100
15. et le montant de la donation	
16. que je lui laisse dans	
17. son contrat de mariage reçu	
18. M[âitr]e Rogue (?), notaire à Nîmes	
19. qui est la somme de cinq mille	
20. francs ci	5000
21. Total vingt mille francs ci	20 000
22. Je donne et assigne à titre de	
23. partage à la dame Irma Mourgue,	
24. mon autre fille, épouse de mo[nsieur]	
25. Benjamin Tournal, négociant,	
26. domicilié à Nîmes, pour la satisfaire	
27. [...] que lui reviendra dans ma (suite ci-après)	



Troisième et dernier extrait du testament de Jean Paul Antoine Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E 44/199, acte n°346

Transcription d'un extrait suivant de l'acte :

28. [...]	Succession	
29.	1° la somme de quinze mille	
30.	francs qui lui sera comptée en espèces	
31.	ou en créance ci	15 000
32.	2° la somme de cinq mille	
33.	francs que je lui ai donné dans son contrat de mariage	5000
34.	Total vingt mille	
35.	francs ci	20 000
36.	Et enfin, je donne et assigne	
37.	pour ses parts et portions, à Monsieur Eugène Antonin Mourgue mon fils	
38.	pharmacien, domicilié à Nîmes.	
39.	1° Ma maison d'habitation	
40.	rue des greffes pour s'en mettre en	
41.	possession après mon décès, que j'évalue	
42.	quatorze mille francs ci	14 000
43.	2° mon [...] avec	
44.	bâtiment, nature de verger,	
45.	vigne – olivète, territoire de	
46.	Nîmes au-delà du cours neuf,	
47.	pour ne pouvoir s'en mettre	
48.	en possession qu'après mon	
49.	décès et celui de mon épouse,	
50.	ma légataire usufruitière	
51.	lequel [...] j'évalue six mille francs ci	6000
	Total vingt mille francs ci	20 000

Voici ce qu'a légué Jean Paul Antoine à ses enfants et à sa veuve.

Ainsi, après avoir évoqué l'ascendance d'Eugène Antonin Mourgue, il est temps d'évoquer celle d'Adèle Sayen.

2.2 Les ascendants d'Adèle Sayen

A l'instar de ce qui avait été fait pour les ascendants d'Eugène Antonin Mourgue, nous allons procéder en partant de la troisième génération (2.2.1), en passant par la deuxième (2.2.2) pour ensuite finir sur la première (2.2.3) en détaillant les couples et leurs fratries.

2.2.1 La troisième génération

Ainsi, nous allons commencer en évoquant le couple Jean Salliens et Marie Moinier (2.2.1.1), puis ensuite, nous allons aborder le cas du couple Honoré Cariat et Françoise Beloit (2.2.1.2). Enfin, nous irons examiner le cas du couple Jacques Rouveirol et Marie Fariniere (2.2.1.3) pour finir par le couple Etienne Bouvier et Françoise Pagès (2.2.1.4).

2.2.1.1 Le couple Jean Salliens et Marie Moinier

Tout ce que nous savons de Jean Salliens nous vient de son acte de mariage et de l'acte de baptême de son enfant, tout comme pour sa femme, Marie Moinier.

Les deux époux se sont donc mariés au Désert, le 17 février 1755¹¹⁵. Dans cet acte de mariage, y sont nommés les parents de chacun des époux. Les parents de Jean Salliens sont donc François Salliens et Françoise Domergue et les parents de Marie Moinier sont Jean Moinier et Suzanne Platon.

Dans ledit acte, la profession de Jean Salliens y est notifiée : il est travailleur de terre. Dans l'acte de baptême de son fils, Laurent, il est dit jardinier.

Dans l'acte de naissance de leur unique enfant découvert, Laurent¹¹⁶, la marraine de cet enfant se nomme Marguerite Moinier mais il n'est pas spécifié que ce soit la sœur de Marie ou bien une cousine.

Un seul enfant a donc été découvert pour ce couple (se référer au 2.2.2.1).

¹¹⁵ Acte de mariage de Jean Salliens et de Marie Moinier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 739, vue 129

¹¹⁶ Acte de baptême de Laurent Sallien, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 739, vue 162

2.2.1.2 Le couple Honoré Cariat et Françoise Beloit

Comme pour le précédent couple, nous n'avons que très peu d'informations et celles-ci ont été indiquées grâce à leur acte de mariage, aux actes de baptême de leurs enfants et enfin à celui du mariage de leur fille, Marie. Leurs actes de décès n'ont pas été retrouvés.

Honoré Cariat et Françoise Beloit se sont mariés au Désert à Nîmes, le 12 août 1760¹¹⁷. Les parents y sont nommés : Benoît Cariat et Claudine Bargout sont les parents de Honoré et Antoine Beloit et Ester Faliner.

Nous apprenons également que Honoré Cariat est travailleur de terre. La profession de son père et de celui de Françoise y sont indiquées, c'est celle de « travailleur ».

Nous apprenons également que Honoré Cariat n'est pas de Nîmes, mais de Lyon.

De ce mariage sont nés deux enfants (voir le 2.2.2.1).

2.2.1.3 Le couple Jacques Rouveiol et Marie Fariniere

Encore une fois, ni l'acte de naissance, ni l'acte de décès n'ont été retrouvés pour les deux époux. Ce sont leurs actes de mariage, les actes de baptêmes de leurs enfants et les mariages de ces derniers qui nous ont permis d'en apprendre plus sur ces deux époux.

Il se sont mariés au Désert, le 8 janvier 1758 à Nîmes¹¹⁸. Jacques est jardinier, toujours selon son acte de mariage. Il est fils de François Rouveiol et de Marguerite Roussel. Sa femme, Marie, est fille de Jean Fariniere et de Jeanne Morgue. Grâce à l'acte de baptême de Jean Rouveiol, fils du couple, nous savons que Marie Fariniere a un frère qui s'appelle Jean, comme son père.

Nous savons, par l'acte de baptême de son fils, Louis, que Jacques a un frère qui sera le parrain de son fils, Louis. Nous avons également qu'il a une sœur, Pierrette, qui sera la marraine de son autre fils, Jean.

De ce couple, sont nés trois enfants (voir le 2.2.2.2).

¹¹⁷ Acte de mariage d'Honoré Cariat et Françoise Beloit, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 739, vue 306

¹¹⁸ Acte de mariage de Jacques Rouveiol et Marie Fariniere, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 741, vue 44

2.2.1.4 Le couple Etienne Bouvier et Françoise Pagès

Etienne Bouvier et Françoise Pagès se sont mariés le 24 janvier 1755 au Désert à Nîmes¹¹⁹. Nous le savons de par la déclaration de mariage faite le 15 février 1789 où la date de leur mariage est indiquée. Il est indiqué également que Jean Bouvier et Marthe Martin sont les parents d'Etienne et que Pierre Pagès et Marie Gotier sont les parents de Françoise.

Dans cette déclaration, nous avons la preuve que le couple n'a eu qu'un seul enfant qui est la grand-mère d'Adèle Sayen.

Etienne a un frère, Pierre, qui s'est marié le 5 septembre 1754 avec Françoise Barbut¹²⁰ (fille d'Antoine Barbut et de Jeanne Hugues).

La profession d'Etienne est déterminée comme étant celle de travailleur sur l'acte de la déclaration de mariage.

Le couple, comme susdit, aura un enfant (se référer au 2.2.2.2).

2.2.2 La deuxième génération

Conformément à ce qui avait fait pour les ascendants d'Eugène-Antonin Mourgue, cette sous-partie sera découpée en deux avec une focalisation sur le couple Laurent Sayen et Marie Cariat (2.2.2.1) pour ensuite terminer sur le couple Louis Rouveïrol et Catherine Bouvier (2.2.2.2).

2.2.2.1 Le couple Laurent Sayen et Marie Cariat

Commençons par Laurent Sayen, tout d'abord, nous pouvons voir que le patronyme a muté, passant de « Salliens » (pour son père) à « Sallien » (dans son acte de naissance) sans « s » donc. Par ailleurs, dans plusieurs actes le concernant au cours de sa vie, notamment les actes de baptême de ses enfants, son patronyme deviendra celui que nous retrouverons pour ses enfants et pour sa petite fille, Adèle, à savoir « Sayen ».

¹¹⁹ Déclaration de mariage d'Etienne Bouvier et Françoise Pagès, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 715, vue 237

¹²⁰ Acte de mariage entre Pierre Bouvier et Françoise Barbut, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 739, vue 110

Laurent est le fils de Jean Salliens et de Marie Moinier. Il est né le 5 novembre 1755 à Nîmes puis baptisé le 6 novembre 1755 au Désert¹²¹. Sa marraine a été Marguerite Monnier, qui est peut-être une personne affiliée à sa mère et dont le patronyme aurait lui aussi évolué.

Quant à Marie Cariat, elle est fille d'Honoré Cariat et de Françoise Beloit. Elle est née le 31 janvier 1762 à Nîmes et a été baptisée le 7 février 1762 au Désert¹²².

Elle a un frère, Jean Cariat, qui apparaît sur l'acte de naissance de son fils en tant que parrain, Jean Sayen.

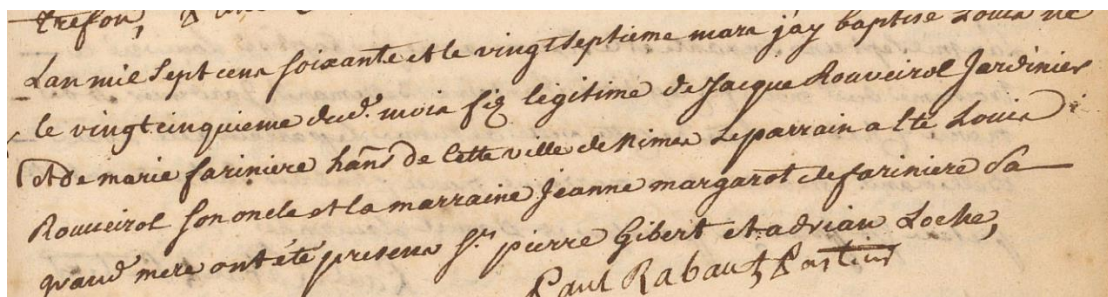
Laurent Sayen et Marie Cariat se sont mariés à Nîmes au Désert, le 9 septembre 1781¹²³. Laurent est travailleur de terre, selon l'acte de leur mariage.

Laurent décèdera le 10 novembre 1843 à Nîmes¹²⁴. Aussi, il est noté qu'il était tondeur de bestiaux, ce qui montre qu'au cours de sa vie, il a eu plusieurs métiers, plus ou moins connexes puisqu'il a été travailleur de terre puis ensuite tondeur. Nous avons également l'adresse de son domicile dans lequel il est décédé : 4 rue du cyprès, dans la ville de Nîmes. Sa femme, Marie, était décédée avant lui, le 7 avril 1828 à Nîmes¹²⁵. Elle est décédée dans son domicile, non pas au 4 rue des cyprès, mais au 6.

De leur mariage, sont nés quatre enfants (voir 2.2.3).

2.2.2.2 Le couple Louis Rouveirol et Catherine Bouvier

Louis Rouveirol est le fils de Jacques Rouveirol et de Marie Farinière. Il est né le 25 mars 1760 à Nîmes puis baptisé au Désert le 27 mars de la même année¹²⁶.



Acte de baptême de Louis Rouveirol, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 753, vue 17

¹²¹ Acte de baptême de Laurent Sayen, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 739, vue 162

¹²² Acte de baptême de Marie Cariat, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 743, vue 100

¹²³ Acte de mariage de Laurent Sayen et de Marie Cariat, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 753, p.93

¹²⁴ Acte de décès de Laurent Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 4121, vue 400

¹²⁵ Acte de décès de Marie Cariat, Archives départementales du Gard, 5 E 4104, vue 78

¹²⁶ Acte de baptême de Louis Rouveirol, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 753, vue 17

Transcription de l'acte :

1. L'an mil sept cens soixante et le vingt septième mars j'ai baptisé Louis né
2. le vingt cinquième dud[it] mois fils légitime de Jacque Rouveirol jardinier
3. et de Marie Fariniere h[abit]ans de cette ville de Nîmes. Le parrain a été Louis
4. Rouverol son oncle et la marraine Jeanne Margaret de Farinière sa
5. grand-mère ont été présents s[ieu]rs Pierre Gibert et Adrian Loche,
6. Paul Rabaut Pasteur

Louis a deux frères : Pierre, mentionné dans l'acte de baptême de son fils, qui s'appelle également Pierre. Par ailleurs, la femme de Pierre (le frère de Louis), Antoinette Vigne, est nommée sur ledit acte¹²⁷. Son autre frère est Jean Rouveirol, né à Nîmes le 7 août 1762 et baptisé au Désert le jour d'après¹²⁸. Il a comme parrain son oncle maternel, Jean Fariniere et comme marraine, sa tante paternelle, Pierrette Rouveirol.

Catherine Bouvier, quant à elle, est née à Nîmes le 31 août 1763 et baptisée au Désert le 3 septembre de la même année¹²⁹. Elle est fille d'Etienne Bouvier et de Françoise Pagès.

Louis et Catherine se sont mariés le 3 janvier 1781 au Désert¹³⁰. Louis est décrit comme étant un jardinier.

Catherine décèdera le 4 avril 1804 (14 germinal an XII)¹³¹ à l'âge de 40 ans.

C'est alors que Louis va épouser en secondes noces, à Nîmes, Catherine Bernard, le 20 juillet 1816¹³². De ce mariage, aucun enfant n'a été retrouvé.

Louis Rouveirol décèdera à 64 ans, le 21 décembre 1824 à Nîmes¹³³.

Louis et Catherine ont eu deux enfants de leur mariage (voir la partie ci-dessous).

¹²⁷ Acte de baptême de Pierre Rouveirol, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 758, vue 150

¹²⁸ Acte de baptême de Jean Rouveirol, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 743, vue 117

¹²⁹ Acte de baptême de Catherine Bouvier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 740, vue 196

¹³⁰ Acte de mariage de Louis Rouveirol et Catherine Bouvier, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 753, vue 17

¹³¹ Acte de décès de Catherine Bouvier, Archives départementales du Gard, 5 E 4079, vue 254

¹³² Acte de mariage de Louis Rouveirol et Catherine Bernard, Archives départementales du Gard, 5 E 3989, vue 338

¹³³ Acte de décès de Louis Rouveirol, Archives départementales du Gard, 5 E 4100, vue 267

2.2.3 La première génération : Honoré Sayen et Françoise Rouverol

Il est temps d'aborder la situation des parents d'Adèle Sayen, à savoir Honoré Sayen et Françoise Rouverol.

Honoré est le fils de Laurent Sayen et de Marie Cariat. Il est né le 10 octobre 1782 à Nîmes puis a été baptisé au Désert, le 13 octobre de la même année¹³⁴. Son parrain est Honoré Cariat, son grand-père et sa marraine n'est autre que Marie Moinier, sa grand-mère. Honoré a trois frères : Jean, né le 6 février 1787 et baptisé le 11 février de la même année¹³⁵. Il y a également Léon, né le 6 juin 1790 à Nîmes puis baptisé le jour suivant¹³⁶ ainsi que Pierre, né le 18 mai 1793 à Nîmes¹³⁷.

Léon, le second frère de Honoré, s'est marié une première fois avec Catherine Rosalie Gille, le 25 novembre 1817 à Nîmes¹³⁸. De ce mariage sont nés quatre enfants :

- Laurent (comme son grand-père), né le 6 juillet 1818 à Nîmes¹³⁹ ;
- Jean, né le 18 septembre 1819 à Nîmes¹⁴⁰ ;
- Léon, né le 21 février 1829 à Nîmes¹⁴¹ ;
- Pierre, né le 22 octobre 1830 à Nîmes¹⁴².

Léon est devenu veuf après la mort de sa femme, Catherine Rosalie, le 12 décembre 1843¹⁴³.

Il a épousé en secondes noces, Jeanne Sipeyre, qui selon l'acte de mariage, était également veuve, le 23 juin 1847¹⁴⁴ à Nîmes. Par la suite, Léon décèdera le 9 juillet 1866 à Nîmes¹⁴⁵.

Le frère cadet de Honoré, Pierre, s'est marié avec Antoinette Rouverol, la sœur de Françoise Rouverol, épouse de Honoré. Il s'agit donc une union remarquable, tissant alors entre les deux familles un lien durable et solide. Le mariage a été prononcé le 1er avril 1813¹⁴⁶.

¹³⁴ Acte de baptême de Honoré Sayen, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 754, vue 88

¹³⁵ Acte de baptême de Jean Sayen, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 759, vue 47

¹³⁶ Acte de baptême de Léon Sayen, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 762, vue 80

¹³⁷ Acte de naissance de Pierre Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 3700, vue 56

¹³⁸ Acte de mariage de Léon Sayen et Catherine Rosalie Gille, Archives départementales du Gard, 5 E 3991, vue 271

¹³⁹ Acte de naissance de Laurent Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 3746, vue 11

¹⁴⁰ Acte de naissance de Jean Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 3747, vue 416

¹⁴¹ Acte de naissance de Léon Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 3761, vue 66

¹⁴² Acte de naissance de Pierre Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 3762, vue 346

¹⁴³ Acte de décès de Catherine Rosalie Gille, Archives départementales du Gard, 5 E 4121, vue 428

¹⁴⁴ Acte de mariage de Léon Sayen et Jeanne Sipeyre, Archives départementales du Gard, 5 E 4027, vue 154

¹⁴⁵ Acte de décès de Léon Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 4150, vue 179

¹⁴⁶ Acte de mariage de Pierre Sayen et Antoinette Rouverol, Archives départementales du Gard, 5 E 3985, vues 160-161

Françoise Rouverol est née à Nîmes le 25 mars 1790 et a été baptisée le 27 mars de la même année¹⁴⁷. Elle a comme parrain, son grand-père, Jacques Rouveirol et comme marraine, sa grand-mère, Marie Fariniere. Elle déclare dans l'acte de mariage de sa fille, Adèle, que le patronyme lui étant associé dans l'acte de baptême de sa fille, soit celui de « Rouveirol » n'était pas correct et que la véritable écriture de son patronyme est celle-ci : « Rouverol ».

Elle a un frère, Pierre Rouverol, né le 20 octobre 1786 à Nîmes puis baptisé au Désert le 5 novembre de la même année.¹⁴⁸

Elle a également une sœur Antoinette Rouverol, née à Nîmes et selon son acte de mariage avec Pierre Sayen datant du 1^{er} avril 1813, le 27 février 1793. De leur mariage, ils ont eu un fils, Louis, dont nous avons une trace via son acte de décès en date du 20 septembre 1819, à l'âge de trois mois¹⁴⁹.

Honoré Sayen et Françoise Rouverol se sont mariés le 31 décembre 1808 à Nîmes¹⁵⁰. Honoré est un menuisier selon les informations rapportées dans l'acte de naissance de sa fille, Adèle.

Honoré décèdera le 7 mai 1856 à Nîmes¹⁵¹ alors que sa femme, Françoise était décédée quelques années avant, le 13 septembre 1849¹⁵², toujours à Nîmes.

De leur mariage, naîtront deux filles (voir la partie suivante).

¹⁴⁷ Acte de baptême de Françoise Rouveirol, Archives départementales du Gard, E dépôt 36 754, vue 63

¹⁴⁸ Acte de baptême de Pierre Rouverol, Archives départementales du Gard, 5 E 3985, vues 160-161

¹⁴⁹ Acte de décès de Louis Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 4095, vue 291

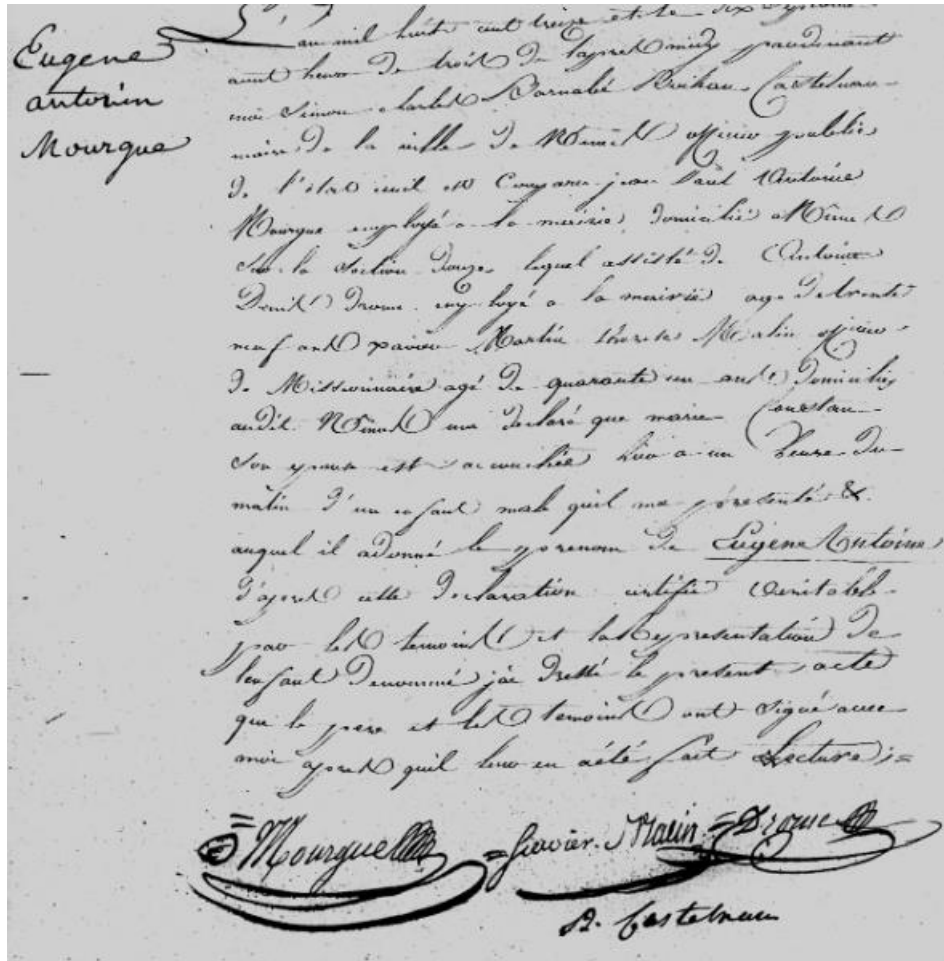
¹⁵⁰ Acte de mariage de Honoré Sayen et Françoise Rouverol, Archives départementales du Gard, 5 E 3980, vue 320

¹⁵¹ Acte de décès de Honoré Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 4140, vue 138

¹⁵² Acte de décès de Françoise Rouverol, Archives départementales du Gard, 5 E 4131, vue 392

3. Le couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen

Eugène Antonin Mourgue est né le 16 août 1813¹⁵³ :



Acte de baptême d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3737, vue 349

Transcription de l'acte de naissance :

1. « L'an mil huit cent treize, et le dix-septième jour,
2. d'août heure de trois de l'après-midi, pardevant
3. moi Simon Charles Barnabé Boileau Castelnau
4. maire de la Ville de Nîmes, et
5. officier public de l'Etat-civil, est comparu Jean Paul Antoine
6. Mourgue employé à la Mairie, domicilié à Nîmes et
7. sur la section douze lequel assisté de Antoine
8. [...] employé à la Mairie âgé de trente
9. neuf ans et Xavier Martin, [...] officier (?)
10. de missionnaire âgé de quarante et un an, domiciliés
11. audit Nîmes, ont déclaré que Marie Constan,
12. son épouse est accouchée hier à une heure du

¹⁵³ Acte de baptême d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3737, vue 349

13. matin d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et
14. auquel il a donné le nom de Eugène Antoine
15. d'après cette déclaration certifiée véritable
16. par les témoins et la représentation de
17. l'enfant dénommé, j'ai dressé le présent acte
18. que le père et lesdits témoins ont signé avec
19. moi, après qu'il leur en a été fait lecture. »

Avant lui, Jean Paul Antoine et Marie ont eu deux filles, Marie Pauline, née le 15 août 1809¹⁵⁴, à l'époque où Jean Paul Antoine était étudiant, puis Marie (« dite Irma » dans le testament de leur père), née le 6 janvier 1811¹⁵⁵.

Marie Pauline était mariée en premières noces avec Philippe Gourdon, ancien agent de change (information délivrée dans le testament de Jean-Paul Antoine et dans son second acte de mariage) et ensuite, après la mort de son premier mari le 30 avril 1837 (information contenue dans l'acte de mariage) en secondes noces avec Auguste Bertrand, le 22 avril 1850¹⁵⁶.

Marie « dite Irma » Mourgue, s'est mariée quant à elle avec François Joseph Benjamin Tournal, commis négociant, le 30 novembre 1832¹⁵⁷. Par ailleurs, Les deux époux auront un enfant de leur mariage : Jean-Baptiste Tournal, né le 20 novembre 1849 à Nîmes¹⁵⁸. Lors de la naissance de leur fils, François Joseph Benjamin est agent à la maison centrale (établissement où des individus purgent des peines privatives de liberté¹⁵⁹).

Adèle Sayen est née le 9 mai 1817 à Nîmes¹⁶⁰. Elle a une grande sœur, Marie, qui est née elle aussi à Nîmes, le 12 mai 1810¹⁶¹. C'est Honoré qui est parti faire la déclaration de cette naissance à la mairie, assisté de son père, Laurent et de Louis Rouveirol, père de sa femme.

¹⁵⁴ Acte de naissance de Marie Pauline Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3733, vue 344

¹⁵⁵ Acte de naissance de Marie Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3735, vue 24

¹⁵⁶ Acte de mariage d'Auguste Bertrand et Marie Pauline Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4032, vues 165-166

¹⁵⁷ Acte de mariage de François Joseph Benjamin Tournal et Marie Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4006, vue 329

¹⁵⁸ Acte de baptême de Jean-Baptiste Tournal, Archives départementales du Gard, 5 E 3787, vue 430

¹⁵⁹ Explication de ce qu'est une maison centrale : <https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/448711/maison-centrale>, consulté le 29 mai 2023

¹⁶⁰ Acte de naissance d'Adèle Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 3743, vues 232 et 233

¹⁶¹ Acte de naissance de Marie Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 3734, vue 229

Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen se sont mariés le 25 mars 1840¹⁶² :

Mourgue
de
Sayen
de
H 102
Garçon & fille
3

L'an mil huit cent quarante et le vingt cinq mars
heure de cinq après-midi, par devant
nous Casimir Michel adjoint à la mairie de Nîmes
officier de l'état civil par délégation du maire en date du seize
juin mil huit cent trente huit, sont comparus en l'hôtel de ville
pour contracter mariage d'une part Eugène Antonin
Mourgue, pharmacien âgé de vingt six ans natif de
Nîmes y domicilié avec son père, fils légitime de Jean
Paul Antoine Mourgue propriétaire de de de feu
marie Constant ; d'autre part, Adèle Sayen sans
profession âgée de vingt deux ans, native de Nîmes y
domiciliée avec son père et mère, fille légitime de Honoré
Sayen, propriétaire et de Françoise Rouverol ; le futur
époux agissant comme majeur et du consentement de son
père ici présent, la future épouse agissant aussi comme
majeure et du consentement de ses père et mère également ici
présents. Nous officier public, après avoir fait lecture en

Première partie de l'acte de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen, Archives
Départementales du Gard, 5 E 4017, vues 91 et 92

Transcription de la première partie de l'acte :

1. L'an mil huit cent quarante et le vingt cinq mars
2. heure de cinq après-midi, par devant
3. nous Casimir Michel adjoint à la mairie de Nîmes
4. officier de l'état-civil par délégation du maire en date du seize
5. juin mil huit cent trente huit, sont comparus en l'hôtel de ville
6. pour contracter mariage d'une part Eugène Antonin
7. Mourgue, pharmacien âgé de vingt six ans natif de
8. Nîmes y domicilié avec son père, fils légitime de Jean
9. Paul Antoine Mourgue, propriétaire, [...] de feu
10. Marie Constant ; d'autre part, Adèle Sayen sans
11. profession âgée de vingt deux ans, native de Nîmes y
12. domicilié avec ses père et mère, fille légitime de Honoré
13. Sayen, propriétaire et de Françoise Rouverol ; le futur
14. Epoux agissant comme majeur et du consentement de son
15. père ici présent, la future épouse agissant aussi comme
16. majeure et du consentement de ses père et mère également ici
17. présent, nous officier public, après avoir fait lecture en (suite ci-après)

¹⁶² Acte de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen, Archives Départementales du Gard, 5 E 4017, vues 91 et 92

présence des parties et des témoins ci-dessous dénommés 1^{er} de
 l'acte de naissance de Eugène Antonin Mourgue constatant
 qu'il est né à Nîmes le seize avril mil huit cent treize 2^o de
 l'acte de ici le père du futur époux a attesté par serment
 qu'il y a erreur dans l'acte de naissance de son fils en ce que
 le nom de sa mère y est orthographié Constan au lieu
 de l'être Constant 2^o de l'acte de naissance de
 Adèle Sayen, duquel il résulte qu'elle est aussi née à
 Nîmes le neuf mai mil huit cent dix sept; ici les père
 et mère de la future épouse ont affirmé par serment
 qu'il y a erreur dans l'acte de naissance de leur fille y est
 orthographié Rouveirol au lieu de l'être Rouvetol
 son véritable nom 3^o de l'acte de décès de la mère du
 futur époux en date du trente janvier mil huit cent trente
 cinq; ici les parties et les témoins au présent mariage ont
 attesté par serment qu'il y a erreur dans cet acte de décès
 en ce que le nom de la décédée y est orthographié Constan
 au lieu de l'être Constant son véritable nom 4^o Les
 publications faites à Nîmes les dimanches quinze
 et vingt deux mars courant affichés à la
 porte extérieure et entrée principale de l'hôtel

Seconde partie de l'acte de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen, Archives
 Départementales du Gard, 5 E 4017, vues 91 et 92

Transcription de la deuxième partie de l'acte :

18. présence des parties et des témoins ci-dessous dénommés 1^{er} de
19. l'acte de naissance de Eugène Antonin Mourgue constatant
20. qu'il est né à Nîmes le seize avril mil huit cent treize
21. ici le père du futur époux a attesté par serment
22. qu'il y a erreur dans l'acte de naissance de son fils en ce que
23. le nom de sa mère y est orthographié Constan au lieu
24. de l'être Constant 2^{ème} de l'acte de naissance de
25. Adèle Sayen, duquel il résulte qu'elle est aussi née à
26. Nîmes le neuf mai mil huit cent dix sept ; ici les père
27. et mère de la future épouse ont affirmé par serment
28. qu'il y a erreur dans l'acte de naissance de leur fille y est
29. orthographié Rouveirol au lieu de l'être Rouvetol
30. son véritable nom 3^o de l'acte de décès de la mère du
31. futur époux en date du trente janvier mil huit cent trente
32. cinq ; ici les parties et les témoins au présent mariage ont
33. attesté par serment qu'il y a erreur dans cet acte de décès
34. en ce que le nom de la décédée y est orthographié Constan
35. au lieu de l'être Constant son véritable nom 4^{ème} Les
36. publications faites à Nîmes les dimanches quinze
37. et vingt deux mars courant affichés à la
38. porte extérieure et entrée principale de l'hôtel (suite ci-après)

de ville dudit Nîmes 5^{ème} du chapitre six
 du titre du mariage sur les droits et
 devoirs respectifs des époux : attendu que
 ledit Eugène Antonin Mourgue a concouru
 au tirage de la classe mil huit cent trente
 trois pour le troisième canton de cette
 ville et que le n°70 qui lui est lottu n'a
 point été appelé ; après aussi que Eugène
 Antonin Mourgue et Adèle Sayen ont
 déclaré séparément et à haute voix de
 prendre mutuellement pour époux, Résistant
 à aucune opposition, nous avons prononcé
 au nom de la Loi que Eugène Antonin
 Mourgue et Adèle Sayen sont unis par
 le mariage tout ce que dessus acellien en présence
 de Mathieu Doussiron notaire au dit lieu âgé de quarante
 cinq ans, Jean Louis Daffre marchand tailleur âgé de
 quarante ans, Paul Martinot, notaire âgé de
 trente ans et de Jean Louis Bénédict de quibusdieu
 âgé de vingt trois ans domiciliés à Nîmes, lesquels
 ont déclaré n'être parents ni alliés des parties
 de tout qui nous avons dressé le présent acte que
 nous avons signé avec les parties et les tenons
 pour acquis après lecture faite, approuvé la lecture de
 cinq mots aux vingtaine et vingt unième ligne
 Adèle Sayen J. Mourgue
 Mourgue
 Sayen & Rouvoil
 Martinot Daffre Bénédict
 Bénédict
 e. Miché

Troisième et dernière partie de l'acte de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen,
 Archives Départementales du Gard, 5 E 4017, vues 91 et 92

Transcription de la troisième partie de l'acte :

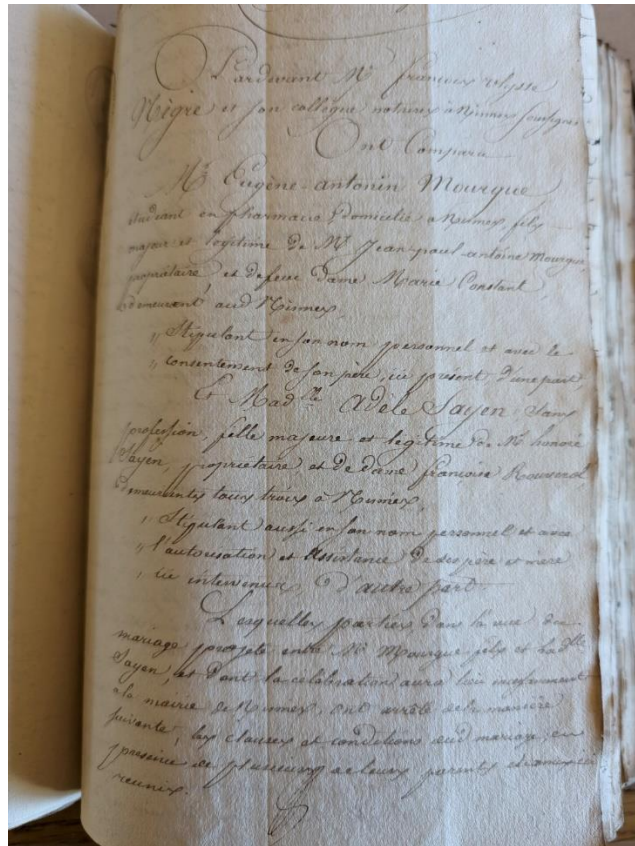
- 39. de ville dudit Nîmes 5^{ème} du chapitre six
- 40. du titre du mariage sur les droits et
- 41. devoirs respectifs des époux : attendu que
- 42. ledit Eugène Antonin Mourgue a concouru
- 43. au tirage de la classe mil huit cent trente
- 44. trois pour le troisième canton de cette
- 45. ville et que le n°70 qui lui est [...] n'a
- 46. point été appelé ; après aussi que Eugène

47. Antonin Mourgue et Adèle Sayen ont
48. déclaré séparément et à haute voix se
49. prendre mutuellement pour époux, n'existant
50. aucune opposition, nous avons prononcé
51. au nom de la Loi que Eugène Antonin
52. Mourgue et Adèle Sayen sont unis par
53. le mariage tout ce que [...] a eu lieu en présence
54. de Mathieu Boucoiran, étudiant en droit âgé de quarante
55. cinq ans, Jean Louis [...], marchand tailleur, âgé
56. de quarante ans, Paul Martinot, bottier, âgé de
57. trente ans, et de Jean Louis [...], arquebusier
58. âgé de vingt-trois ans domiciliés à Nîmes, lesquels
59. ont déclaré n'être parens ni alliés des parties
60. de tout quoi nous avons dressé le présent acte que
61. nous avons signé avec les parties et les témoins
62. de ce requis après lecture faite [...] la rature de
63. cinq mots aux vingtième et vingt unième ligne

En recherchant au sein de la série de l'enregistrement un contrat de mariage, une date a été trouvée comportant également le nom du notaire, Maître François Ulysse Nègre¹⁶³. En recherchant dans le minutier de ce notaire à la date du 14 mars 1840, le contrat y apparaîtrait bel et bien¹⁶⁴ :

¹⁶³ Table des contrats de mariage, Archives départementales du Gard, 19Q 9/10 vue 119

¹⁶⁴ Contrat de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et d'Adèle Sayen, Archives départementales du Gard, 2 E 82/6686, acte n°101

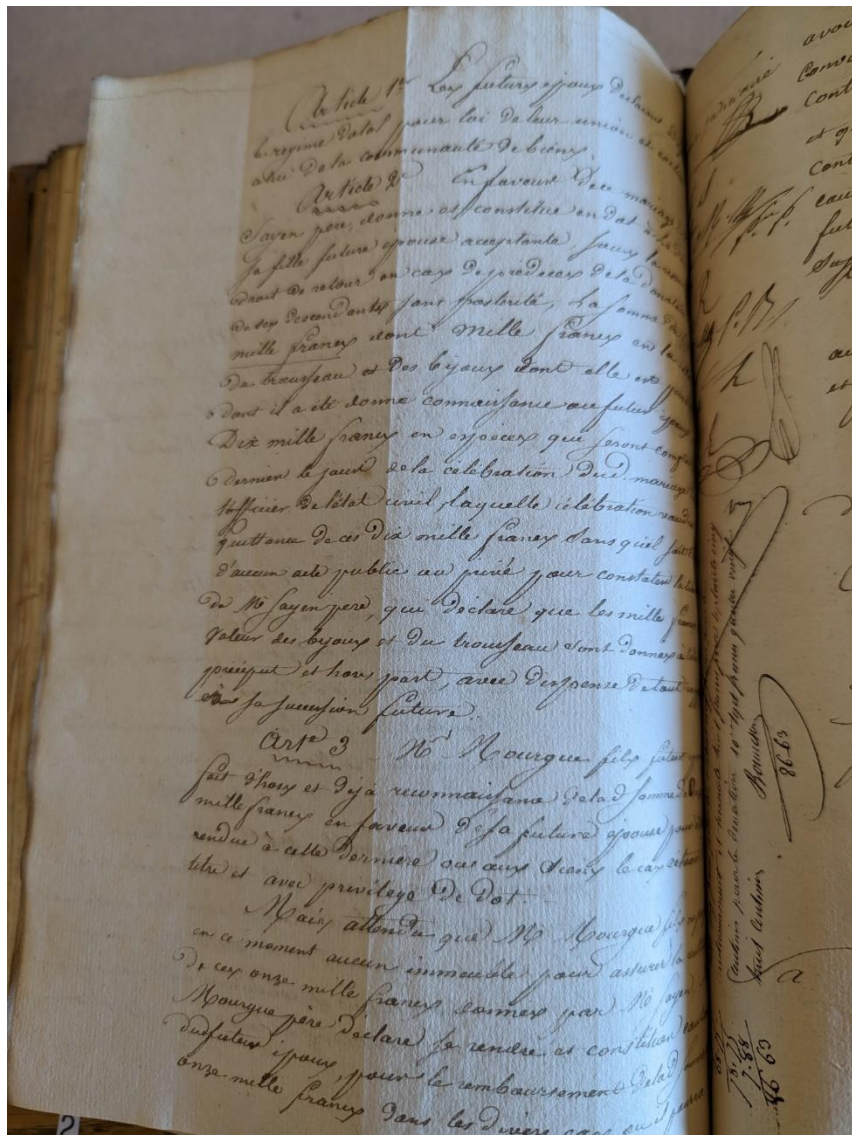


Première partie du contrat de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et d'Adèle Sayen, Archives départementales du Gard, 2 E 82/6686, acte n°101

Transcription du contrat de mariage :

1. Pardevant M[âtr]e François Ulysse
2. Nègre et son collègue, notaires à Nismes soussignés
3. ont comparu
4. m[onsieu]r Eugène-Antonin Mourgue
5. étudiant en pharmacie domicilié à Nismes, fils
6. majeure et légitime de m[onsieu]r Jean-Paul-Antoine Mourgue
7. propriétaire et de feu dame Marie Constant,
8. demeurant aud[it] Nismes,
9. stipulant en son nom personnel et avec le
10. consentement de son père, ici présent, d'une part ;
11. Et mad[emoise]lle Adèle Sayen sans
12. profession, fille majeure et légitime de Honoré
13. Sayen, propriétaire et de dame Françoise Rouverol
14. demeurants tous trois à Nismes,
15. stipulant aussi en son nom personnel et avec
16. l'autorisation et assistance de ses père et mère
17. ici intervenus, d'autre part.
18. Lesquelles parties dans la vue du
19. mariage projeté entre m[onsieu]r Mourgue fils et la d[emoise]lle
20. Sayen, et dont la célébration aura lieu incessamment
21. à la mairie de Nismes, ont arrêté de la manière

22. suivante, les clauses et conditions aud[it] mariage, en
23. présence de plusieurs de leurs parents et amis ici
24. réunis (suite ci-après).

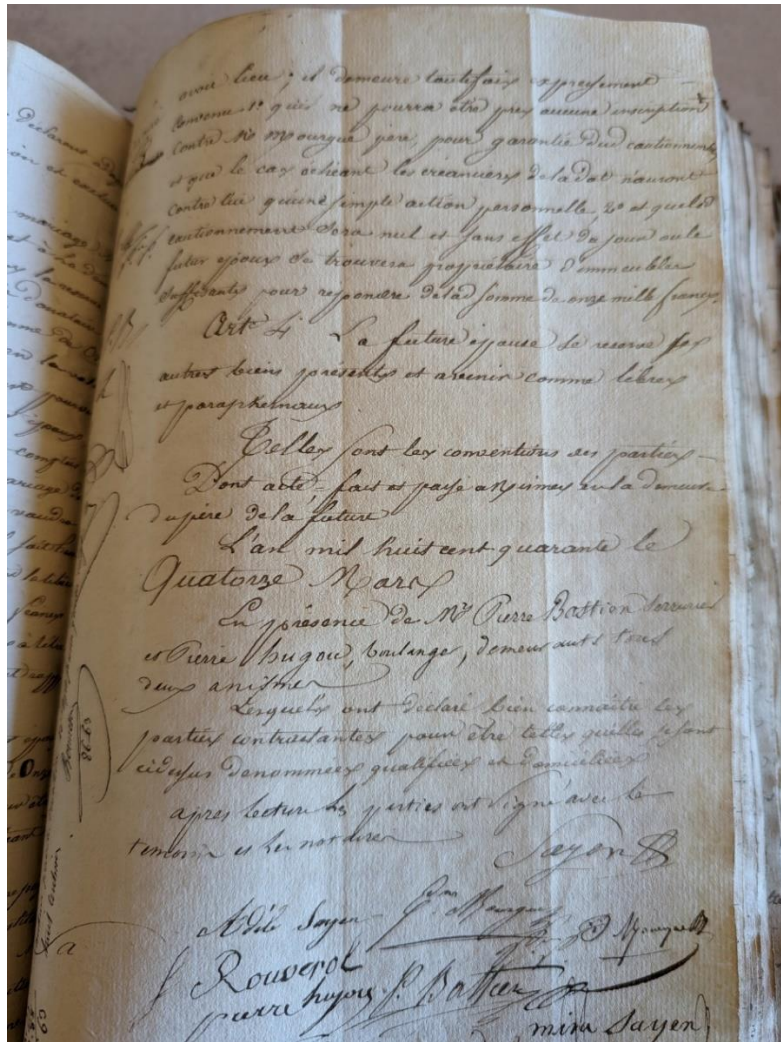


Seconde partie du contrat de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et d'Adèle Sayen, Archives départementales du Gard, 2 E 82/6686, acte n°101

Suite de la transcription du contrat de mariage :

25. Article 1^{er} Les futurs époux déclarent adopter
26. le régime dotal pour loi de leur union et exclure
27. celui de la communauté de biens.
28. Article 2^{ème} En faveur du mariage, m[onsieur]
29. Sayen père, donne et constitue en dot à la d[emoiselle]
30. sa fille future épouse acceptante, sous la [...]
31. droit de retour en cas de prédécès de la donataire
32. de ses descendants sans postérité, la somme de onze
33. mille francs dont mille francs en la valeur

34. du troupeau et des bijoux dont elle est pourvue
35. dont il a été donné connaissance au futur époux.
36. Dix mille francs en espèces que seront comptées au
37. Dernier le jour de la célébration dud[it] mariage devant
38. l'officier de l'état-civil, laquelle célébration vaudra
39. quittance de ces dix mille francs sans qu'il fait besoin
40. d'aucun acte public ou privé pour constater la libération (?)
41. de m[onsieu]r Sayen père, qui déclare que les mille francs
42. valeur des bijoux et du troupeau sont donnés à titre de
43. préciput et hors part, avec dispense de tout rapport
44. [...] sa succession future.
45. Art[icl]e 3 M[onsieu]r Mourgue fils futur époux
46. fait d'hors et déjà reconnaissance de la somme de dix
47. francs en faveur de sa future épouse pour être
48. rendue à cette dernière ou aux siens le cas échéant à
49. titre et avec privilège de dot.
50. Mais attendu que m[onsieu]r Mourgue Fils ne possède
51. en ce moment aucun immeuble pour assurer la restitution
52. de ces onze mille francs donnés par m[onsieu]r Sayen, m[onsieu]r
53. Mourgue père déclare se rendre et constituer caution
54. du futur époux, pour le remboursement de lad[ite] somme de
55. onze mille francs dans les divers cas où il pourra (suite ci-après)



Dernière partie du contrat de mariage d'Eugène Antonin Mourgue et d'Adèle Sayen, Archives départementales du Gard, 2 E 82/6686, acte n°101

Suite de la transcription du contrat de mariage :

56. avoir lieu ; il demeure toutefois expressément
57. convenu 1° qu'il ne pourra pris aucune inscription
58. contre M[onsieu]r Mourgue père, pour garantir dud[it] cautionnement,
59. et que le cas échéant les créanciers de la dot n'auront
60. contre lui qu'une simple action personnelle, 2° et que led[it]
61. cautionnement sera nul et sans effet du jour où le
62. futur époux se trouvera propriétaire d'immeubles
63. suffisants pour répondre de la somme de onze mille francs.
64. Art[icle] 4 La future épouse se réserve ses
65. autres biens présentés et à venir comme libres
66. et paraphernaux.
67. Telles sont les conventions des parties.
68. Dont acte, fait et payé à Nismes en la demeure
69. du père de la future.
70. L'an mil huit cent quarante le

71. quatorze mars.
72. En présence de m[onsieur] Pierre Bastien serrurier
73. et Pierre Hugon, boulanger, demeurants tous
74. deux à Nîmes.
75. Lesquels ont déclaré bien connaître les
76. parties contractantes pour être telles quelles se sont
77. ci-dessus dénommées, qualifiées et domiciliées et
78. après lecture les parties ont signé avec les
79. témoins et les notaires

Nous savons, par ce contrat, que Jean Paul Antoine Mourgue se porte caution, dans le cadre d'un hypothétique remboursement de la dot fournie par Honoré Sayen à sa fille, puisque Eugène Antonin est étudiant en pharmacie lors du mariage et donc, il ne possède alors à ce moment-là, aucun immeuble ou de deniers suffisants.

En regardant la presse ancienne¹⁶⁵, nous pouvons voir qu'Eugène Antonin Mourgue avait été désigné pour faire partie des jurés durant la deuxième session des Assises du Gard, qui ont débuté le 19 mai 1862.

Cette presse ancienne qui n'est pas avare en information, révèle également qu'Eugène Antonin, a acheté une propriété à Nîmes, laquelle se trouve dans la rue du Grand Couvent¹⁶⁶, le 18 mars 1847, à Monsieur Michel Desarnaud, à la Section F, numéro 96 bis.

Pour en avoir la certitude, la recherche de ladite propriété a été menée et avec le nom de famille, il m'a fallu regarder dans la table alphabétique. Voici ce qui a été trouvé¹⁶⁷ :

¹⁶⁵ Gallica, Le Messenger du Midi, 16 mai 1862 : [Le Messenger du Midi : journal du soir | 1862-05-16 | Gallica \(montpellier3m.fr\)](#)

¹⁶⁶ Gallica, Courrier du Gard, 09 avril 1847 : [Le Courrier du Gard : journal politique, administratif et judiciaire | 1847-04-09 | Gallica \(bnf.fr\)](#)

¹⁶⁷ Tables alphabétiques, Archives départementales du Gard, 41 Q 4 261, vue 171

NOMS PLACÉS EN TÊTE de chacune des cases du répertoire.	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE.	LIEU DE NAISSANCE.	PROFESSIONS	DOMICILES.	RÉPERTOIRE.	
						NUMÉRO du volume.	NUMÉRO de la case.
Mourgues,							
	Euphrède				Sauve	59	46
Raoux	Eugène			cult.	J. A. Gallargues	125	754
J. A. Sayen	Eugène Antoine ; ou Eugène			pharmacien	Nîmes	116	72

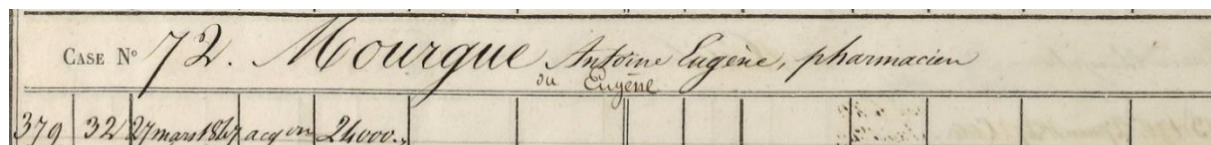
Tables alphabétiques, Archives départementales du Gard, 41 Q 4 261, vue 171

Transcription des informations de la table alphabétique :

1. **Mourgues,**
2. Euphrède (prénom) / Sauve (domiciliation) / 59 (numéro de volume) / 46 (numéro de la case)
3. Raoux (noms placés en tête de chacune des cases du répertoire) / Eugène (prénom) / cult[ivateu]r (profession) / [...] Gallargues (domiciliation) / 125 (numéro de volume) / 754 (numéro de la case)
4. Sayen (noms placés en tête de chacune des cases du répertoire) / Eugène Antoine ; ou Eugène (prénom) / pharmacien (profession) / Nîmes (domiciliation) / 116 (numéro de volume) / 72 (numéro de la case)

Ainsi, dans le document inséré ci-dessus, nous avons un numéro de volume (116) et de case (72), c'est ainsi que la recherche suit son cours. Le patronyme « Mourgue » est d'ailleurs écrit différemment, avec un « s » ajouté à la fin du nom.

Dans le répertoire des formalités hypothécaires, avec le numéro de volume et le numéro de la case, voici ce qui a été en partie trouvé¹⁶⁸ :



Extrait du répertoire des formalités hypothécaires, Archives départementales du Gard, 41 Q 5 116, vue 21

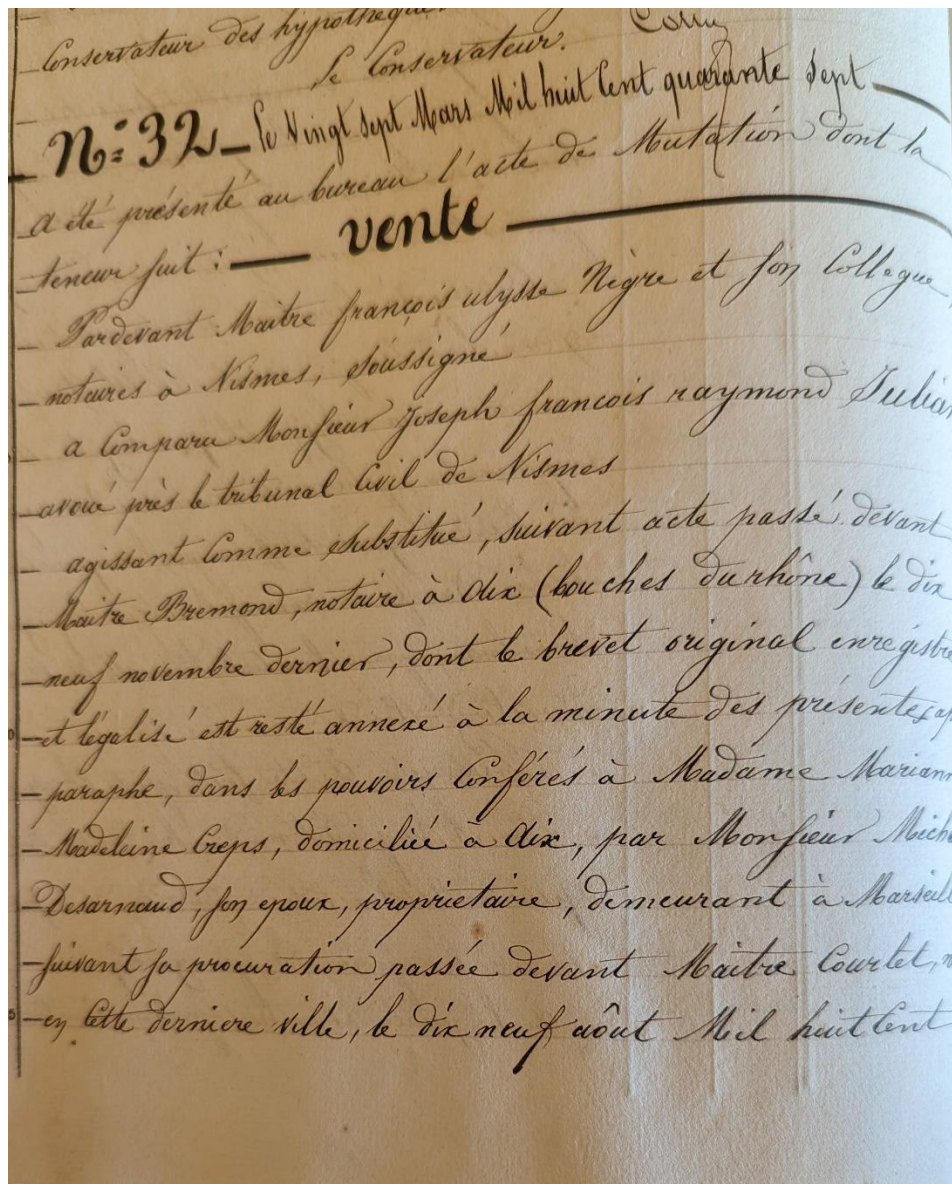
Transcription de cet extrait du répertoire des formalités hypothécaires :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Case n°72. Mourgue Antoine Eugène ou Eugène pharmacien2. 379 (numéro de volume) / 32 (numéro d'article) / 27 mars 1847 / acq[uisitio]n / 24 000 [francs] |
|--|

Ainsi, nous avons bel et bien l'achat du premier immeuble d'Eugène Antonin Mourgue, en date du 27 mars 1847. Il y a une acquisition avec un numéro de volume (379), et un numéro d'article (32). Sur le registre des transcriptions, il y a en effet la vente¹⁶⁹ :

¹⁶⁸ Répertoire des formalités hypothécaires, Archives départementales du Gard, 41 Q 5 116, vue 21

¹⁶⁹ Registre des transcriptions, Archives départementales du Gard, 41 Q 2 279, folios 44-46, article n°32



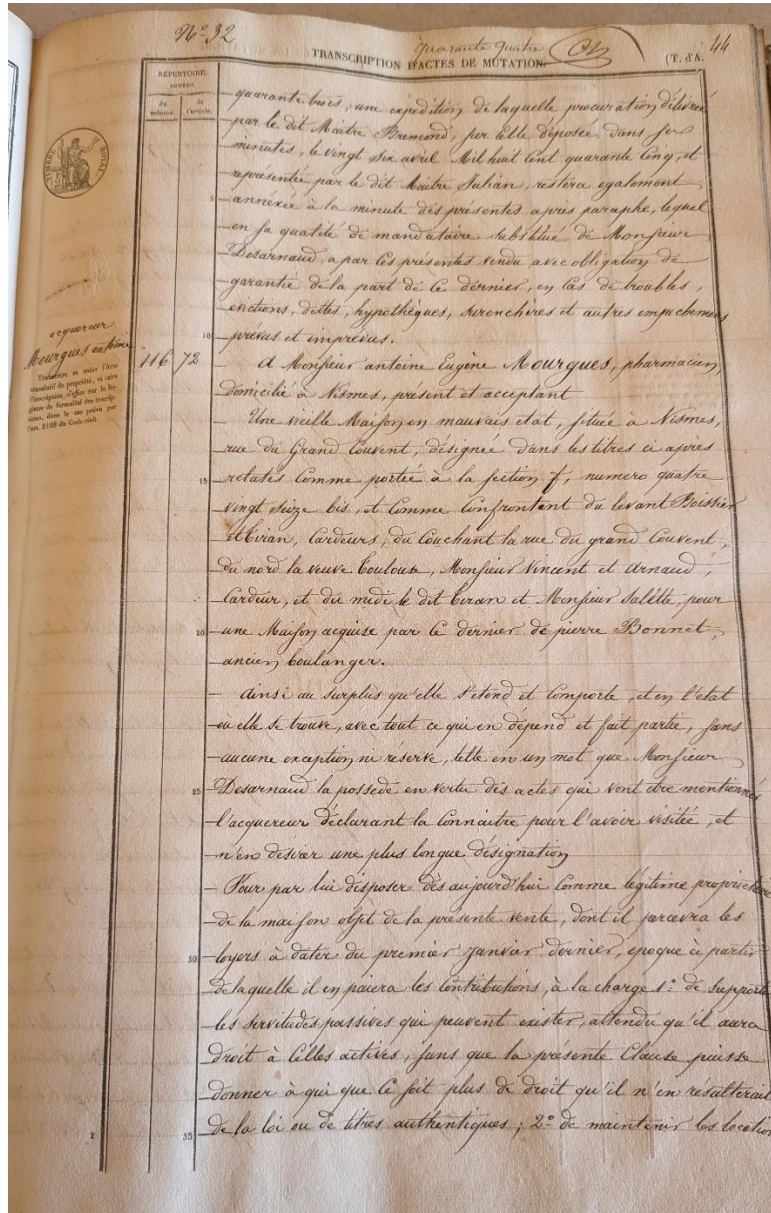
Premier extrait du registre des transcriptions, Archives départementales du Gard, 41 Q 2 279, folios

44-46, article n°32

Transcription de l'extrait du registre des transcriptions :

1. N°32 – le vingt sept mars mil huit cent quarante sept
2. a été présenté au bureau l'acte de mutation dont la
3. teneur suit : **vente**
4. Pardevant Maître François Ulysse Nègre et son collègue
5. Notaires à Nîmes, soussigné
6. a comparu monsieur Joseph François Raymond Julian
7. avoué près le Tribunal civil de Nîmes
8. agissant comme substitué, suivant acte passé devant
9. Maître Brémond, notaire à Aix (Bouches-du-Rhône) le dix
10. neuf novembre dernier, dont le brevet original enregistré
11. et légalisé est resté annexé à la minute des présentes après

12. paraphes, dans les pouvoirs conférés à madame Marianne
13. Madeleine Creps, domiciliée à Aix, par monsieur Michel
14. Desarnaud, son époux, propriétaire, demeurant à Marseille
15. suivant la procuration passé devant Maître Courtet, notaire
16. en cette dernière ville, le dix neuf août mil huit cent (suite ci-après)

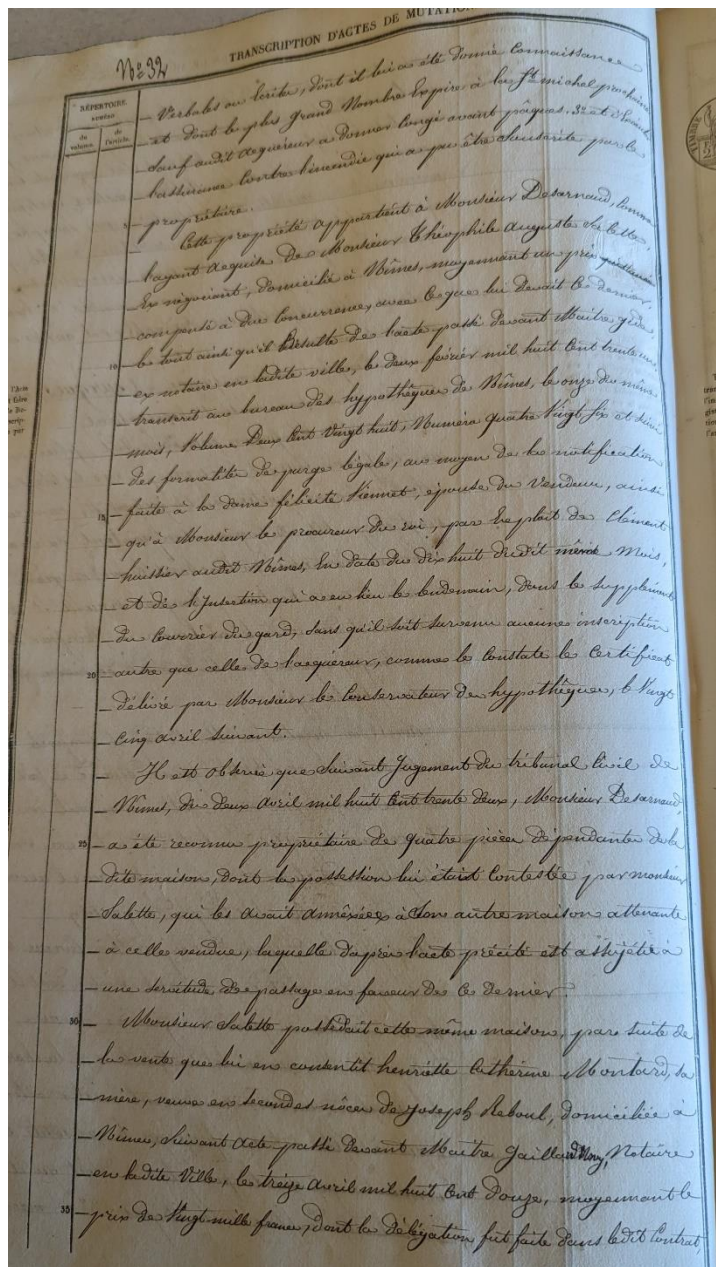


Deuxième extrait du registre des transcriptions, Archives départementales du Gard, 41 Q 2 279, folios 44-46, article n°32

Transcription du second extrait du registre des transcriptions :

17. quarante-trois ; une expédition de laquelle procuration délivrée
18. par le dit Maître Brémond, sur celle déposée dans ses
19. minutes, le vingt-six avril mil huit cent quarante-cinq, et
20. représentée par le dit Maître Julian, restera également
21. annexée à la minute des présentes après paraphe, lequel

22. en la qualité de mandataire substitué de monsieur
23. Desarnaud, a par ces présentes vendu avec obligation de
24. garantie de la part de ce dernier, en cas de troubles,
25. évictions, dettes, hypothèques, surenchères et autres empêchements
26. prévus et imprévus
27. a monsieur Antoine-Eugène Mourgues, pharmacien,
28. domicilié à Nîmes, présent et acceptant
29. une vieille maison en mauvais état, située à Nîmes,
30. rue du Grand Couvent désignée dans les titres ci après
31. relatés comme portée à la section f, numéro quatre
32. vingt seize bis, et comme confrontant du levant Boissier
33. et Giran, cardeurs, du couchant la rue du Grand Couvent,
34. du nord la veuve Goulouse, monsieur Vincent et Arnaud,
35. cardeur, et du midi le dit Giran et monsieur Salette, pour
36. une maison acquise par le dernier de Pierre Bonnet,
37. ancien Boulanger.
38. Ainsi au surplus qu'elle s'étend et comporte, et en l'état
39. où elle se trouve, avec tout ce qui en dépend et fait partie, sans
40. aucune exception ni réserve, telle en un mot que monsieur
41. Desarnaud la possède en vertu des actes qui vont être mentionnés
42. l'acquéreur déclarant la connaître pour l'avoir visitée, et
43. n'en désirer une plus longue désignation.
44. Pour par lui disposer dès aujourd'hui comme légitime propriétaire
45. de la maison objet de la présente vente, dont il percevra les
46. loyers à dater du premier janvier dernier, époque à partir
47. de laquelle il en paiera les contributions, à la charge 1° de supporter
48. les servitudes passives qui peuvent exister, attendu qu'il aura
49. droit à celles actives, sans que la présente clause puisse
50. donner à qui que ce soit plus de droit qu'il n'en résulterait
51. de la loi ou de titres authentiques ; 2° de maintenir les locations (suite ci-après)



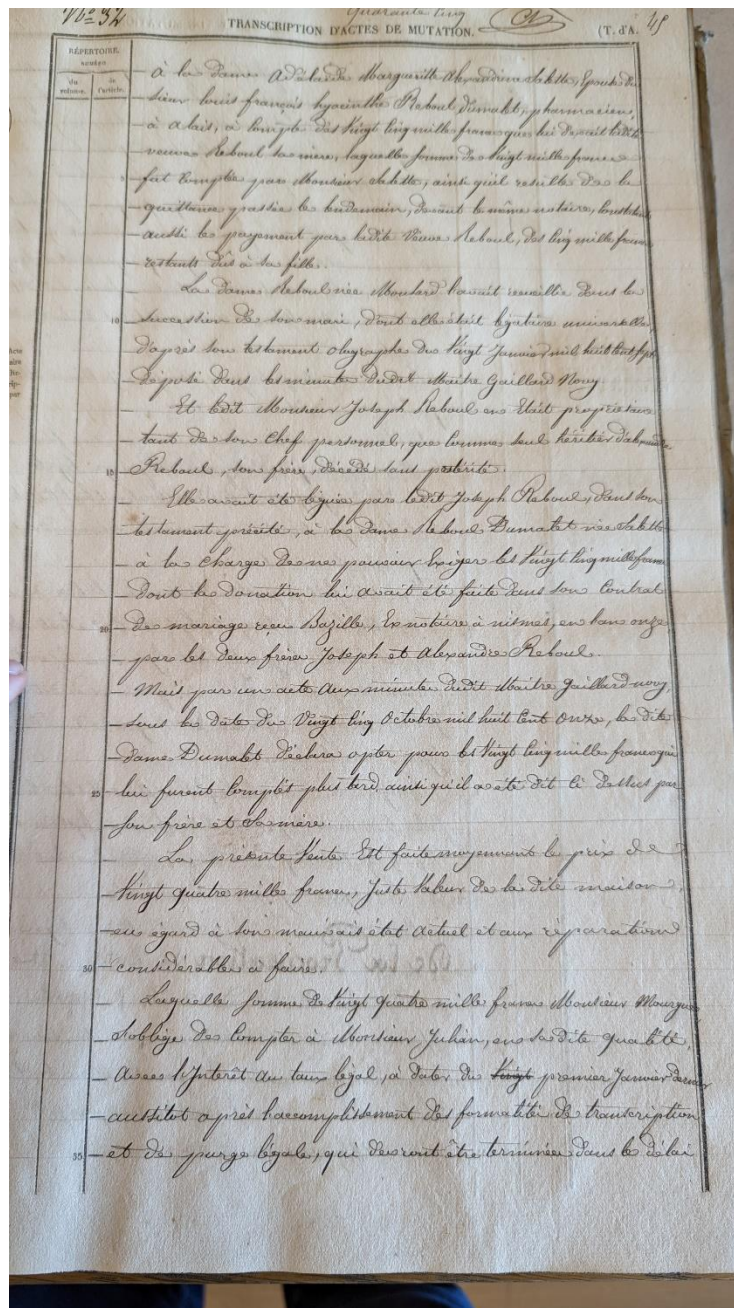
Troisième extrait du registre des transcriptions, Archives départementales du Gard, 41 Q 2 279, folios

44-46, article n°32

Transcription du troisième extrait du registre des transcriptions :

- 52. verbales ou écrites dont il lui a été donné connaissance
- 53. et dont le plus grand nombre expire à la S[ain]t Michel prochaine
- 54. sauf audit acquéreur à donner congé avant Pâques, 3° et d'exécuter
- 55. l'assurance contre l'incendie qui a pu être souscrite par le
- 56. propriétaire.
- 57. Cette propriété appartient à monsieur Desarnaud, comme
- 58. l'ayant acquise de monsieur Théophile Auguste Salette,
- 59. ex négociant, domicilié à Nîmes, moyennant un prix
- 60. compensé à due (?) concurrence, avec ce que lui devait ce dernier

61. le tout ainsi qu'il résulte de l'acte passé devant Maître Gide,
62. ex notaire en ladite ville, le deux février mil huit cent trente un
63. transcrit au bureau des hypothèques de Nîmes, le onze du même
64. mois, volume deux cent vingt-huit, numéro quatre vingt six et suivi
65. des formalités de purge légale, au moyen de la notification
66. faite à la dame Félicité Viennet, épouse du vendeur, ainsi
67. qu'à monsieur le procureur du roi, par [...] de Clément
68. huissier audit Nîmes, en date du dix huit dudit même mois,
69. et de l'insertion qui a eu lieu le lendemain, dans le supplément
70. du Courrier du Gard, sans qu'il soit survenu aucune inscription
71. autre que celle de l'acquéreur, comme le constate le certificat
72. délivré par monsieur le conservateur des hypothèques, le vingt
73. cinq avril suivant.
74. Il est observé que suivant jugement du Tribunal civil de
75. Nîmes, du deux avril mil huit cent trente deux, Monsieur Desarnaud
76. A été reconnu propriétaire de quatre pièces dépendantes de la
77. dite maison, dont la possession lui était contestée par monsieur
78. Salette, qui les avait annexées à son autre maison attenante
79. à celle vendue, laquelle d'après l'acte précité est assujettie à
80. une servitude de passage en faveur de ce dernier.
81. Monsieur Salette possédait cette même maison, par suite de
82. la vente que lui en consentit Henriette Catherine Montard, sa
83. mère, veuve en seconde nûces de Joseph Reboul, domiciliée à
84. Nîmes, suivant acte passé devant Maître Gaillard Novy, notaire
85. en ladite ville, le treize avril mil huit cent douze, moyennant le
86. prix de vingt mille francs, dont la délégation fut faite dans ledit contrat (suite ci-après)

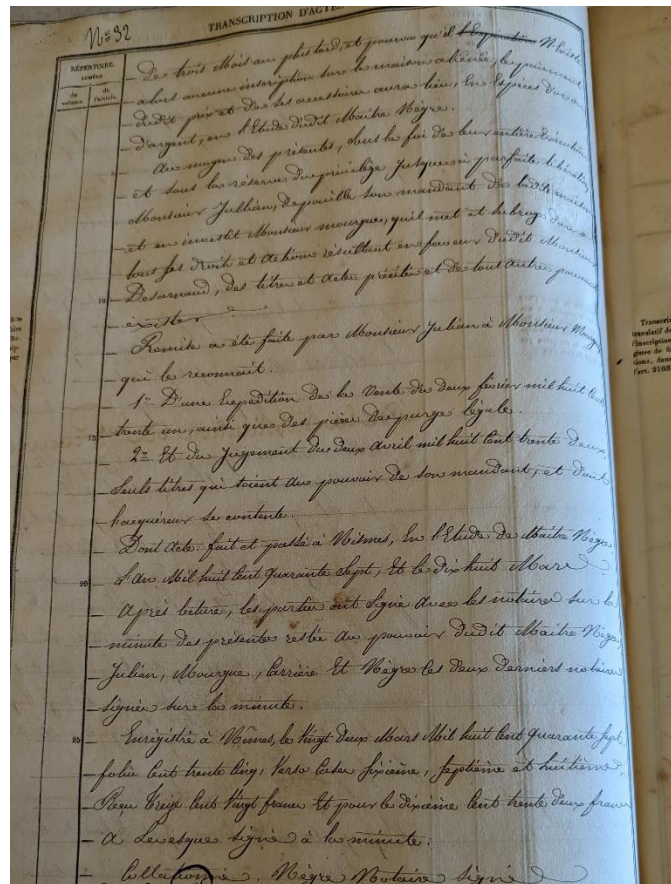


Quatrième extrait du registre des transcriptions, Archives départementales du Gard, 41 Q 2 279, folios 44-46, article n°32

Transcription de l'acte :

- 87. à la dame Adélaïde Marguerite Alexandrine Salette épouse du
- 88. sieur Louis François Hyacinthe Reboul Dumalet, pharmacien
- 89. à Alais, à compte des vingt cinq mille francs que lui devait ladite
- 90. veuve Reboul la mère, laquelle somme de vingt mille francs
- 91. fut comptée par monsieur Salette, ainsi qu'il résulte de la
- 92. quittance passée le lendemain, devant le même notaire, constatant
- 93. aussi le paiement par ladite veuve Reboul, des cinq milles francs
- 94. restants dûs à sa fille.

95. La dame Reboul née Moulard l'avait recueillie dans la
96. succession de son mari, dont elle était légataire universelle,
97. d'après son testament olographe du vingt janvier mil huit cent sept
98. déposé dans les minutes dudit Maître Gaillard Novy.
99. Et ledit monsieur Joseph Reboul en était propriétaire
100. tant de son chef personnel, que comme seul héritier [...] de
101. Reboul, son frère, décédé sans postérité.
102. elle avait été léguée par ledit Joseph Reboul, dans son
103. testament précité, à la dame Reboul Dumalet née Salette
104. à la charge de ne pouvoir exiger les vingt cinq mille francs
105. dont la donation lui avait été faite dans son contrat
106. de mariage reçu Bazille, ex notaire à Nismes, en l'an onze
107. par les deux frères Joseph et Alexandre Reboul.
108. Mais par un acte aux minutes dudit Maître Gaillard Novy
109. sous la date du vingt cinq octobre mil huit cent onze, la dite
110. dame Dumalet déclara opter pour les vingt cinq mille francs qui
111. lui furent comptés plus tard, ainsi qu'il a été dit ci-dessus par
112. son frère et sa mère.
113. La présente vente est faite moyennant le prix de
114. vingt quatre mille francs , juste valeur de la dite maison,
115. eu égard à son mauvais état actuel et aux réparations
116. considérables à faire.
117. Laquelle somme de vingt quatre mille francs monsieur Mourgues
118. s'oblige de compter à monsieur Julian, en sa dite qualité,
119. avec intérêt au taux légal, à dater du premier janvier dernier
120. aussitôt après l'accomplissement des formalités de transcription
121. et de purge légale, qui devront être terminées dans le délai



Cinquième extrait du registre des transcriptions, Archives départementales du Gard, 41 Q 2 279, folios 44-46, article n°32

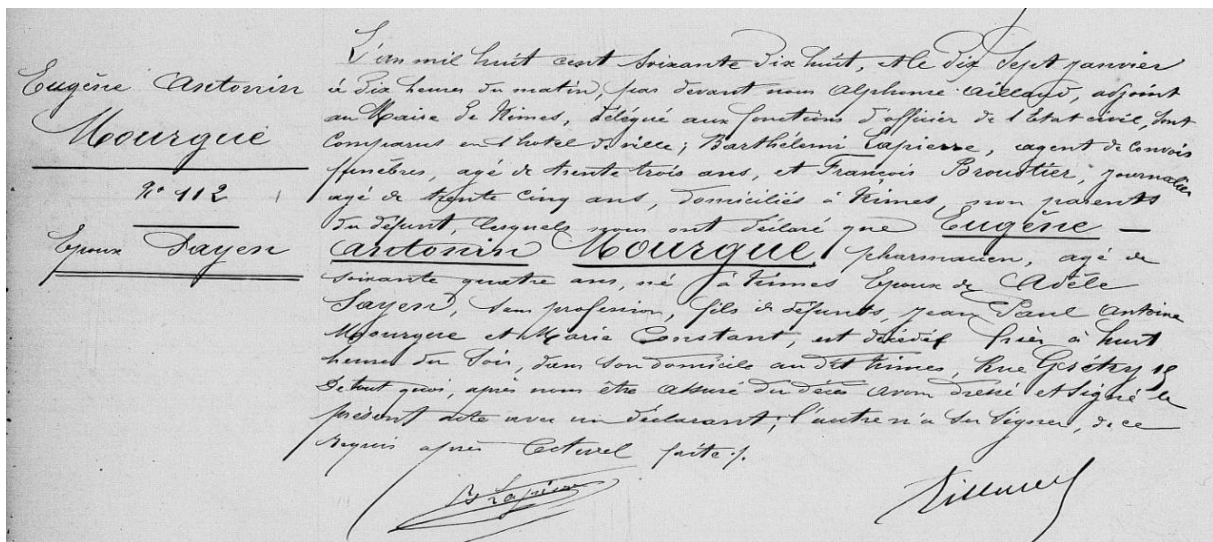
Transcription du cinquième extrait du registre des transcriptions :

- | | |
|------|---|
| 122. | de trois mois au plus tard, et pourvu qu'il n'existe |
| 123. | alors aucune inscription sur la maison aliénée, le paiement |
| 124. | dudit prix et de ses accessoires aura lieu, en espèces d'or ou |
| 125. | d'argent, en l'étude dudit Maître Nègre. |
| 126. | Au moyen des présentes, sous la foi de leur entière exécution |
| 127. | et sous la réserve du privilège jusqu'à parfaite libération |
| 128. | monsieur Julian, dépouille son mandant de ladite maison |
| 129. | et en investit monsieur Mourgues, qu'il met et subroge dans |
| 130. | tous ses droits et actions résultant en faveur dudit monsieur |
| 131. | Desarnaud, des titres et actes précités et de tous autres pouvant |
| 132. | exister. |
| 133. | Remise a été faite par monsieur Julian à monsieur Mourgues |
| 134. | qui le reconnaît. |
| 135. | 1° d'une expédition de la vente du deux février mil huit cent |
| 136. | trente et un, ainsi que des pièces de purge légale. |
| 137. | 2° et du jugement du deux avril mil huit cent trente deux, |
| 138. | seuls titres qui soient du pouvoir de son mandant, et dont |
| 139. | l'acquéreur se contente. |
| 140. | Dont acte : fait et passé à Nismes, en l'étude de Maître Nègre |
| 141. | l'an mil huit cent quarante sept, et le dix huit mars |

- 142. après lecture, les parties ont signé avec les notaires sur la
- 143. minute des présentes restée au pouvoir dudit Maître Nègre,
- 144. Julian, Mourgue, Carrière et Nègre les deux derniers notaires
- 145. signés sur la minute.
- 146. Enregistré à Nîmes, le vingt deux mars mil huit cent quarante sept
- 147. folio cent trente cinq, verso case sixième, septième et huitième
- 148. reçu treize cent vingt francs et pour le dixième cent trente deux francs
- 149. à Levesque signé à la minute.
- 150. Collationné, Nègre notaire signé.

Ainsi, c'est bien pour 24 000 francs, que Eugène Antonin Mourgue a acquis ce bien. En sachant que ce bien comme décrit ici, est vétuste et nécessite d'impérieuses réparations. Nous voyons également le nom des anciens propriétaires, Monsieur Desarnaud, qui avait acquis ce bien après l'avoir acheté à Monsieur Salette.

Eugène Antonin Mourgue décèdera le 16 janvier 1878¹⁷⁰ dans son domicile situé sur la rue Grétry.



Acte de décès d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4162, vue 22

Transcription de l'acte :

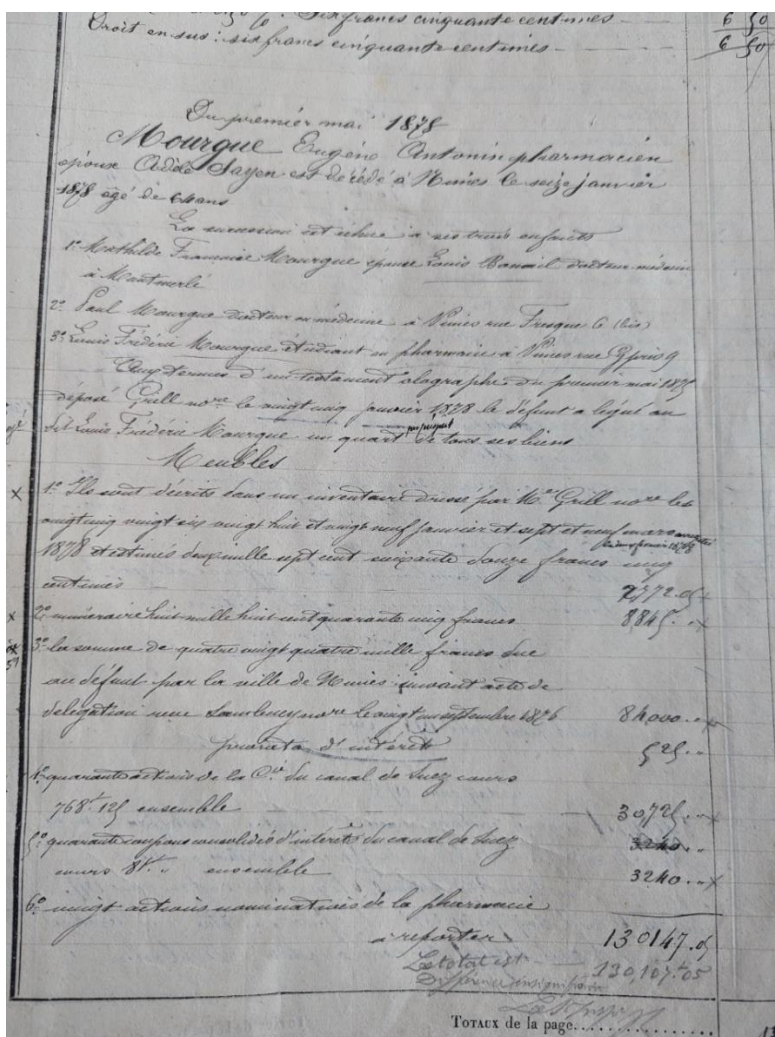
1. L'an mil huit cent soixante dix huit, et le dix sept janvier
2. à dix heures du matin, par devant nous Alphonse Ailloud, adjoint
3. au Maire de Nîmes, délégué aux fonctions d'officier de l'état-civil, sont
4. comparus en l'hôtel de ville : Barthélémy Lapierre, agent de convois
5. funèbres, âgé de trente trois ans, et François Broustier, journalier
6. âgé de trente cinq ans, domiciliés à Nîmes, non parents
7. du défunt, lesquels nous ont déclaré que Eugène
8. Antonin Mourgue, pharmacien, âgé de
9. Soixante quatre ans, né à Nîmes époux de Adèle

¹⁷⁰ Acte de décès d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4162, vue 22

10. Sayen, sans profession, fils des défunts, Jean Paul Antoine
11. Mourgue et Marie Constant, est décédé hier à huit
12. heures du soir, dans son domicile au dit Nîmes, rue Grétry 15.
13. De tout quoi, après nous être assuré du décès avons dressé et signé le
14. présent acte avec un déclarant ; l'autre n'a su signer, de ce
15. requis après lecture faite.

En possession de l'acte de décès, il faut donc aller rechercher dans les tables de successions et absences pour vérifier s'il y a eu une déclaration de succession, et ce fut bien le cas¹⁷¹. Il y a une date, celle du 1^{er} mai 1878.

La déclaration de succession a bien été retrouvée¹⁷² :



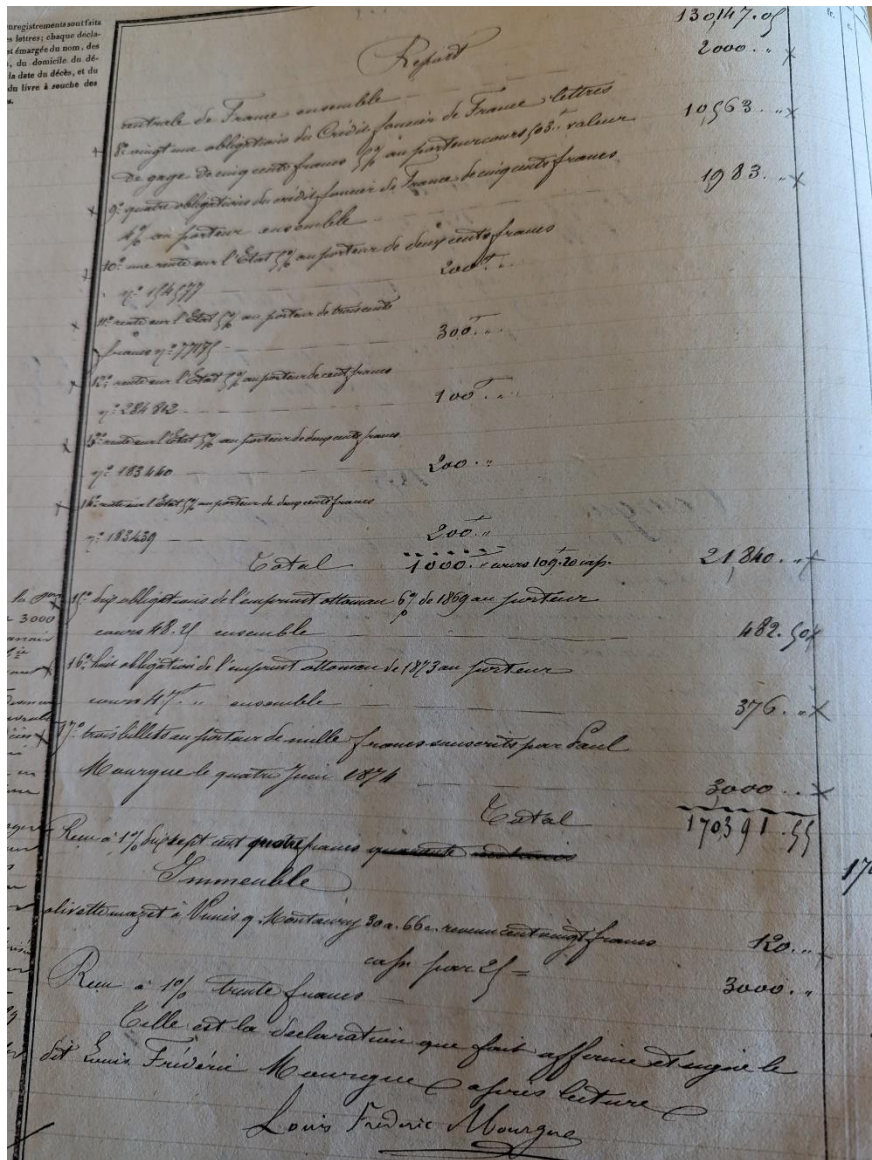
Première partie de la déclaration de succession d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 19 Q 3/60, folio n°1245

¹⁷¹ Table des successions et absences, Archives départementales du Gard, 19 Q 12/28, vue 123

¹⁷² Déclaration de succession d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 19 Q 3/60, folio n°1245

Transcription de la première partie de la déclaration de succession :

- | | |
|--|------------|
| 1. Du premier mai 1878 | |
| 2. Mourgue Eugène Antonin pharmacien | |
| 3. Epoux Adèle Sayen est décédé à Nîmes le seize janvier | |
| 4. 1878 âgé de 64 ans. | |
| 5. La succession est échue à ses trois enfants | |
| 6. 1° Mathilde Françoise Mourgue épouse Louis Bonail docteur-medecin | |
| 7. A Montmerlé. | |
| 8. 2° Paul Mourgue docteur en médecine à Nîmes rue Fresque 6 (bis) | |
| 9. 3° Louis Frédéric Mourgue étudiant en pharmacie à Nîmes rue Cyprès 9 | |
| 10. Aux termes d'un testament olographe du premier mai 1875 | |
| 11. déposé Grill no[tai]re le vingt cinq janvier 1878 le défunt à légué au | |
| 12. dit Louis Frédéric Mourgue un quart (noté en minuscule : par préciput) de tous ses biens | |
| 13. Meubles | |
| 14. 1° Ils sont décrits dans un inventaire dressé par M[aîtr]e Grill no[tai]re les | |
| 15. vingt cinq vingt six vingt huit et vingt neuf janvier et sept et neuf mars (en minuscule :
enregistré le deux février 1878) | |
| 16. 1878 et estimés deux mille sept cent soixante douze francs cinq | |
| 17. centimes | 2772.05 |
| 18. 2° numéraire huit mille huit cent quarante cinq francs | 8845 |
| 19. 3° la somme de quatre vingt quatre mille francs due | |
| 20. au défunt par la ville de Nîmes suivant acte de | |
| 21. délégation reçu Sambucy no[tai]re le vingt un septembre 1876 | 84 000 |
| 22. Prorata d'intérêt | 525 |
| 23. 4° quarante actions de la C[ompagn]ie du Canal de Suez cours | |
| 24. 768 f[rancs], 125 ensemble | 30 725 |
| 25. 5° quarante coupons consolidés d'intérêts du Canal de Suez | |
| 26. Cours 8 f[rancs] ensemble | 3240 |
| 27. 6° vingt actions nominatives de la pharmacie | |
| 28. A reporter | 130 147,05 |
| 29. Le total est 130 107 f[rancs] 05 (écrit en minuscule : « différence insignifiante ») (suite
ci-après) | |



Deuxième partie de la déclaration de succession d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 19 Q 3/60, folio n°1245

Transcription de la deuxième partie :

30. Report	130 147,05
31. Centrale de France ensemble	2000
32. 8° vingt une obligations du crédit foncier de France lettres	10 563
33. de gage de cinq cents francs 5% au porteur cours 503 f[rancs] valeur	1983
34. 9° quatre obligations du crédit foncier de France de cinq cents francs	
35. 4% au porteur ensemble	200
36. 10° une rente sur l'Etat 5% au porteur de deux cents francs	300
37. n°154577	100
38. 11° rente sur l'Etat 5% au porteur de trois cents francs n°77175	200
39. francs n°77175	100
40. 12° rente sur l'Etat 5% au porteur de cent francs n°284 812	200
41. n°284 812	200

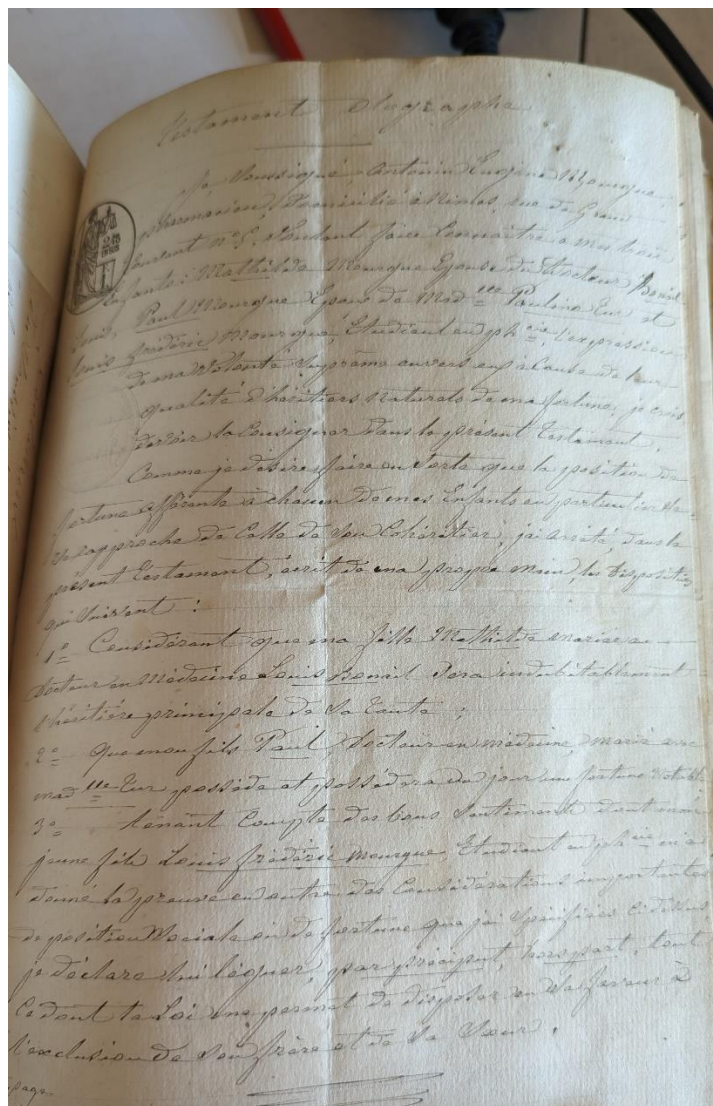
42. 13° rente sur l'Etat 5% au porteur de deux cents francs	
43. n°183 440	200
44. 14° rente sur l'Etat 5% au porteur de deux cents francs	
45. n°183 439	200 f[rançs]
46. Total 1000 cours 109 f[rançs],20 [...]	21 840
47. 15° dix obligations de l'emprunt ottoman 6% de 1869 au porteur	
48. Cours 48,25 ensemble	482,50
49. 16° huit obligations de l'emprunt ottoman de 1873 au porteur	
50. Cours 47 f[rançs] ensemble	376
51. 17° trois billets porteur de mille francs souscrits par Paul	
52. Mourgue le quatre juin 1874	3000
53. Total	170 391,55
54. Reçu à 1% [...] sept cent quatre francs	
55. Immeuble	
56. Olivette Mazet à Nimes q[quartier]. Montaury 30 a[re] 66 c[entiares] revenu cent vingt francs	120
57. [...] par 25 =	3000
58. Reçu à 1% trente francs	
59. Telle est la déclaration que fait affirmer et signe le	
60. dit Louis Frédéric Mourgue et après lecture	

Ainsi, avec cette déclaration de succession, nous pouvons affirmer qu'Eugène Antonin Mourgue possédait un patrimoine important et qu'une partie non négligeable de ce dernier est destinée à entrer en possession de Louis Frédéric.

Nous apprenons également qu'un inventaire après décès a été établi, lequel a été trouvé chez Maître Grill (voir Annexe 5, p.106)¹⁷³. Aussi, il nous est indiqué qu'un testament avait été établi à l'étude du même notaire. En cherchant à la date indiquée, nous trouvons le testament d'Eugène Antonin¹⁷⁴ :

¹⁷³ Extrait de l'inventaire après décès datant du 28 janvier 1878 concernant Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E 82/1067, acte n°32

¹⁷⁴ Testament d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E 82/1067, acte n°33



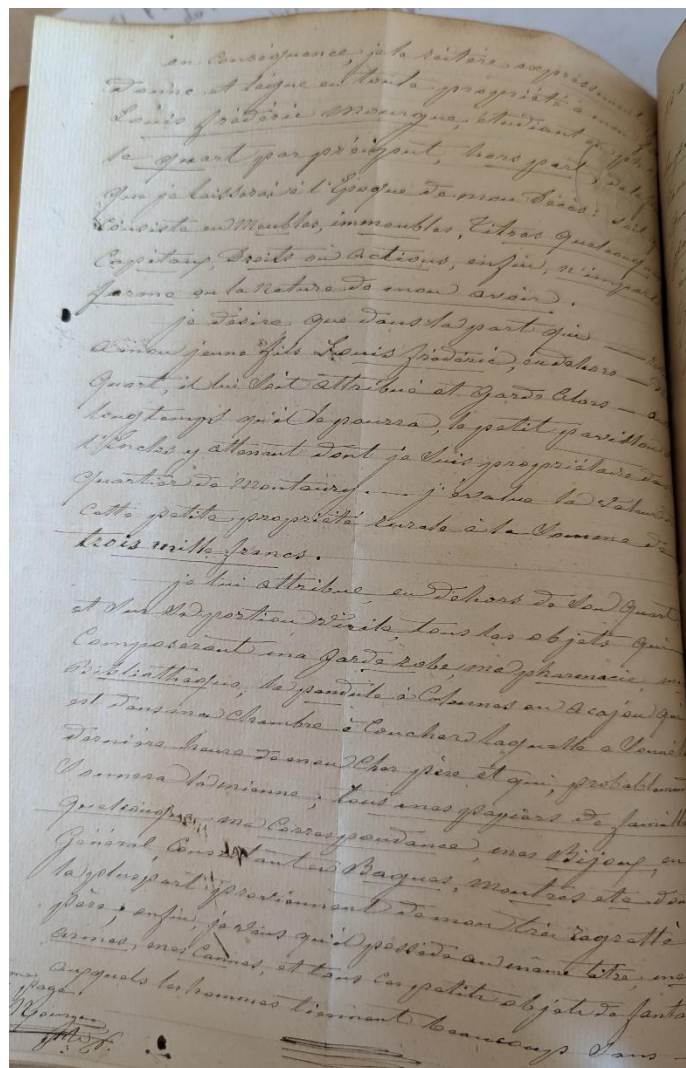
Première partie du testament d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E

82/1067, acte n°33

Transcription de la première partie du testament :

1. Testament olographe
2. Je soussigné Antonin Eugène Mourgue
3. pharmacien domicilié à Nîmes rue du Grand
4. Couvent n°5, voulant faire connaître connaître à mes trois
5. enfants : Mathilde Mourgue épouse du docteur Bonail
6. Louis, Paul Mourgue époux de mad[emoise]lle Pauline Tur et
7. Louis Frédéric Mourgue, étudiant en ph[arma]cie, l'expression
8. de ma volonté suprême envers eux à cause de leur
9. qualité d'héritiers naturels de ma fortune. Je crois
10. devoir la consigner dans le présent testament.
11. Comme je désire faire en sorte que la position de
12. fortune afférente à chacun de mes enfants en particulier [...]
13. se rapproche de celle de son cohéritier, j'ai arrêté, dans le
14. présent testament , écrit de ma propre main, les dispositions qui suivent :

15. 1° Considérant que ma fille Mathilde mariée au
16. docteur en médecine Louis Bonail sera indubitablement
17. l'héritière principale de sa tante ;
18. 2° que mon fils Paul docteur en médecine, marié avec
19. Mad[emoi]lle Tur possède et possèdera un jour une fortune notable
20. 3° tenant compte des bons sentiments dont mon
21. jeune fils Louis Frédéric Mourgue, étudiant en ph[arma]cie en a
22. donné la preuve en autre des considérations importantes
23. de position sociale ou de fortune que j'ai spécifiées ci-dessus
24. je déclare lui léguer, par préciput, hors part, tout
25. ce dont la loi me permet de disposer en sa faveur à
26. l'exclusion de son frère et de sa sœur (suite ci-après)

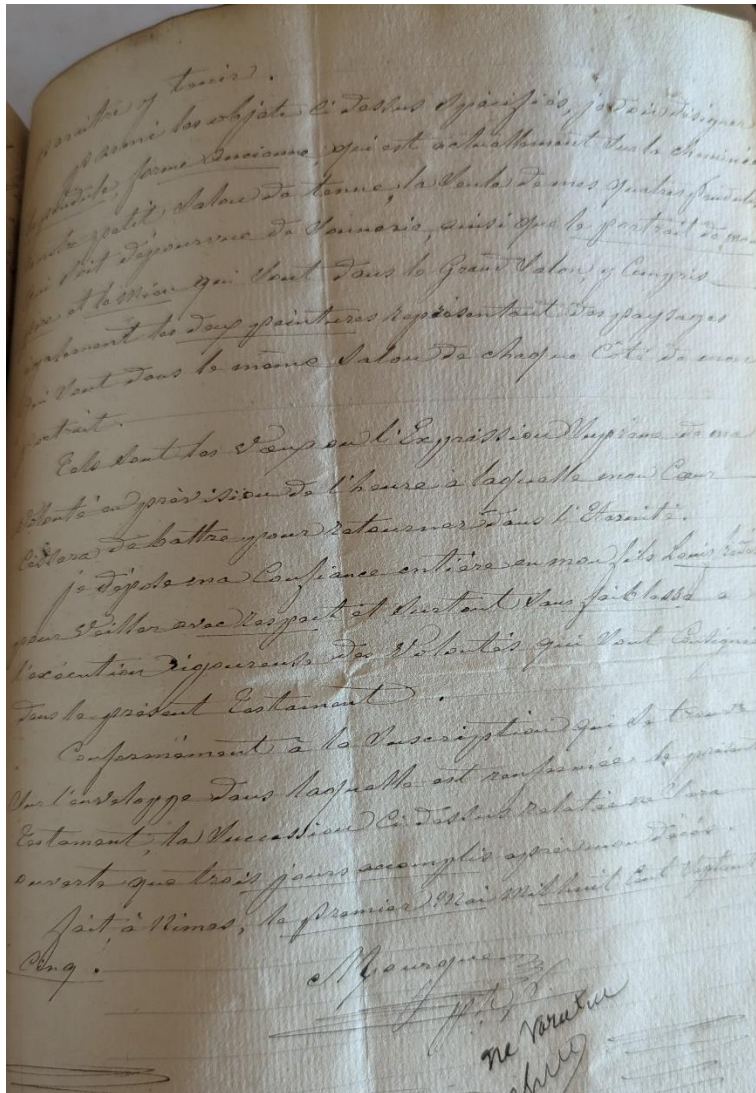


Deuxième partie du testament d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E

82/1067, acte n°33

Transcription de la deuxième partie du testament :

27. en conséquence, je le réitère expressément,
28. je donne et lègue en toute propriété à mon fils
29. Louis Frédéric Mourgue, étudiant en ph[arma]cie
30. le quart par préciput, hors part, de la fortune
31. que je laisserai à l'époque de mon décès : soit qu'elle
32. consiste en meubles, immeubles, titres quelconques,
33. capitaux, droits ou actions, enfin, n'importe sa
34. forme ou la nature de mon avoir.
35. Je désire que dans la part qui reviendra
36. à mon jeune fils Louis Frédéric, en dehors de son
37. quart, il lui soit attribué et garde alors aussi
38. longtemps qu'il le pourra, le petit pavillon et
39. l'enclos y attenant dont je suis propriétaire dans le
40. quartier de Montaury. J'évalue la valeur de
41. cette petite propriété rurale à la somme de
42. trois mille francs.
43. Je lui attribue, en dehors de son quart
44. et sur la portion virile tous les objets qui
45. composeront ma garde robe, ma pharmacie, ma
46. bibliothèque, la pendule à colonnes en acajou qui
47. est dans ma chambre à coucher laquelle a sonné la
48. dernière heure de mon cher père et qui, probablement
49. sonnera la mienne ; tous mes papiers de famille
50. quelconque, ma correspondance, mes bijoux
51. en général, consistant en bagues, montres etc dont
52. la plus part proviennent de mon très regretté
53. père ; enfin, je veux qu'il possède au même titre, mes
54. armes, mes cannes, et tous ces petits objets de fantaisie
55. auxquels les hommes tiennent beaucoup sans (suite ci-après)



Troisième partie du testament d'Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E
82/1067, acte n°33

Transcription de la troisième partie :

56. paraître y tenir.
57. Parmi les objets ci-dessus spécifiés je dois désigner
58. la pendule, forme ancienne, qui est actuellement sur la cheminée
59. dans le petit salon de [...] la seule de mes quatres pendules
60. qui soit dépourvue de sonnerie, ainsi que le portrait de mon
61. père et le mien qui sont dans le grand salon y compris
62. également les deux peintures représentant des paysages
63. qui sont dans le même salon de chaque côté de mon
64. portrait.
65. Tels sont les vœux ou l'expression suprême de ma
66. volonté en prévision de l'heure à laquelle mon cœur
67. cessera de battre pour retourner dans l'éternité.
68. Je dépose ma confiance entière en mon fils Louis Frédéric
69. pour veiller avec respect et surtout sans faiblesse à

70. l'exécution rigoureuse des volontés qui sont consignées
71. dans le présent testament.
72. Conformément à la souscription qui se trouve
73. sur l'enveloppe dans laquelle est renfermée le présent
74. testament, la succession ci-dessus relatée ne sera
75. ouverte que trois jours accomplis après mon décès.
76. Fait à Nîmes, le premier mai mil huit cent septante
77. cinq.

Plusieurs choses sont à relever dans ce testament. Tout d'abord, ce qui ressort le plus, c'est le privilège testamentaire accordé par Eugène Antonin à son fils cadet, Louis Frédéric. Par ailleurs, comme il sera indiqué plus bas lorsque nous aborderons le cas de la fille du couple principale, Françoise Mathilde, c'est que cette dernière sera l'héritière universelle de sa tante. Ici, l'identité de la tante n'est pas spécifié mais nous aurons la quasi-certitude dans le contrat de mariage de Françoise Mathilde, qu'il s'agit de la sœur d'Adèle Sayen, Marie. Une autre chose à noter est que le pavillon qu'a reçu Eugène Antonin de son père, Jean Paul Antoine, ira à sa mort à Louis Frédéric, ainsi que divers effets dont certains relevaient de la propriété dudit père d'Eugène Antonin.

Adèle Sayen décèdera quelques mois plus tard, le 1^{er} septembre 1878¹⁷⁵, dans son domicile au 15 rue Grétry.

Comme nous l'avons vu, à la fois dans la déclaration de succession d'Eugène Antonin et dans son testament, le couple a eu trois enfants que nous allons étudier (voir la partie 4.1).

¹⁷⁵ Acte de décès d'Adèle Sayen, Archives départementales du Gard, 5 E 4162, vue 254

4. Les descendants d'Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen

Dans cette partie, il s'agira à l'instar du découpage fait pour les ascendants, de descendre les générations, par enfant, en évoquant en tout premier lieu, les enfants du couple (4.1), puis ensuite, les petits enfants (4.2).

4.1 Les enfants du couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen

Tout d'abord, nous verrons la situation de Françoise Mathilde Mourgue, la fille aînée (4.1.1), celle de Paul Mourgue (4.1.2), de Louis Frédéric Mourgue (4.1.3) et de son jumeau, Honoré Marius, mort très jeune (4.1.4).

4.1.1 Françoise Mathilde Mourgue

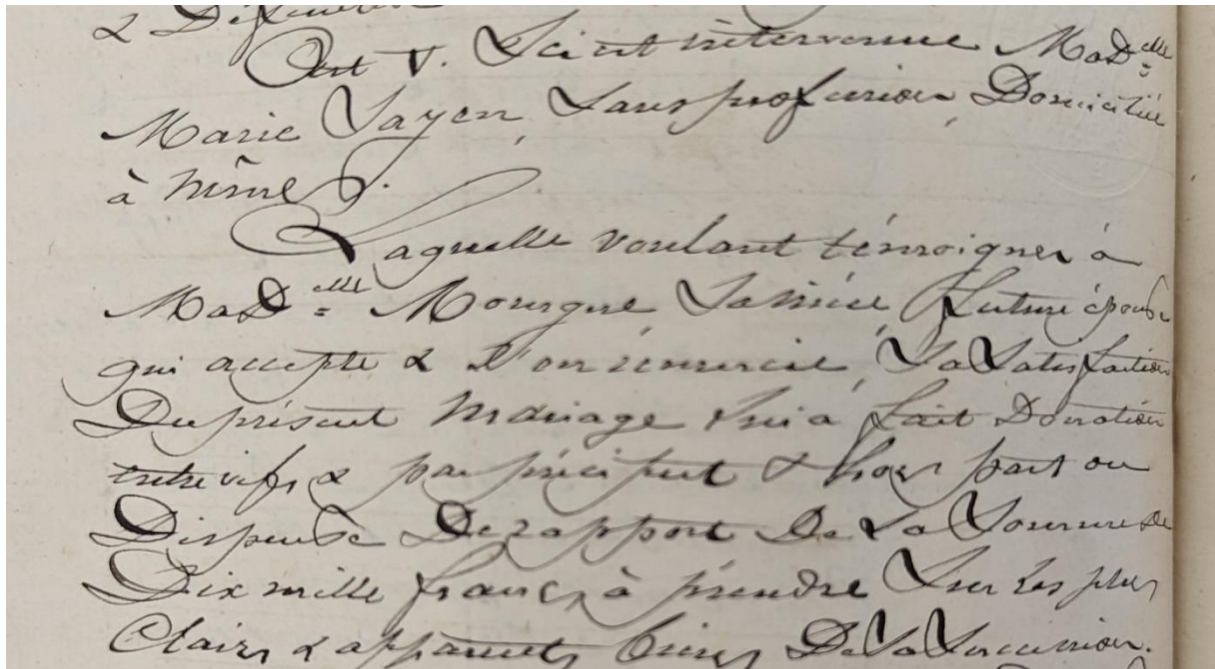
Françoise Mathilde Mourgue est donc le premier enfant du couple. Elle est née à Nîmes le 13 juillet 1847¹⁷⁶ au domicile de ses parents, sur la section première, situé Place de la Maison Carrée.

Cependant, elle ne va pas rester longtemps à Nîmes. En effet, il se trouve qu'elle va épouser à Nîmes, le 26 août 1872 à l'âge de 29 ans, Louis Bonail¹⁷⁷, qui est natif de Marsillargues, ce qui ne manquera pas de nous rappeler les racines de la famille Mourgue.

¹⁷⁶ Acte de naissance de Françoise Mathilde Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3776, vue 253

¹⁷⁷ Acte de mariage de Louis Bonail et Françoise Mathilde Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4059, vue 88

Un contrat de mariage a été établi chez Maître Astruc à Lunel, le 4 juillet 1872¹⁷⁸ dont voici quelques termes qui y sont contenus et qui restent intéressants compte tenu de ce qui a été écrit dans le testament d'Eugène Antonin Mourgue :



Extrait du contrat de mariage de Louis Bonail et Françoise Mathilde Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 2 E 46/368, acte n°63.

Transcription de l'extrait du contrat de mariage :

1. Art[icle] V. Ici est intervenue mad[emois]elle
2. Marie Sayen, sans profession, domiciliée
3. à Nîmes.
4. Laquelle voulant témoigner à
5. Mad[emois]elle Mourgue, sa nièce, future épouse
6. qui accepte et l'en remercie, sa satisfaction
7. du présent mariage lui a fait donation
8. entre [...] et par préciput et hors part ou
9. dispense de rapport de la somme de
10. dix mille francs à prendre sur les plus
11. [...] et [...] biens de sa succession.

Ainsi, dans le testament d'Eugène Antonin, il est dit que sa fille sera légataire universelle de sa tante. En l'occurrence, il s'agissait, même si elle n'était pas expressément nommée, de Marie Sayen, sœur d'Adèle.

¹⁷⁸ Contrat de mariage de Louis Bonail et Françoise Mathilde Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 2 E 46/368, acte n°63.

Le couple a eu cinq enfants (voir en 4.2.1), dont trois sont nés à Marsillargues et deux à Montmerlé-sur-Saône, dans l'Ain.

Françoise Mathilde est décédée dans l'Ain, à Montmerlé-sur-Saône, le 12 mai 1910¹⁷⁹.

4.1.2 Paul Mourgue

Paul Mourgue est le deuxième enfant du couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen. Il est né le 18 février 1845 à Nîmes¹⁸⁰. Son grand-père, Jean Paul Antoine, est présent en mairie lors de la rédaction de l'acte de naissance.

Paul se mariera à Nîmes à 29 ans (comme sa sœur), avec Pauline Thérèse Marie Madeleine Tur, le 8 juin 1874¹⁸¹. Sa femme a comme parents, selon l'acte de mariage, Jean Tur, qui est officier de la Légion d'honneur (voir annexe 6, p.107)¹⁸² et qui est un ancien Conseiller général du Gard ainsi que Françoise Delphine Jalifier.

Paul était domicilié à la rue dorée lors de son décès mais avait habité à la rue de la Madeleine lors de la naissance de son deuxième enfant, à la rue Fresque lors de la naissance de son premier enfant mais aussi à la rue de la Cascade lors la naissance de son dernier et troisième enfant.

¹⁷⁹ Acte de décès de Françoise Mathilde Mourgue, Archives départementales de l'Ain, EC 2014 48, vue 4 : https://www.archives.ain.fr/ark:/22231/vtaf86533ce10d2a25e/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_cdf1d53975_28d08145d6c4a57aac45dc#id:1772675490?gallery=true¢er=1996.000,-1438.000&zoom=9&rotation=0.000&brightness=100.00&contrast=100.00

¹⁸⁰ Acte de naissance de Paul Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3779, vue 196

¹⁸¹ Acte de mariage de Paul Mourgue et de Pauline Thérèse Marie Madelaine Tur, Archives départementales du Gard, 5 E 4061, vue 138

¹⁸² Nomination de Jean Tur au titre d'officier de la Légion d'honneur, Base Léonore, Dossier LH/2638/34 : [Ministère de la culture - Base Léonore](#)

En regardant dans le recensement, effectué sur le troisième canton en 1881, il est possible d'y retrouver Paul¹⁸³ :

	Noms	Âge	Sexe	Profession	Statut
1481	Mourgue	Paul	Homme	Docteur en médecine	époux chef
1482	Tur	Pauline	Femme	id	épouse
1483	Jalifié	Françoise	Femme	id	veuve belle-mère et mère
1484	Tur	Edouard	Homme	id	garçon beau frère
1485	Mourgue	Marcel	Homme	id	fil du chef
1486	Mourgue	Amélie	Femme	id	filles

Recensement du troisième canton de Nîmes de 1881, Archives départementales du Gard, 6 M 266, vue

27

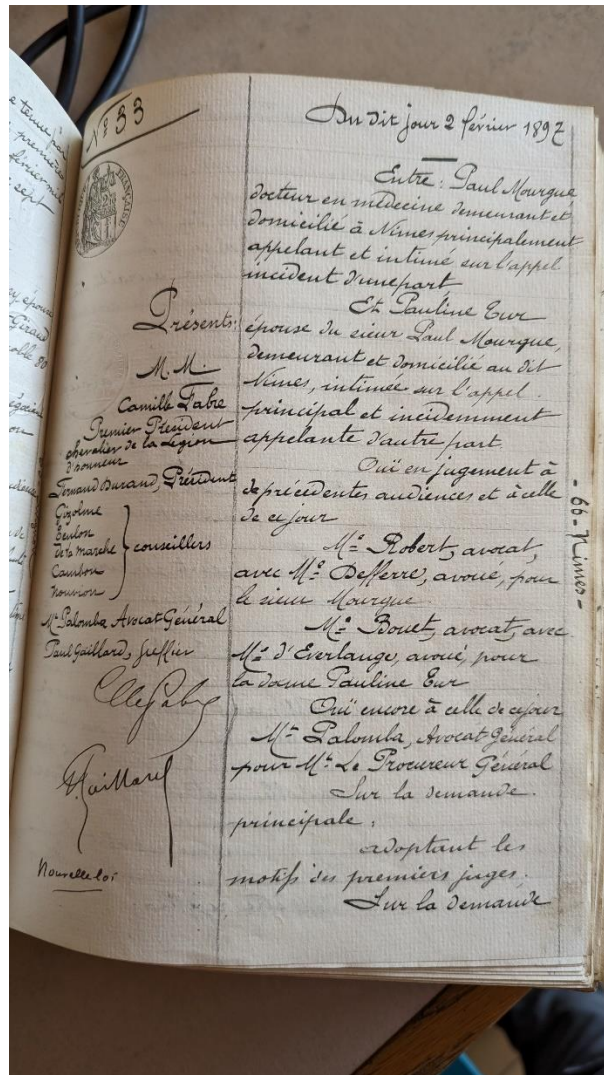
Transcription du recensement de la famille :

1. 1481 / Mourgue / Paul / 37 ans / docteur en médecine / époux chef
2. 1482 / Tur / Pauline / 27 ans / [...] / épouse
3. 1483 / Jalifié / Françoise / 57 ans / [...] / veuve belle-mère et mère
4. 1484 / Tur / Edouard / 26 ans / [...] / garçon beau frère
5. 1485 / Mourgue / Marcel / 6 ans / [...] / fils du chef
6. 1486 / Mourgue / Amélie / 3 ans / [...] / fille

Ainsi, nous pouvons voir que Paul Mourgue habitait non seulement avec sa femme (à l'époque), mais également avec sa belle-mère, Françoise Jalifié, son beau-frère, Edouard Tur et ses deux enfants, Marcel et Amélie âgés respectivement de 6 et 3 ans.

¹⁸³ Recensement du troisième canton de Nîmes de 1881, Archives départementales du Gard, 6 M 266, vue 27

Cependant, cette relation conjugale touchera à sa fin suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Nîmes du 2 février 1897¹⁸⁴ (arrêt trouvé grâce à l'arrêt de divorce prononcé le 2 juin 1897¹⁸⁵).



Première partie de l'arrêt de la première chambre de la Cour d'Appel de Nîmes du 2 février 1897 disposant du divorce de Paul Mourgue et Pauline Thérèse Marie Madeleine Tur, Archives départementales du Gard, 4 U 3/269, acte n°33

Transcription des informations en marge de l'arrêt :

1. Présents
2. M[...] M[...]
3. Camille Fabre
4. Premier Président
5. Chevalier de la Légion

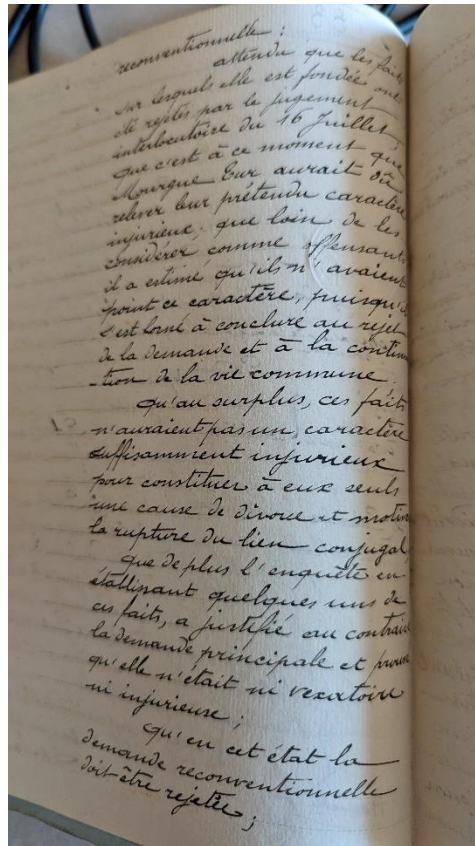
¹⁸⁴ Arrêt de la première chambre de la Cour d'Appel de Nîmes du 2 février 1897 disposant du divorce de Paul Mourgue et Pauline Thérèse Marie Madeleine Tur, Archives départementales du Gard, 4 U 3/269, acte n°33

¹⁸⁵ Arrêt de divorce de Paul Mourgue et Pauline Thérèse Madeleine Tur, Archives départementales du Gard, 5 E 6749, vue 128

6. d'honneur
7. Fernand Durand, Président
8. Gizolme,
9. Veulon,
10. de la Marche,
11. Cambon,
12. Nouvion : [tous les cinq] conseillers
13. M[âtr]e Palomba Avocat général
14. Paul Gaillard, greffier.

Transcription de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Nîmes :

1. Du dit jour 2 février 1897
2. Entre Paul Mourgue
3. docteur en médecine demeurant et
4. domicilié à Nîmes principalement
5. appelant et intimé sur l'appel
6. incident d'une part
7. et Pauline Tur
8. épouse du sieur Paul Mourgue,
9. demeurant et domicilié au dit
10. Nîmes, intimée sur l'appel
11. principal et incidemment
12. appelante d'autre part.
13. Ouï en jugement à
14. précédentes audiences et à celle
15. de ce jour
16. M[âtr]e Robert, avocat,
17. avec M[âtr]e Defferre, avoué, pour
18. le sieur Mourgue
19. M[âtr]e Bouet, avocat, avec
20. M[âtr]e d'Everlange, avoué, pour
21. la dame Pauline Tur
22. Ouï encore à celle de ce jour
23. [...] (prédicat inconnu) Palomba, avocat général
24. pour [...] (prédicat lui aussi inconnu) le Procureur général.
25. Sur la demande principale :
26. adoptant les
27. motifs des premiers juges ;
28. Sur la demande (suite ci-après)

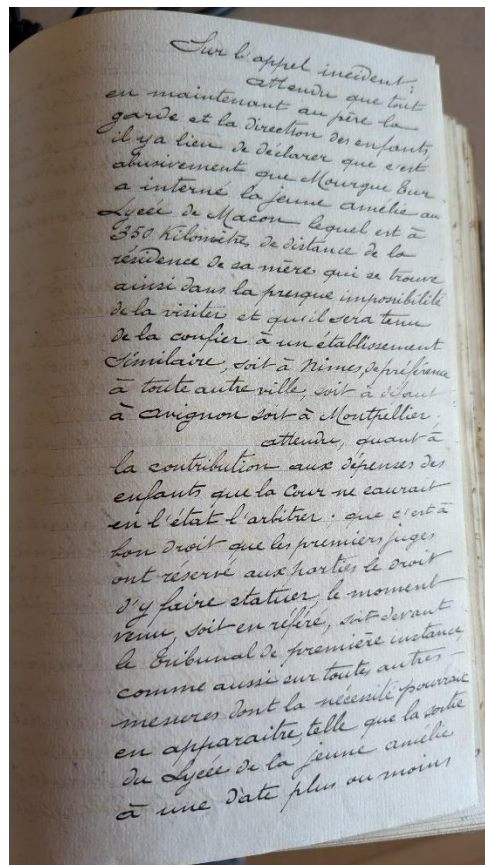


Deuxième partie de l'arrêt de la première chambre de la Cour d'Appel de Nîmes du 2 février 1897
disposant du divorce de Paul Mourgue et Pauline Thérèse Marie Madeleine Tur, Archives
départementales du Gard, 4 U 3/269, acte n°33

Transcription de la seconde partie de l'arrêt :

29. Reconventionnelle :
30. attendu que les faits
31. sur lesquels elle est fondée ont
32. été rejetés par le jugement
33. interlocutoire du 16 juillet
34. que c'est à ce moment que
35. Mourgue Tur aurait dû
36. Relever leur prétendu caractère
37. Injurieux ; que loin de les
38. Considérer comme offensants
39. il a estimé qu'ils n'avaient
40. point ce caractère, puisqu'il
41. s'est borné à conclure au rejet
42. de la demande et à la continua-
43. tion de la vue commune.
44. Qu'au surplus, ces faits
45. n'auraient pas un caractère
46. suffisamment injurieux
47. pour constituer à eux seuls

48. une cause de divorce et motiver
49. la rupture du lien conjugal ;
50. que de plus l'enquête en
51. établissant quelques uns de
52. ces faits, a justifié au contraire
53. la demande principale et prouvé
54. qu'elle n'était ni vexatoire
55. ni injurieuse ;
56. qu'en cet état la
57. demande reconventionnelle
58. doit être rejetée ; (suite ci-après)

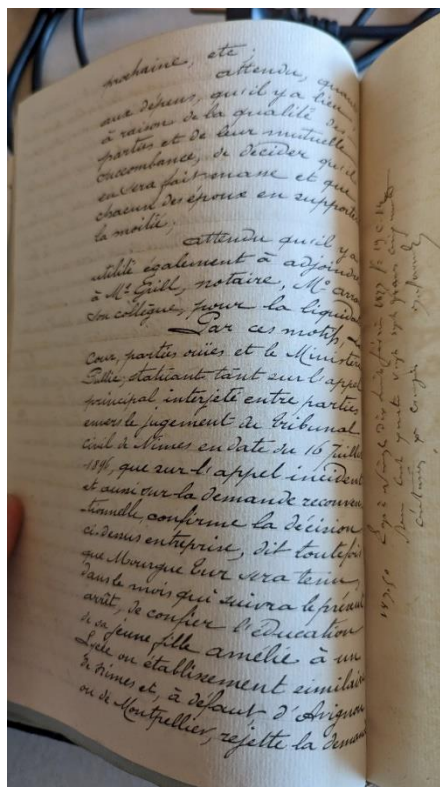


Troisième partie de l'arrêt de la première chambre de la Cour d'Appel de Nîmes du 2 février 1897
disposant du divorce de Paul Mourgue et Pauline Thérèse Marie Madeleine Tur, Archives
départementales du Gard, 4 U 3/269, acte n°33

Transcription de la troisième partie :

59. sur l'appel incident :
60. attendu que tout
61. en maintenant au père la
62. garde et la direction des enfants,
63. il y a lieu de déclarer que c'est
64. abusivement que Mourgue Tur
65. a interné la jeune Amélie au

66. lycée de Macon lequel est à
67. 350 kilomètres de distance de la
68. résidence de sa mère qui se trouve
69. ainsi dans la presque impossibilité
70. de la visiter et qu'il sera tenu de la confier à un établissement
71. similaire, soit à Nîmes, de préférence
72. à toute autre ville, soit à défaut
73. à Avignon soit à Montpellier ;
74. attendu quant à
75. la contribution aux dépenses des
76. enfants que la Cour ne saurait
77. sur l'état arbitrer ; que c'est à
78. bon droit que les premiers juges
79. ont réservé aux parties le droit
80. d'y faire statuer, le moment
81. venu, soit en référé, soit devant
82. le Tribunal de première instance
83. comme aussi sur toutes autres
84. mesures dont la nécessité pourrait
85. en apparaître, telle que la sortie
86. du lycée de la jeune Amélie
87. à une date plus ou moins (suite ci-après)



Quatrième partie de l'arrêt de la première chambre de la Cour d'Appel de Nîmes du 2 février 1897
disposant du divorce de Paul Mourgue et Pauline Thérèse Marie Madeleine Tur, Archives
départementales du Gard, 4 U 3/269, acte n°33

Transcription de la quatrième partie :

88. prochaine, etc ;
89. attendu, quant
90. aux dépens, qu'il y a lieu
91. à raison de la qualité des
92. parties et de leur mutuelle
93. succombance, de décider qu'il
94. en sera fait masse et que
95. chacun des époux en supportera
96. la moitié ;
97. attendu qu'il y a intitulé également à adjoindre
98. M[aîtr]e Grill, notaire, M[aîtr]e Arramy,
99. son collègue, pour la liquidation.
100. Par ces motifs, la
101. Cour, parties ouïes et le Ministère
102. Public, statuant tant sur l'appel
103. principal interjeté entre parties
104. envers le jugement du Tribunal
105. civil de Nîmes en date du 16 juillet
106. 1896, que sur l'appel incident
107. et aussi sur la demande reconven-
108. tionnelle confirme la décision
109. ci-dessus entreprise, dit toutefois
110. que Mourgue Tur sera tenu,
111. dans le mois qui suivra le présent
112. arrêt, de confier l'éducation
113. de sa jeune fille Amélie à un
114. lycée ou établissement similaire
115. de Nîmes et, à défaut, d'Avignon
116. ou de Montpellier, rejette la demande (suite ci-après)

reconventionnelle du mari
 fait masse des entiers dépens de
 première instance et d'appel
 et en met une moitié à la
 charge de chacune des parties,
 sauf ceux de levée, signification
 et transcription du jugement
 entrepris déjà mis à la charge
 exclusive de Mourgue Tur ;
 adjoint M^e Arramy à
 M^e Grill pour procéder à la
 liquidation, maintient les
 réserves faites aux deux parties
 par les premiers juges tant pour
 le règlement de la part contributive
 des parents aux dépenses de leurs
 enfants que pour toute modifi-
 cation à apporter dans la chose
 ou changement de l'espèce l'espèce
 choisi ou sa suppression que
 pour la réliquidation, s'il
 y a lieu, de nouvelles mesures
 à prendre ;
 Condamne Mourgue Tur
 à l'amende.

Elie Grill

Dernière partie de l'arrêt de la première chambre de la Cour d'Appel de Nîmes du 2 février 1897
 disposant du divorce de Paul Mourgue et Pauline Thérèse Marie Madeleine Tur, Archives
 départementales du Gard, 4 U 3/269, acte n°33

Transcription de la cinquième et dernière partie :

- | | |
|------|-----------------------------------|
| 117. | reconventionnelle du mari |
| 118. | fait masse des entiers dépens de |
| 119. | première instance et d'appel |
| 120. | et en met une moitié à la |
| 121. | charge de chacune des parties, |
| 122. | sauf ceux de levée, signification |
| 123. | et transcription du jugement |
| 124. | entrepris déjà mis à la charge |
| 125. | exclusive de Mourgue Tur ; |
| 126. | adjoint M[âtr]e Arramy à |
| 127. | M[âtr]e Grill pour procéder à la |
| 128. | liquidation, maintient les |
| 129. | réserves faites aux deux parties |

- | | |
|------|--------------------------------------|
| 130. | par les premiers juges tant pour |
| 131. | le règlement de la part contributive |
| 132. | des parents avec dépenses de leurs |
| 133. | enfants que pour toutes modifi- |
| 134. | cations à apporter dans le choix |
| 135. | ou changement du lycée déjà |
| 136. | choisi ou sa suppression que |
| 137. | pour la réglementation, si il |
| 138. | y a lieu, de nouvelles mesure |
| 139. | à prendre |
| 140. | Condamne Mourgue Tur |
| 141. | à l'amende. |

Ainsi, comme explicité dans cet arrêt, il semblerait que Paul Mourgue a scolarisé sa fille, Amélie, dans un lycée à Macon (ville qui est actuellement dans le Département de Saône-et-Loire) empêchant donc son ex-épouse, de venir la visiter. Ce dernier fut donc condamné à payer une amende.

Paul Mourgue décèdera à Nîmes le 13 janvier 1910¹⁸⁶.

Durant la période où ils étaient mariés, et comme susdit, le couple a bien eu trois enfants (4.2.2).

4.1.3 Louis Frédéric Mourgue

La vie de Louis Frédéric, troisième fils d'Eugène Antonin Mourgue n'est pas vraiment pas connue. Nous savons qu'il est né à Nîmes le 21 décembre 1851¹⁸⁷. En recherchant dans les tables de successions et absences, je n'ai pas trouvé de trace de son décès ni de mariage. Nous savons cependant qu'il est l'héritier privilégié dans la succession de son père, Eugène Antonin, par le testament de ce dernier et qu'à ce moment-là, il était étudiant en pharmacie.

4.1.4 Honoré Marius Mourgue

Honoré Marius est le frère jumeau de Louis Frédéric, il est né le 22 décembre 1851¹⁸⁸. Selon les deux actes de naissance comparés des deux frères, l'un serait né avant l'autre à un jour d'écart. Honoré Marius est décédé à l'âge de deux jours¹⁸⁹, le 24 décembre 1851.

¹⁸⁶ Acte de décès de Paul Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 8073, vue 10

¹⁸⁷ Acte de naissance de Louis Frédéric Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3789, vue 465

¹⁸⁸ Acte de naissance de Honoré Marius Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3789, vue 465

¹⁸⁹ Acte de décès de Honoré Marius Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 4134, vue 503.

4.2 Les petits-enfants du couple Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen

Afin de terminer l'étude de cette famille, nous aborderons dans un premier temps, les enfants de Mathilde Françoise Mourgue et de Louis Bonail (4.2.1) puis ensuite les enfants de Paul Mourgue et de Pauline Tur (4.2.2).

4.2.1 Les enfants de Louis Bonail et Mathilde Françoise Mourgue

Concernant les cinq enfants de ce couple, il a été tout d'abord compliqué de tous les trouver. En effet, en tout premier lieu, en regardant à Nîmes, il n'y avait comme seul document que le mariage des deux parents, et à Marsillargues, commune natale de Louis, seuls trois enfants ont été trouvés. En regardant le testament d'Eugène Antonin Mourgue, au tout début, il est dit que Louis Bonail était médecin à Montmerlé, qui est aujourd'hui, Montmerlé-sur-Saône dans l'Ain. En regardant dans les tables décennales sur la commune de Montmerlé-sur-Saône, à partir de la date de la dernière naissance du dernier enfant né sur Marsillargues, j'ai pu trouver deux actes de naissance de leurs enfants, deux actes de mariages de deux de leurs enfants ainsi que l'acte de décès de Françoise Mathilde Mourgue.

Tout d'abord le couple a eu une première fille née à Marsillargues le 16 mai 1873, Blanche Louise Adèle Bonail¹⁹⁰. Par la suite, ils ont eu une deuxième fille, aussi née à Marsillargues, le 17 avril 1874, Eugénie Marie Jeanne Bonail¹⁹¹. Enfin, ils ont eu une autre fille, Lydie Marguerite Amélie Bonail, elle aussi née à Marsillargues, le 10 avril 1875¹⁹².

Le couple a ensuite déménagé dans l'Ain (01), à Montmerlé-sur-Saône où Louis Bonail, docteur, exerce sa profession.

Alors récemment installé, le couple a eu deux enfants, Valentine Mathilde Bonail, le 7 mai 1876¹⁹³ ainsi qu'Eva Marthe Bonail, née le 17 août 1884¹⁹⁴.

¹⁹⁰ Acte de naissance de Blanche Louise Adèle Bonail, Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 7/25, vue 207

¹⁹¹ Acte de naissance d'Eugénie Marie Jeanne Bonail, Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 7/25, vue 265

¹⁹² Acte de naissance de Lydie Marguerite Amélie Bonail, Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 7/25, vue 265

¹⁹³ Acte de naissance de Valentine Mathilde Bonail, Archives départementales de l'Ain, EC LOT63826, vue 8 : https://www.archives.ain.fr/ark:/22231/vta43f481509a629a5e/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_47c274c2e63318e1491e80a3cf2d3d51#id:851314531?gallery=true¢er=481.453.-1269.654&zoom=7&rotation=0.000&brightness=100.00&contrast=100.00

¹⁹⁴ Acte de naissance d'Eva Marthe Bonail, Archives départementales de l'Ain, EC 2014 4, vue 4 : https://www.archives.ain.fr/ark:/22231/vta1928ffe0858b8899/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_47c274c2e63318e1491e80a3cf2d3d51#id:674355232?gallery=true¢er=1416.000.-1056.000&zoom=6&rotation=0.000&brightness=100.00&contrast=100.00

La première fille du couple, Eugénie Marie Jeanne, va se marier également à Montmerlé-sur-Saône, le 10 septembre 1898 avec Charles Louis Moutarde¹⁹⁵, négociant lyonnais.

La deuxième fille, Blanche Louise Adèle, se mariera à Montmerlé-sur-Saône, avec Frédéric Edouard Cambefort, le 27 octobre 1900¹⁹⁶. Frédéric est domicilié à Milan en Italie, est directeur d'usine et est fils d'un Pasteur.

4.2.2 Les enfants de Paul Mourgue et Pauline Tur

Le couple composé de Paul Mourgue et de Pauline Tur ont eu trois enfants de leur mariage avant de divorcer. Tout d'abord, est né à Nîmes, Marcel, le 25 septembre 1879¹⁹⁷. Ensuite, ils ont eu leur deuxième enfant, toujours à Nîmes, Louise Françoise Amélie (appelée simplement « Amélie » dans l'arrêt de la Cour d'Appel transcrit plus haut), le 9 décembre 1879¹⁹⁸. Enfin, le couple a eu un dernier enfant, Raoul, né à Nîmes le 30 mai 1886¹⁹⁹.

En marge de l'acte de naissance de Marcel, il est indiqué qu'il s'est marié le 4 janvier 1911. Le mariage n'a pas été retrouvé puisque les actes s'arrêtent à l'année 1904 sur le site des Archives des Bouches-du-Rhône.

Cependant, nous pouvons en savoir plus sur la vie de Marcel, puisque ce dernier à sa propre fiche matricule (voir annexe 7, p.108)²⁰⁰ dans laquelle nous apprenons en haut à droite de la fiche, qu'il était étudiant en pharmacie. Plus bas dans ladite fiche, nous voyons qu'il était un engagé volontaire et qu'il avait été incorporé au 142^{ème} régiment d'infanterie mais aussi au 117^{ème}.

Enfin, il a été réformé par une Commission spéciale de réforme de Nîmes du 13 août 1914 pour une sclérose double du tympan.

¹⁹⁵ Acte de mariage de Charles Louis Moutarde et Blanche Louise Adèle Bonail, Archives départementales de l'Ain, EC LOT63883, vue 6 :

https://www.archives.ain.fr/ark:/22231/vta34d8b776508627b6/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_cdf1d5397528d08145d6c4a57aac45dc#id:536184160?gallery=true¢er=1334.000,-1040.000&zoom=6&rotation=0.000&brightness=100.00&contrast=100.00

¹⁹⁶ Acte de mariage de Frédéric Edouard Cambefort et Eugénie Marie Jeanne Bonail, Archives départementales de l'Ain, EC LOT63887, vue 11 :

https://www.archives.ain.fr/ark:/22231/vta11202ddb219e95/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_cdf1d5397528d08145d6c4a57aac45dc#id:1407400518?gallery=true¢er=2146.000,-793.000&zoom=7&rotation=0.000&brightness=100.00&contrast=100.00

¹⁹⁷ Acte de naissance de Marcel Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3815, vue 239

¹⁹⁸ Acte de naissance de Louise Françoise Amélie Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 3818, vue 274.

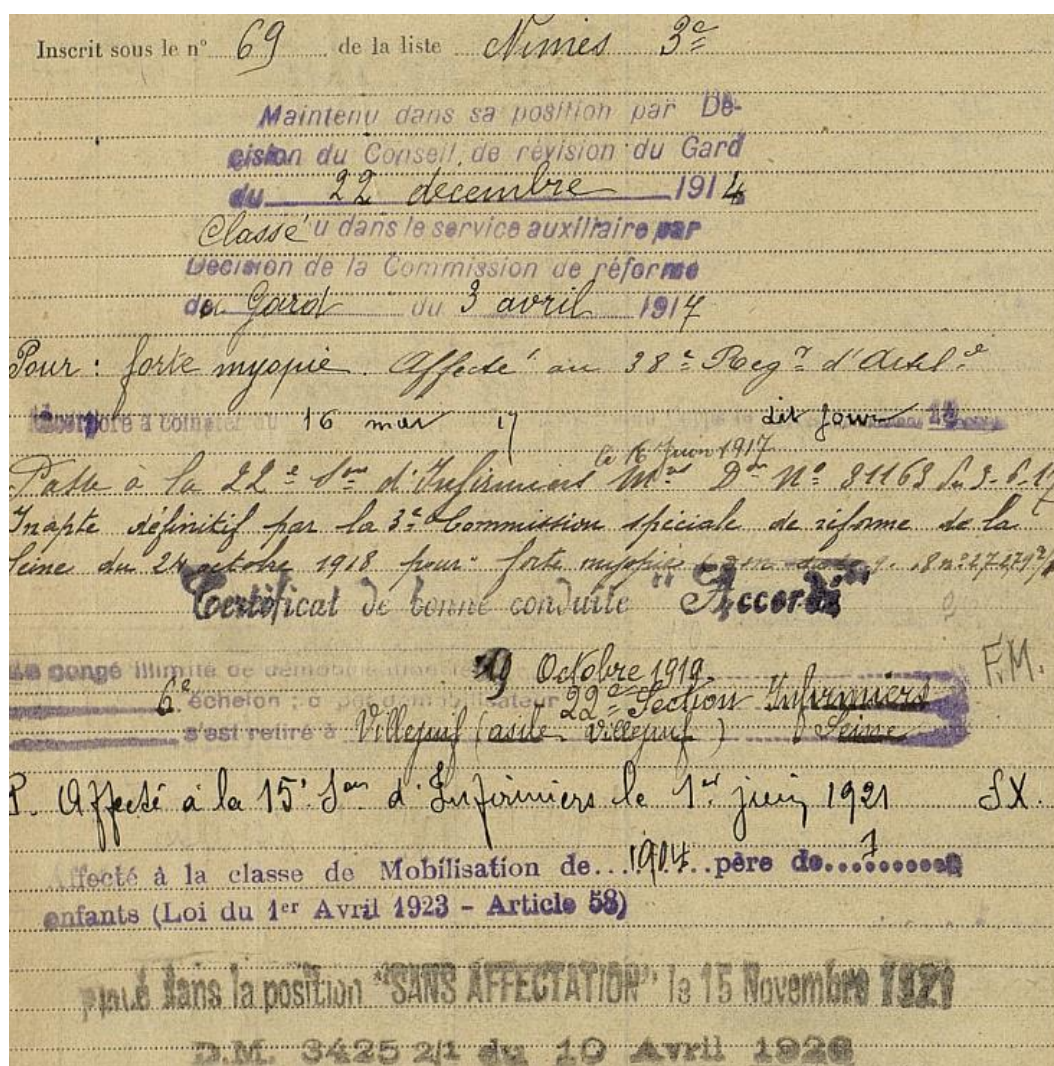
¹⁹⁹ Acte de naissance de Raoul Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 6720, vue 119

²⁰⁰ Fiche matricule de Marcel Mourgue, Archives départementales du Gard, 1 R 836, matricule 1017

Nous avons aussi une description physique : il avait les cheveux, les sourcils et les yeux châains et mesurait 1m71.

Louise Françoise Amélie, quant à elle, s'était mariée le 23 novembre 1899 avec Paul Emile Giran²⁰¹, qui est administrateur des affaires indigènes de Cochinchine (région située dans l'actuel Viet Nam). Cependant, en marge de l'acte, il est mentionné que le mariage a été dissous par un jugement du Tribunal civil de Nîmes, le 5 décembre 1930.

Quant à Raoul, il possède également sa propre fiche matricule²⁰² :



Extrait de la fiche matricule de Raoul Mourgue, Archives départementales du Gard, 1 R 951, matricule n°2582

²⁰¹ Acte de mariage de Paul Emile Giran et Louise Françoise Amélie Mourgue, Archives départementales du Gard, 5 E 6751, vue 274

²⁰² Fiche matricule de Raoul Mourgue, Archives départementales du Gard, 1 R 951, matricule n°2582

Transcription d'une partie des informations contenues dans la fiche matricule :

1. Inscrit sous le n°69 de la liste Nîmes 3è[me]
2. maintenu dans sa position par dé-
3. cision du Conseil du révision du Gard
4. du 22 décembre 1914.
5. Classé dans le service auxiliaire par
6. décision de la Commission de réforme
7. du Gard du 3 avril 1917.
8. Pour : forte myopie affecté au 38è[me] Rég[imen]t d'artil[leri]e
9. Incorpore à compter du 16 mars 17 [...] dit jour
10. Passe à la 22è[me] s[ecti]on d'infirmiers (en haut : « le 16 juin 1917 ») [...] n°811 69 [...]
11. Inapte définitif par la 3è[me] commission spéciale de réforme de la
12. Seine du 24 octobre 1918 pour forte myopie [...] 8 n°272792 [...]
13. Certificat de bonne conduite « accordé »
14. [...] congé illimité de [...] le 19 octobre 1919
15. 6è[me] échelon à [...] 22^{ème} section infirmiers
16. s'est retiré à Villejuif (asile Villejuif) seine
17. Appelé à la 15è[me] section d'infirmiers le 1^{er} juin 1921.
18. Affecté à la classe de mobilisation de 1914 père de 1
19. enfants (Loi du 1^{er} avril 1923 – article 58)
20. placé dans la position « sans affectation » le 15 novembre 1921
21. D.M 3425 2/1 du 10 avril 1929

Dans sa fiche, nous pouvons voir qu'il est docteur en médecine. Dans la partie transcrite, il est indiqué qu'il est affecté au 38^{ème} régiment d'artillerie, et est maintenu dans sa position par décision du Conseil de révision du Gard du 22 décembre 1914. Il est classé dans le service auxiliaire par décision de la Commission de réforme du Gard du 3 avril 1917 pour une forte myopie. Il est incorporé à compter du 16 juin 1917, à la 22^{ème} section d'infirmiers et est déclaré inapte définitif par la troisième commission spéciale de la réforme de la Seine le 24 octobre 1918. Il a bénéficié d'un congé illimité et il s'est retiré à l'asile de Villejuif en 1919 où il devait exercer sa profession.

Il s'était marié avec Marie Carmen Antoinette Françoise Canto à Sète, le 19 septembre 1911²⁰³. En marge de l'acte, il est dit que le mariage a été dissous par un jugement du Tribunal de la Seine en date du 10 novembre 1943. Enfin, Raoul Mourgue est décédé à Paris dans le 13^{ème} arrondissement, le 14 juillet 1950²⁰⁴ où il est décrit comme un docteur psychiatre (ce qui peut expliquer qu'il ait été à l'asile d'aliénés de Villejuif).

²⁰³ Acte de mariage de Raoul Mourgue et Marie Carmen Antoinette Françoise Canto, Archives départementales de l'Hérault, 3 E 312/258, vue 132

²⁰⁴ Acte de décès de Raoul Mourgue, Archives de Paris, 13D 362, vue 9

Conclusion

Ainsi, à travers l'étude de cette famille, c'est une formidable histoire qui nous est contée.

Du côté d'Eugène Antonin Mourgue, nous avons pu constater qu'il descendait d'une famille plutôt aisée en provenance à fois de Marsillargues (les Mourgue de Marsillargues) et de Nîmes (les Auvellier de Nîmes), mais que sur ses autres branches, qu'elles soient agnatiques ou cognatiques, il s'agissait de personnes exerçant une profession qui pouvait faire penser qu'ils vivaient matériellement dans des conditions modestes.

En ce qui concerne l'ascendance d'Adèle Sayen, qui est uniquement protestante sur les trois générations que nous avons étudiées, il s'agissait de travailleurs de terre, de tondeurs de bestiaux, de faiseurs de bas ou encore de jardiniers.

Cependant, en étudiant le couple principal, nous pouvons affirmer qu'une ascension sociale s'est opérée sur cette génération avec le mariage entre Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen. En effet, ce qui est apparu tout au long de ce mémoire au travers de l'étude des générations, c'était une prédominance d'un métier en rapport avec la médecine à partir du couple principal. Par exemple, sur les trois enfants du couple (si nous ne comptons pas le dernier fils qui est décédé très tôt), leur fille s'est mariée avec un docteur en médecine, le second enfant, Paul, est devenu docteur et Louis Frédéric, d'après ce que nous savons sur lui, était étudiant en pharmacie. Plus encore, les petits-enfants du couple de sexe masculin (en tout cas, ceux qui ont été retrouvés) ont aussi choisi une carrière en rapport à la médecine, comme peuvent en témoigner les petits-fils, Marcel (étudiant en pharmacie) et Raoul (docteur en psychiatrie), fils de Paul Mourgue et Pauline Tur.

Ce couple fondateur qui n'est autre que celui d'Eugène Antonin Mourgue et Adèle Sayen a permis à ses descendants de jouir d'un capital culturel conséquent, facilitant l'accession à ce corps de métier et maintenant le bénéfice d'une position sociale que nous pourrions qualifier d'élevée.

Si cette césure avec les professions des ascendants est évidente (et cette dernière pourrait aussi être expliquée avec le passage à la révolution industrielle, comme évoquée dans l'histoire de Nîmes au début du XIXème), de nombreuses pistes restent à creuser. En effet, il serait intéressant d'approfondir l'ascendance d'Eugène Antonin Mourgue, sur la branche des Auvellier, laquelle pourrait nous amener à la découverte de documents intéressants. Il serait aussi opportun de poursuivre les recherches généalogiques du côté d'Adèle Sayen pour avoir

une idée plus précise de la valeur du patrimoine de ses ascendants. Concernant la descendance, il serait intéressant de trouver des pistes sur Louis Frédéric Mourgue puisque très peu d'actes le concernant ont été trouvés. Il pourrait être devenu pharmacien, parce qu'il était étudiant en la matière, comme son père.

Annexes

Annexe 1 - Nomination de Jean Scipion Mourgue comme Officier de la Légion d'honneur

LÉGION-D'HONNEUR.

NUMÉRO D'ORDRE
DES MATRIELLES :
78798

REGISTRÉ
FOLIO :

Nom *Mourgue,*

Prénoms *Scipion*

Qualité
ou
grade. *Préfet de la Haute Saône*

Date de la naissance

Lieu de la naissance

a été nommé *Officier*
Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur par
décret du *9 Août 1833* rendu sur le rapport de
Son Excellence

pour prendre rang à dater du

Date {
de la signature du brevet
du départ du brevet
de l'accusé de réception

PIÈCES JOINTES.

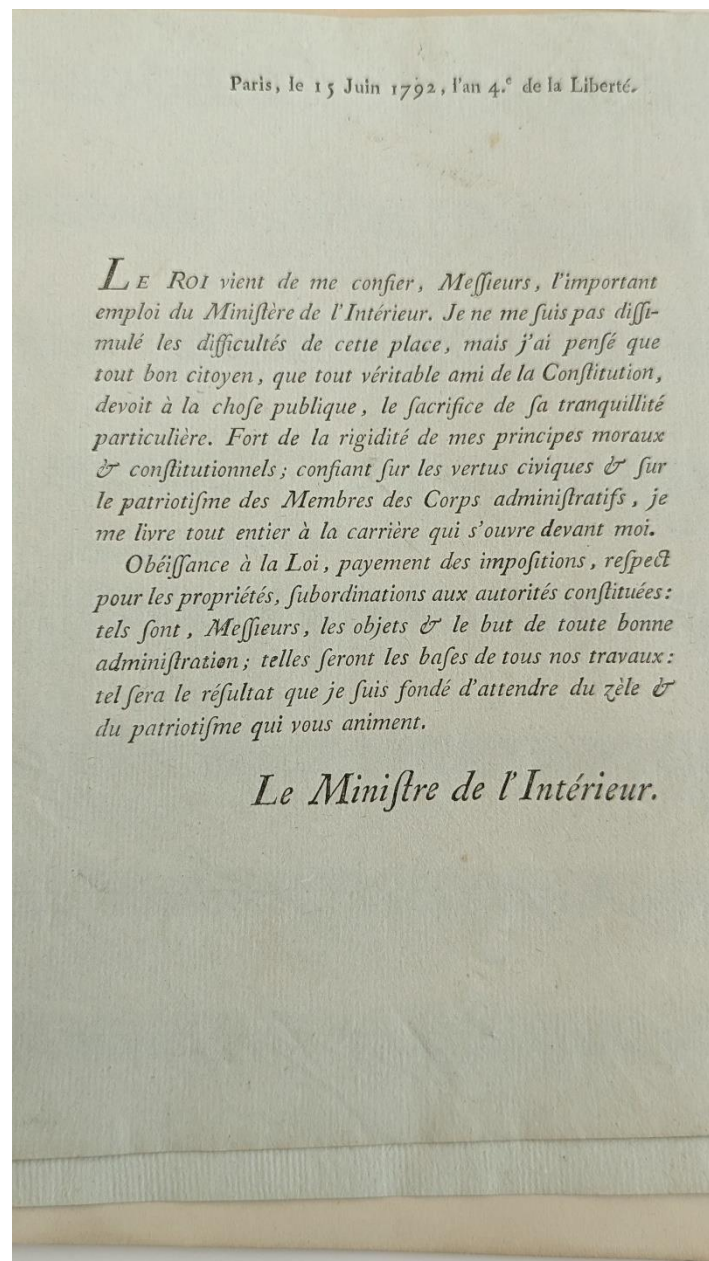
1°
2°
3°
4°
5°
6°

2791
137
1P

Mort

Nomination de Jean Scipion Anne Mourgue comme officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Base Léonore, dossier LH//2791/137 : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/273254>,

Annexe 2 - Circulaire de Jacques Antoine Mourgue envers le corps administratif lors de prise de fonction en tant que Ministre de l'Intérieur



Circulaire de Jacques Antoine Mourgue destinée au corps administratif, Fonds Mourgue, Archives départementales de l'Hérault, 167 J 5 – Dossier n°62-27

Annexe 3 - Extrait du registre des délibérations de la commune du Vigan dans le Gard établissant le domicile du citoyen Jacques Antoine Mourgue dans ladite commune du Vigan

= Extrait du Registre des délibérations de la Commune du Vigan Gard, et de la
 domicile du Citoyen Jacques Antoine Mourgue dans ladite Commune = Vigan } 3^e Prim^e an 2,
 25 novembre 1793.
 Extrait du Registre des délibérations de la Com-
 mune du Vigan, Dep^t. du Gard
 Aujourd'hui troisième primair d'an second de la
 République française une et indivisible, Jean Baptiste qui est
 permanent du soir, le conseil général assemblé, présents et
 opinants, les Citoyens La Roque Maïre, Porter, Plesstin, Julien,
 Montet, J. Lombardis, J. J. Aguz, Laget, officiers municipaux,
 Pelon, Cabas, Durigon, Verdier, Coura, Voitel, Vireaux, Cassy,
 Christol, Laporte, Lapiere, Daumier, ainsi Notable, Ceysson
 Procureur de la Commune, Laporte J. S. un membre à dire
 Citoyen, de J. Jacques Antoine Mourgue, natif de Morsillargues,
 District de Montpellier, Dep^t. de Languedoc, vous a présenté la
 pétition dont le teneur suit.
 Aux Citoyens Maïre, officiers municipaux et Notables composant
 le conseil général de la Commune du Vigan
 Citoyen, attiré dans votre Commune par ma mauvaise santé,
 ayant trouvé dans la salubrité de l'air qu'on y respire, dans les eaux
 qu'on y boit, un grand soulagement à mes maux, y demeurant
 depuis six mois, me trouvant à portée de mes biens fonds, vous
 grande partie est située dans le département du Gard, je vous
 déclare que préférant la liberté que la loi me donne, je prends
 en cette mon domicile dans cette Commune du Vigan, je vous prie
 de vouloir bien me regarder comme un de vos membres, et me
 donner copie collationnée de ma déclaration, fait au Vigan le
 vingt trois Primair d'an second de la République française
 J. A. Mourgue, signe.
 Le conseil général après avoir entendu le procureur de la Commune
 prenant en considération la pétition de J. Mourgue, le reçoit au nombre

de ses concitoyens, avec d'autant plus de plaisir que depuis sa résidence
-ce dans cette commune, il a donné des preuves multipliées de
l'attachement le plus pur; arrêté qu'il sera compris dans la liste de la
contribution mobilière et qu'il lui sera délivré extrait en forme
de la présente délibération, ainsi arrêté et on le y a signé
au diligence.

Donné l'expédition
Montet maire
Espoul

Extrait du registre des délibérations de la commune du Vigan dans le Gard établissant le domicile du
citoyen Jacques Antoine Mourgue dans ladite commune du Vigan, Fonds Mourgue, Archives
départementales de l'Hérault, 167 J 5, Dossier n°62-40

Annexe 4 - Contrat de mariage d'Antoine Mourgue et de Marie Julien

120.

M. J. Julien

Mariage. —

L'an mil sept cent quatre vingt-trois, & le vingt cinq
Juin, après midi, pardevant Sousjean Jacques —
Est — philipe Wovy notaire Royal à Nismes Chastellé,
En présence des témoins ci-après nommés & signés.
Furent présents d.^m Antoine Mourgue, fils de Bas,
8.

Nait & habitant de cette ville parvise Saint Charles
 fils legitime de feu Sr. Antoine Mourgues & de Dame
 Delphine auvelles; Vant de Marguerite Plante de
 Part. Et bonne fille de Sr. Marie Julien, natif de
 habitant dudit mimes Parvise Sr. Bourville, fils
 legitime de Sr. Jean Julien maître tailleur, &
 Sr. Marie Pausier d'autre part.

Les quelles parties procedant, le Sr. Mourgues
 comme libre & majeur, & la fincée en presence
 du consentement dudit Sr. son pere, ont promis de
 prendre & sponser en vrai & legitime mariage, les
 Sr. & sponser selon le rit de l'Eglise
 en sans préalablement publiés, à peine de dommages
 & intérêts contre le refusant.

En faveur du quel mariage, le dit Julien, a
 & constitué le dot à la dite Marie Julien sa fille
 acceptante, la somme de cinq cent livres; sans
 cent livres en la valeur des bagues & joyaux qu'elle
 a sur elle, que le dit Mourgues a déclaré bien avoir
 & tenir pour acquis, Renonçant à l'exception de tous
 dont il quitte le Sr. Julien, & les reconnaît & assure
 sur tous ses biens présents & avenir, au profit de la dite
 pour lui être restitués, ou à qui de droit. Trois cent
 livres qu'il a legu au futur sponser, à prendre &
 d'un père payé d'abord après le décès de la dite
 Elizabeth Bourne, veuve & heritière fiduciaire de Sr.
 François Ceres, tuteur de Bedarieux, aux heritières
 de ce dernier, sous le legs qu'il lui fit dans son
 testament Mitique du vingt six aout 1778, ou
 & enregistré le deux Septembre suivant, devant
 M. abia no. Sr. Bedarieu, lequel con. le dit
 ainsi que le dit Julien la déclare à l'usage & de
 le dit Julien, faisant au Sr. Mourgues, la somme
 leguée que, non payée & les dits heritières sponser
 consentant qu'il la recoive à l'Epogue ci dessus

&

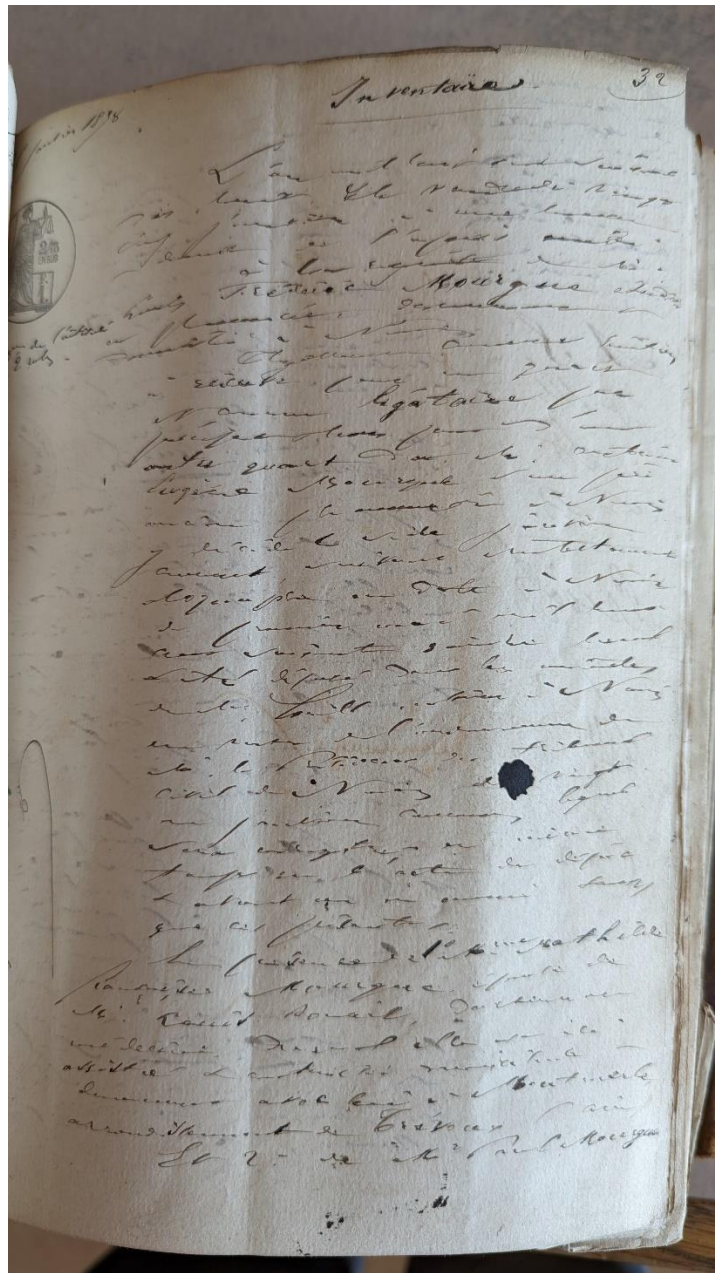
114. & gait. En bonne sans acquis Valables, la
 promesse de garantie. & à l'égard des autres cent livres
 restantes de la dite constitution de cinq cent livres, ledit
 S^r Julien les payera au S^r Mourgues dans deux ans
 à compter de ce jour, sans intérêts, de même que pour
 les dites trois cent livres. Promettant ledit S^r Mourgues
 & celle de cent livres d'autre, de les reconnaître à
 la future épouse, comme ci dessus.

Déclarant les fiancés que leurs biens ensemble
 sont de valeur de six cent quatre vingt six livres.
 Dont acte, pour l'exécution du quel, Les Parties
 Chacune comme la concerne, ont soumis, obligé &
 hypothéqué leurs biens présents & avenir, aux
 Cours p^{re}sent, Sénéchal, Conventuels Royaux de
 cette Ville; fait & lu à vismes dans une pièce
 de la maison de S^r Lichère n^o. 100 domus habitée
 S^r Louis Boyer & Jean arbut fils fabricant les bas
 habitants de cette ville signez avec les parties, &
 nous notaire Royal de dit vismes Recevant
 soussigné. f. par le dit S^r François Corre;
 (approbation du visme) à Mourgues
 Marie Julien
 J. Julien Jean arbut Louis Boyer
 E. Mourgues qui est Pierre Julien
 Mourgues Elisabeth arbut
 Lichère

le 4 juillet 1743
 N. cinq cent vingt six
 104 124

Contrat de mariage d'Antoine Mourgue et de Marie Julien, Archives départementales du Gard, 2 E 39/231, folios 113-114

Annexe 5 - Extrait de l'inventaire après décès concernant Eugène Antonin Mourgue



Extrait de l'inventaire après décès datant du 25 janvier 1878 concernant Eugène Antonin Mourgue, Archives départementales du Gard, 2 E 82/1067, acte n°32

Annexe 6 - Nomination de Jean Tur comme Officier de la Légion d'honneur

du 23 janvier 1896

LÉGION D'HONNEUR

NUMÉRO D'ORDRE
DES MATRICULES:

DÉCÈS

Nom Tur

Prénoms Jean

Qualité
ou
grade Membre du conseil général du Gard
propriétaire à Nîmes

né le _____
à _____

Décès

a été promu **Officier** de la Légion d'honneur
par décret du 18 janvier 1868 rendu sur le rapport
du Ministre d _____
pour prendre rang du _____

N° du départ de la décoration _____
Idem du brevet _____

Date du décès 29 novembre 1865

2638
34

Nomination de Jean Tur au titre d'officier de la Légion d'honneur, Base Léonore, Dossier LH/2638/34

Bibliographie

- Michel Albin (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 1, de la lettre A à la lettre F, Nîmes : Clavel-Ballivet ;
- Michel Albin (1876-1877), Nîmes et ses rues, Tome 2, de la lettre G à la lettre Y, Nîmes : Clavel-Ballivet ;
- Monographie de Paul Rabaut (auteur non-spécifié) (1885), « Paul Rabaut, le pasteur du désert », Impression A.Lepage, éditée en 1885 ;
- Pieyre Adolphe (1886-1887), Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours... Tome 1, Nîmes : Catelan.

Webographie

- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1484010z.image.r=MOURGUE.f3.hl>, consulté le 27 février 2023 ;
- <https://memonum-mediatheques.montpellier3m.fr/ark:/12148/bpt6k73790033/f3.item>, consulté le 27 février 2023 ;
- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k14840188.image.r=MOURGUE.f4.hl>, consulté le 27 février 2023 ;
- http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH270/PG/FRDAFAN83_OL2638034V001.htm, consulté le 15 mars
- <https://cnrtl.fr/definition/academie4/cornette>, consulté le 21 mai 2023 ;
- <https://dictionnaire.sensagent.com/Compagnies%20franches%20de%20la%20marine/fr-fr/>, consulté le 21 mai 2023 ;
- <https://www.etudesheraultaises.fr/publi/logistique-et-ancien-regime-les-etapes-du-roi-et-de-la-province-de-languedoc-aux-xviii-et-xiii-siecles/>, consulté le 21 mai 2023 ;
- https://palisep.fr/bibliotheque/jougla/tome_01.pdf, consulté le 21 mai 2023 ;
- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%c3%a8s/30910>, consulté le 23 mai 2023 ;
- <https://www.appl-lachaise.net/mourgue-jean-scipion-anne-1772-1860/>, consulté le 24 mai 2023 ;
- https://www.britishmuseum.org/collection/object/P_1869-0410-899, consulté le 24 mai 2023 ;
- <https://www.metmuseum.org/art/collection/search/435650>, consulté le 24 mai 2023 ;
- <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/l-esclavage/resistances-a-l-esclavage/fantaisie-esclave-des-desbassayns-atteint-le-sol-libre-a-paris/>, consulté le 28 mai 2023 ;
- <https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/448711/maison-centrale>, consulté le 29 mai 2023 ;
- <https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/7758330#0>, consulté le 4 juin 2023.